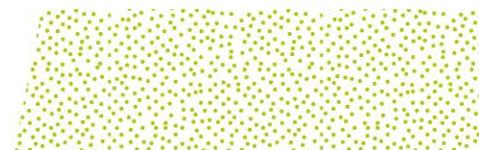




STRATÉGIE TERRITORIALE
PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE TERRITORIAL
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
DE CASTRES-MAZAMET

Avril 2024



La Mission Régionale d’Autorité Environnementale (MRAe) a rendu son avis le 22 décembre 2022 sur le projet de PCAET de la CACM. La consultation du public sur le projet de PCAET a eu lieu du 16 mars au 16 avril 2023 inclus. A l’issue, des modifications et apports complémentaires ont été apportés sur l’ensemble du projet de Plan Climat Air Énergie dont le présent document. Ces éléments sont repérables en « violet » dans le document.

Le Préfet de Région et la Présidente de la Région Occitanie ont rendu leurs avis sur la globalité du projet de PCAET modifié respectivement le 4 et 8 décembre 2023. La déclaration environnementale définitive expose la manière dont l’avis de la MRAE, du Préfet de Région et la Présidente de Région ont été pris en compte dans les différents documents du PCAET.

SOMMAIRE

PRÉAMBULE	5
LES OBJECTIFS DU TERRITOIRE.....	6
Objectifs de réduction des consommations énergétique à horizon 2050.....	7
Objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre	10
Objectifs de production des énergies renouvelables	13
LES AXES STRATÉGIQUES DU PCAET.....	15
Axe 1 - Un territoire qui préserve son identité, ses ressources et son cadre de vie	18
Axe 2 - Un territoire qui encourage les mobilités durables.....	30
Axe 3 - Un territoire sobre et économe en énergie.....	37
Axe 4 - Un territoire producteur d'énergies renouvelables	42
JUSTIFICATION STRATÉGIE.....	45
I. Définition de la démarche du PCAET.....	45
II. Le rôle de la stratégie	46
III. L'élaboration de la stratégie territoriale	46
IV. Définition des objectifs du PCAET dans le cadre de la stratégie	49
4.1. Scénarios Négawatt/SNBC appliquée à l'échelle de la CACM.....	53
4.2. Scénarios à partir de l'outil « destination TEPOS »	58
4.3. Scénarios issu du diagnostic territorial.....	61
4.4. Synthèse des scénarios.....	62
V. De la stratégie à la sélection des actions.....	64
5.1. Les actions	64
5.2. Vérification des actions avec la stratégie retenue	69
ANNEXES	71
Annexe 1 : Scénarios des consommations énergétiques selon Negawatt.....	71
Annexe 2 : Scénarios des émissions de GES selon Negawatt.....	73
Annexe 3 : Méthode explicative pour la sélection des actions.....	75

PRÉAMBULE

Après avoir mis en œuvre un Plan Climat Energie Territorial (PCET) sur la période 2013-2017, la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet est entrée dans une nouvelle phase avec le lancement du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), afin d'intégrer les enjeux sur la qualité de l'air conformément aux exigences réglementaires.

En effet, suite à l'adoption de la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV), l'article n°188 indique que les PCET doivent être modernisés par la mise en place du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET). Cet article précise également le caractère obligatoire des PCAET pour les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) de plus de 20 000 habitants et leur adoption avant le 31 décembre 2018.

Afin de respecter les exigences réglementaires, la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet fait évoluer le PCET pour y intégrer les enjeux sur la qualité de l'air conformément à la LTECV.

Ainsi, à travers le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), les élus de la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet :

- Veulent contribuer à la lutte contre le réchauffement climatique global et à la construction d'une société post-carbone. Dans ce sens, le Plan Climat participe à l'atteinte des objectifs nationaux ;
- Font du PCAET, une opportunité pour tous les habitants et un vrai levier de développement territorial ;
- Souhaitent mobiliser et impliquer les partenaires et le grand public tout au long de la vie du PCAET et entendent consolider ces partenariats et la mise en mouvement de tous les acteurs.



LES OBJECTIFS DU TERRITOIRE

Le PCAET de la Communauté d'agglomération doit se fixer des objectifs prioritaires de court, moyen et long terme afin de contribuer à l'atteinte des objectifs nationaux et en réponse aux évolutions réglementaires.

Compte tenu de la complexité à définir des objectifs précis à l'échelle du territoire, des **objectifs cibles** ont été définis. Ces **objectifs cibles** permettront de suivre la tendance et de vérifier l'atteinte des objectifs fixés aux différentes échéances.

En terme de consommations énergétique sur le territoire, les **objectifs de réduction par rapport à 2017** devront tendre vers -20%, -30%, -39% et -49% à horizon 2026, 2030, 2040 et 2050 soit une consommation énergétique de **782 GWh en 2050** contre 1540 GWh en 2017 qui contribue à l'atteinte de l'objectif national.

En terme d'émissions de GES sur le territoire, les **objectifs de réduction par rapport à 2017** devront tendre vers -24%, -33%, -42% et -51% à horizon 2026, 2030, 2040 et 2050 soit des émissions de GES de **170 kteq CO2 en 2050** contre 350 kteq CO2 en 2017.

En terme d'énergies renouvelables sur le territoire, les **objectifs de production par rapport à 2017** devront tendre vers +19%, +36% et +90% à horizon 2026, 2030 et 2050 soit une production de **590 GWh en 2050** contre 309 GWh en 2017.

En terme de polluants atmosphériques sur le territoire, les **objectifs de réduction par rapport à 2017** devront tendre vers -17%, -28% et -39% à horizon 2024, 2029 et 2050 soit des émissions de polluants de **1227 tonnes en 2050** contre près de 1990 tonnes en 2017 qui contribue à l'atteinte de l'objectif national.

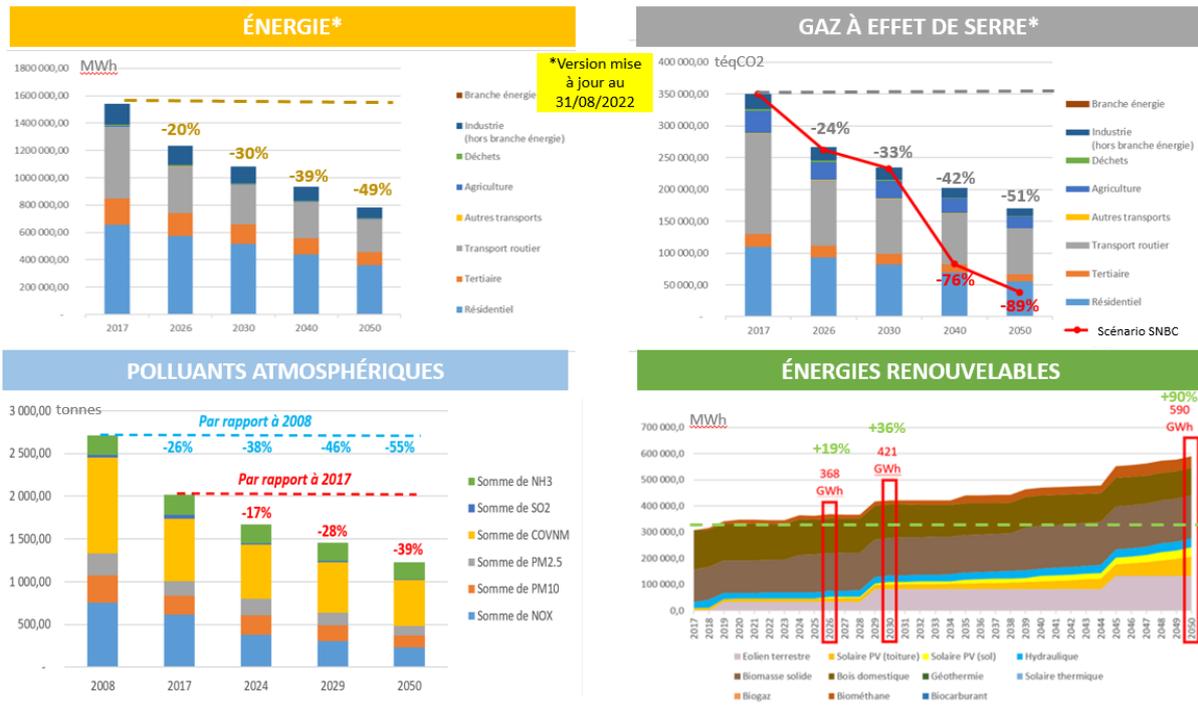


Figure 1 : Synthèse des objectifs du PCAET de la CACM

Ces objectifs cibles chiffrés étant définis, ils permettent ainsi de corroborer la stratégie territoriale proposée localement qui est constituée de 4 axes stratégiques représentatifs du territoire de Castres-Mazamet.

Le présent document a vocation de présenter intégralement la stratégie territoriale du PCAET de la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet pour lesquelles, les actions qui en découleront, devront y répondre en tout point.

OBJECTIFS DE REDUCTION DES CONSOMMATIONS ENERGETIQUE A HORIZON 2050

Les consommations énergétiques pour les années 2012, 2015, l'année de référence 2017 ainsi que les objectifs des consommations énergétiques pour 2026, 2030, 2040 et 2050 sont détaillées ci-après.

A horizon 2050, la consommation énergétique du territoire devra tendre vers une réduction de -49% par rapport à 2017 soit une consommation énergétique de **782 GWh en 2050** contre 1540 GWh en 2017 et qui, contribuerait à l'atteinte de l'objectif national.

Ce scénario de réduction n'a pas pris en compte la croissance démographique, économique et touristique sur le territoire. Les objectifs définis sont des objectifs permettant de fixer un cap pour le territoire afin de contribuer aux objectifs de la PPE et de la SNBC.

Evolution de la consommation énergétique entre 2017 et 2050 (en MWh)

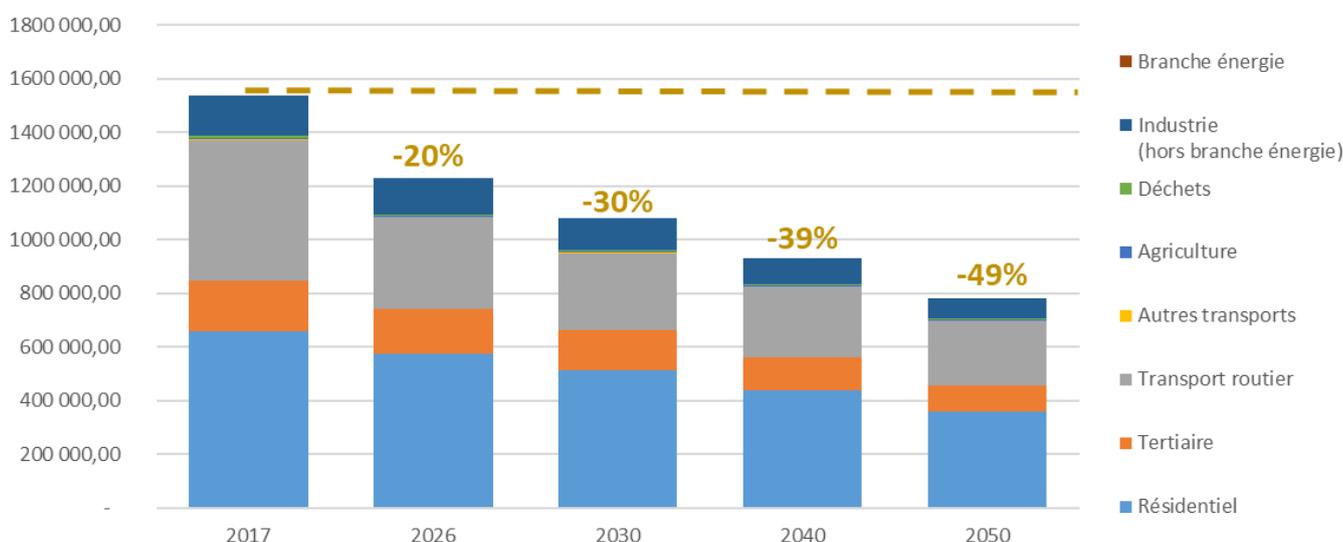


Figure 2 : Evolution de la consommation énergétique (en MWh) entre 2017 et 2050 sur le territoire de la CACM

SECTEUR D'ACTIVITÉ	2012	2015	2017	2026	2030	2040	2050
Résidentiel	652 071,53	652 344,89	657 211,81	575 128,99	514 436,82	437 314,80	360 192,78
Tertiaire	185 597,41	188 074,12	189 566,04	165 616,88	146 982,36	121 812,85	96 643,33
Transport routier	481 787,35	520 775,46	524 305,30	342 069,02	289 072,41	264 983,04	240 893,67
Autres transports	1 822,01	1 969,45	1 982,80	1 293,62	1 093,20	1 002,10	911,00
Agriculture	6 916,73	7 445,89	7 498,20	5 088,42	4 336,93	3 897,65	3 458,36
Déchets	6 503,34	6 900,97	6 955,51	5 364,53	4 688,48	3 970,08	3 251,67
Industrie (hors branche énergie)	153 391,64	150 669,23	151 810,14	137 256,84	121 875,80	99 508,49	77 141,18
TOTAL (En MWh)	1 488 090,00	1 528 180,00	1 539 329,80	1 231 818,30	1 082 486,00	932 489,00	782 492,00

Tableau 1 : Synthèse chiffrée des potentiels de réduction des consommations énergétiques par secteur d'activités à horizon 2050, Source : traitement interne

La réduction des consommations d'énergie par rapport à l'année 2017 sont également indiqués pour chaque secteur d'activité.

SECTEUR D'ACTIVITÉ	2026	2030	2040	2050
Résidentiel	-12%	-22%	-33%	-45%
Tertiaire	-13%	-22%	-36%	-49%
Transport routier	-35%	-45%	-49%	-54%
Autres transports	-35%	-45%	-49%	-54%
Agriculture	-32%	-42%	-48%	-54%
Déchets	-23%	-33%	-43%	-53%
Industrie (hors branche énergie)	-10%	-20%	-34%	-49%
% total p/r 2017	-20%	-30%	-39%	-49%

Tableau 2 : Réduction des consommations énergétiques des années 2026, 2030 et 2050 par rapport à l'année 2017 des différents secteurs d'activités, Source : traitement interne

Méthodologie

Estimation des consommations énergétiques pour les années 2012 et 2015 à partir des données 2017 calculé sur la part de la consommation énergétique par usage afin de pouvoir appliquer les objectifs de réduction par secteur d'activités par rapport à l'année 2012 pour les années 2026, 2030, 2040 et 2050 selon les hypothèses suivantes :

- **Hypothèses 2026 :**

- Electricité : -10 % estimé (en suivant la tendance pour atteindre l'objectif de la loi "Energie Climat" de réduction de -7% de consommation d'énergie d'ici 2023)
- Gaz : -10 % estimé (en suivant la tendance pour atteindre l'objectif de la loi "Energie Climat" de réduction de -7% de consommation d'énergie d'ici 2023)
- Produits pétroliers : -29 % estimé (en suivant la tendance pour atteindre l'objectif de la PPE de réduction de 20 % de consommation d'énergie d'ici 2023 par rapport à 2012)
- Chauffage urbain : -10 % estimé (en suivant la tendance pour atteindre l'objectif de la loi "Energie Climat" de réduction de -7% de consommation d'énergie d'ici 2023)
- Bois : +7 % ?

- **Hypothèses 2030 :**

- Electricité : -20 % (selon l'objectif de la loi "Energie Climat" de réduction de -20% de consommation d'énergie d'ici 2030 par rapport à 2012)
- Gaz : -20%
- Produits pétroliers : -40 % (selon l'objectif de la loi "Energie Climat" de réduction de -40% d'énergies fossiles d'ici 2030 par rapport à 2012)
- Chauffage urbain : -20 % (selon l'objectif de la loi "Energie Climat" de réduction de -20% de consommation d'énergie d'ici 2030 par rapport à 2012)
- Bois : +10 % estimé

- **Hypothèses 2040 :**

Les objectifs à cet horizon ne sont pas définis par les lois. De ce fait, des objectifs intermédiaires ont été estimés pour 2040 en suivant la tendance imposée par la LTECV, la PPE et la loi Energie Climat.

- Electricité : estimé -35 % (en suivant la tendance pour atteindre l'objectif de la loi "Energie Climat" et TECV de réduction de -50% de consommation d'énergie d'ici 2050 par rapport à 2012)
- Gaz : estimé -35 % (en suivant la tendance pour atteindre l'objectif de la loi "Energie Climat" et TECV de réduction de -50% de consommation d'énergie d'ici 2050 par rapport à 2012)
- Produits pétroliers : estimé -45 % (en suivant la tendance pour atteindre l'objectif de la PPE de réduction de -50% de consommation d'énergie d'ici 2050)
- Chauffage urbain : estimé -20 %
- Bois : estimé +20 %

- **Hypothèses 2050 :**

- Electricité : -50 % (selon l'objectif de la loi "Energie Climat" et TECV de réduction de -50% de consommation d'énergie d'ici 2050 par rapport à 2012)
- Gaz : -50 % (selon l'objectif de la loi "Energie Climat" et TECV de réduction de -50% de consommation d'énergie d'ici 2050 par rapport à 2012)
- Produits pétroliers : -50 % (selon l'objectif de la PPE de réduction de -50% de consommation d'énergie d'ici 2050)
- Chauffage urbain : estimé -20%
- Bois : estimé +30% estimé

OBJECTIFS DE REDUCTION DES EMISSIONS DE GAZ A EFFET DE SERRE

Les émissions de gaz à effet de serre pour les années 2012, 2015, l'année de référence 2017 ainsi que les objectifs d'émissions pour 2026, 2030, 2040 et 2050 sont présentées et détaillées ci-après.

A horizon 2050, les émissions de GES du territoire devront tendre vers une réduction de -51% par rapport à 2017 soit une diminution des émissions de GES de **170 kteq CO2 en 2050 contre 350 kteq CO2 en 2017**.

Cet objectif cible ne permet pas de contribuer à l'atteinte de la neutralité carbone (soit -89% des émissions de GES par rapport à 2017). Cependant, des pistes d'amélioration permettraient de tendre vers l'objectif de neutralité carbone en intégrant les évolutions réglementaires et autres leviers régionaux, nationaux et internationaux comme justifications de la réduction des émissions de GES : l'interdiction des ventes de voitures thermiques en 2035, impossibilité de louer ou vendre les passoires thermique d'ici 2030, interdiction d'installer des chaudières fioul, amélioration du coût énergétique des équipements ménagers...

Ce scénario de réduction n'a pas pris en compte la croissance démographique, économique et touristique sur le territoire. Les objectifs définis sont des objectifs permettant de fixer un cap pour le territoire afin de contribuer aux objectifs de la PPE et de la SNBC.

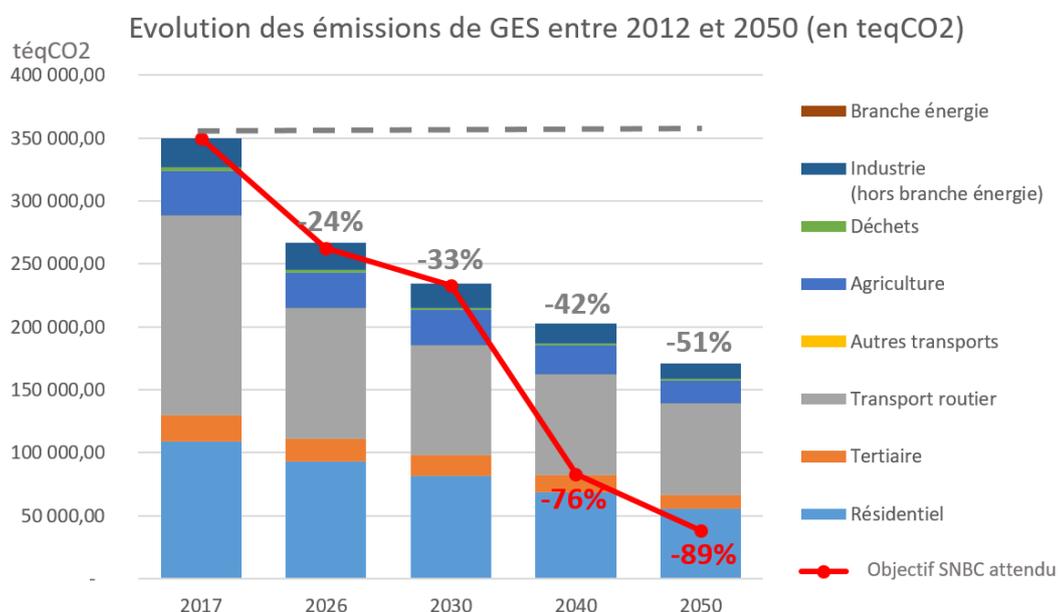


Figure 3 : Evolution des émissions de GES sur le territoire de la CACM à horizon 2050, Source : Traitement interne

SECTEUR D'ACTIVITÉ	2012	2015	2017	2026	2030	2040	2050
Résidentiel	124 060,00	113 820,00	109 253,29	92 917,76	81 789,75	68 834,48	55 879,21
Tertiaire	23 750,00	21 790,00	20 871,19	18 596,26	16 466,73	13 599,61	10 732,49
Transport routier	167 000,00	162 160,00	158 092,19	103 143,03	87 163,13	79 899,53	72 635,94
Autres transports	0,00	0,00	595,29	388,38	328,21	300,86	273,51
Agriculture	42 380,00	36 770,00	35 023,90	28 126,67	27 593,94	22 973,86	18 005,25
Déchets	2 780,00	2 980,00	2 754,00	1 968,04	1 679,61	1 341,84	986,51
Industrie (hors branche énergie)	21 680,00	23 200,00	23 388,54	21 685,09	19 240,20	15 719,89	12 199,57
TOTAL (en teq CO2)	381 650,00	360 720,00	349 978,39	266 825,24	234 261,55	202 670,06	170 712,47

Tableau 3 : Synthèse chiffrée des potentiels des émissions de GES par secteur d'activités à horizon 2050, Source : traitement interne

La réduction des émissions de GES par rapport à l'année 2017 sont également indiqués pour chaque secteur d'activité.

SECTEUR D'ACTIVITÉ	2026	2030	2040	2050
Résidentiel	-15%	-25%	-37%	-49%
Tertiaire	-11%	-21%	-35%	-49%
Transport routier	-35%	-45%	-49%	-54%
Autres transports	-35%	-45%	-49%	-54%
Agriculture	-20%	-21%	-34%	-49%
Déchets	-29%	-39%	-51%	-64%
Industrie (hors branche énergie)	-7%	-18%	-33%	-48%
% total EGES p/r 2017	-24%	-33%	-42%	-51%

Figure 4 : Réduction des émissions de GES des années 2026, 2030 et 2050 par rapport à l'année 2017 des différents secteurs d'activités, Source : traitement interne

Méthodologie

- **Hypothèses 2026 :**

- Résidentiel, tertiaire, transport et industries : EGES basées sur le potentiel de réduction de la consommation énergétique
- Agriculture : -18 % estimé
- Déchets : -25% estimé (en suivant la tendance pour atteindre l'objectif de la SNBC de réduction d'EGES 35% dans le secteur déchets d'ici 2030 par rapport à 2015)

- **Hypothèses 2030 :**

- Résidentiel, tertiaire, transport et industries : EGES basées sur le potentiel de réduction de la consommation énergétique
- Agriculture : -19 % (selon l'objectif de la SNBC de réduction d'EGES 19% dans le secteur déchets d'ici 2030 par rapport à 2015)
- Déchets : -35 % (selon l'objectif de la SNBC de réduction d'EGES 35% dans le secteur déchets d'ici 2030 par rapport à 2015)

- **Hypothèses 2040 :**

Les objectifs à cet horizon ne sont pas définis par les lois. De ce fait, des objectifs intermédiaires ont été estimés pour 2040 en suivant la tendance imposée par SNBC.

- Résidentiel, tertiaire, transport et industries : EGES basées sur le potentiel de réduction de la consommation énergétique
- Agriculture : -32 % (en suivant la tendance en vue d'atteindre l'objectif de la SNBC de réduction d'EGES 19% dans le secteur déchets d'ici 2030 par rapport à 2015)
- Déchets : -50 % (en suivant la tendance en vue d'atteindre l'objectif de la SNBC de réduction d'EGES 35% dans le secteur déchets d'ici 2030 par rapport à 2015)

- **Hypothèses 2050 :**

- Résidentiel, tertiaire, transport et industries : EGES basées sur le potentiel de réduction de la consommation énergétique

- Agriculture : -46 % (selon l'objectif de la SNBC de réduction d'EGES 46% dans le secteur déchets d'ici 2030 par rapport à 2015)
- Déchets : -66 % (selon l'objectif de la SNBC de réduction d'EGES 66% dans le secteur déchets d'ici 2030 par rapport à 2015)

OBJECTIFS DE PRODUCTION DES ENERGIES RENOUVELABLES

En 2017, le territoire de la CACM a produit **309 GWh** d'énergie renouvelables.

L'objectif de l'agglomération serait de développer les énergies renouvelables en tenant compte des enjeux environnementaux, paysagers et politiques de façon à **tendre vers une production d'énergies renouvelables de 36% d'ici 2030, 52% d'ici 2040 puis 90% d'ici 2050 par rapport à 2017.**

A horizon 2050, cela se traduirait par un objectif de production cible de **590 GWh** d'énergie renouvelable sur l'ensemble du territoire. Par rapport à l'année 2017, cela se traduirait par le développement de la filière bois biomasse (+40 GWh), du biométhane (+45 GWh), du photovoltaïque (+97 GWh) et de l'éolien (+133 GWh).

Type	Filières ENR	2017	2019	2026	2030	2040	2050
ELECTRICITÉ	Eolien terrestre	0,0	33 600,0	33 600,0	83 600,0	83 600,0	133 600,0
	Solaire PV (toiture)	11 969,0	12 253,0	14 074,8	16 465,6	28 097,2	72 846,7
	Solaire PV (sol)			5 154,4	10 308,9	20 617,7	36 081,0
	Hydraulique	20 023,0	22 023,0	23 611,6	24 570,4	28 514,9	34 759,5
CHALEUR	Biomasse solide	124 022,0	124 022,0	144 022,0	144 022,0	164 022,0	164 022,0
	Bois domestique	152 957,0	142 069,0	132 417,6	127 199,8	115 037,2	104 037,6
	Pompes à chaleur	-	-				
	Géothermie	0,0	0,0				
	Solaire thermique	-	-				
	Biogaz	0,0	0,0				
Biométhane	Biométhane	0,0	9 545,0	15 200,0	15 200,0	30 200	45 200,0
Biocarburant	Biocarburant	0,0	0,0				
	TOTAL (en MWh)	308 971,0	343 512,0	368 080,5	421 366,6	470 089,0	590 546,8

Tableau 4 : Tableau de synthèse chiffrés des objectifs de production d'énergies renouvelables sur le territoire de la CACM à horizon 2050, Source : Traitement interne

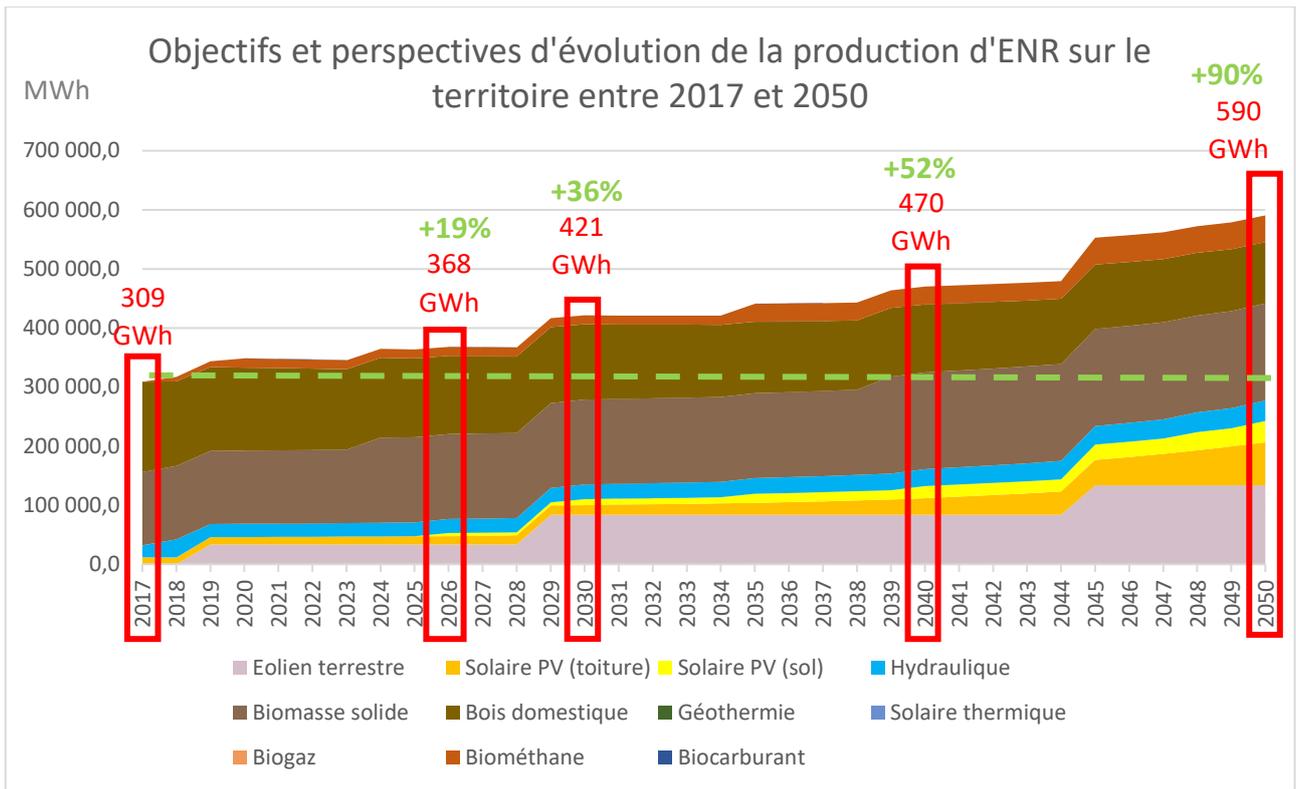


Figure 5 : Objectifs et perspectives d'évolution de la production d'énergies renouvelables entre 2017 et 2050, Source : Traitement interne, Diagnostic territorial

LES AXES STRATÉGIQUES DU PCAET

1. UNE STRATEGIE CLIMATIQUE ET ENERGETIQUE TRANSVERSALE EN 4 AXES

Les objectifs du territoire seront mis en œuvre au travers d'une stratégie climatique, énergétique et écologique portant sur 4 axes et visant à mobiliser les acteurs du territoire et partenaires de l'agglomération Castres-Mazamet :

1. Un territoire qui préserve son identité, ses ressources et son cadre de vie
2. Un territoire qui encourage les mobilités durables
3. Un territoire sobre et économe en énergie
4. Un territoire producteur d'énergies renouvelables

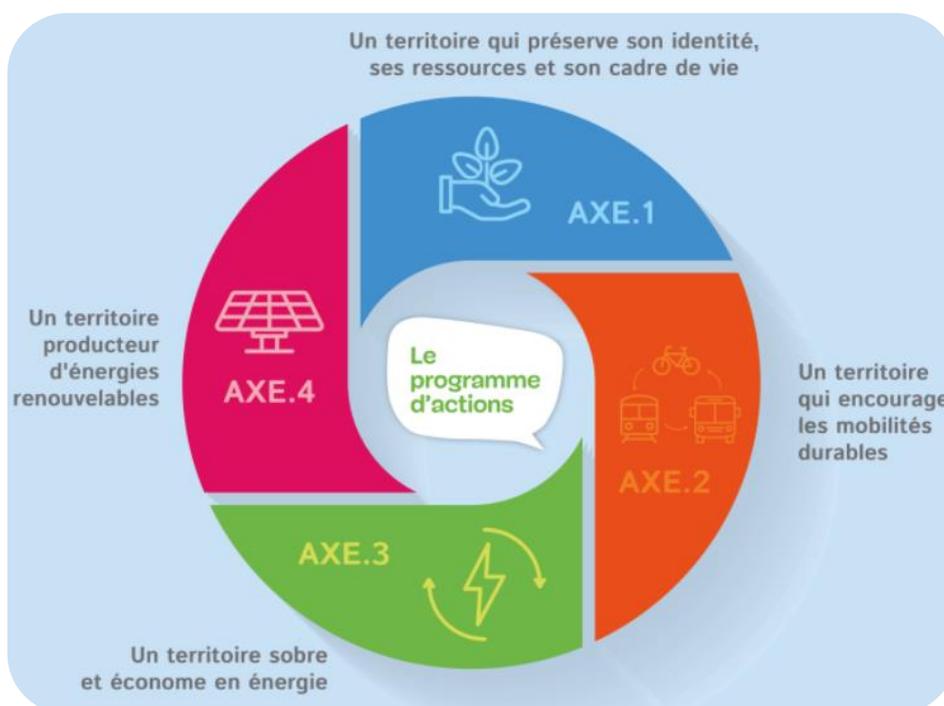


Image 1 : La stratégie retenue par la CACM pour le PCAET

Cette stratégie a permis d'aboutir à la définition d'un plan d'actions composé de 17 actions. Celles-ci sont rappelées dans la présente stratégie.

Pour chacune des actions, sera mentionnée son impact sur les émissions de GES, les consommations d'énergie, sur les rejets de polluants atmosphériques ainsi que son impact sur l'adaptation et l'atténuation au changement climatique.

Définitions :

Adaptation : Une action contribue à l'adaptation au changement climatique dès lors qu'elle permet de limiter les impacts négatifs du changement climatique et d'en maximiser les effets bénéfiques.

Atténuation : Une activité contribue à l'atténuation du changement climatique si elle contribue à la stabilisation des concentrations de Gaz à effet de serre (GES) dans l'atmosphère à un niveau qui empêche toute perturbation anthropique dangereuse du système climatique.

2. LES OBJECTIFS LOCAUX DE LA STRATEGIE TERRITORIALE

AXES	ORIENTATION	OBJECTIFS
1. Un territoire qui préserve son identité, ses ressources et son cadre de vie	1.A. Promouvoir une agriculture qui s'inscrit dans la transition énergétique	• 1.A.1 : Préparer l'agriculture aux évolutions climatiques
		• 1.A.2 : Favoriser les filières locales en circuit-court (production, transformation et distribution)
		• 1.A.3 : Réduire la dépendance de l'agriculture aux énergies fossiles
	1.B. Maintenir la santé des habitants et leur qualité de vie	• 1.B.1 : Renaturer les villes, bourgs et villages
		• 1.B.2 : Préserver les populations des risques naturels
		• 1.B.3 : Revaloriser les friches urbaines et industrielles
		• 1.B.4 : Améliorer la qualité de l'air
	1.C. Renforcer la valeur écologique du territoire	• 1.C.1 : Faire participer la population à la protection de la biodiversité locale et à la qualité des paysages naturels et bâtis dans un contexte de changement climatique
		• 1.C.2 : Renforcer les fonctionnalités écologiques des espaces naturels et agro-naturels (haies, forêt, champs, ...)
		• 1.C.3 : Préserver et réhabiliter les zones humides
	1.D. Gérer durablement les ressources	• 1.D.1 : Économiser la ressource en eau
		• 1.D.2 : Rassembler les acteurs du territoire pour réfléchir à l'économie circulaire
		• 1.D.3 : Encourager une gestion durable et la multifonctionnelle de la forêt
• 1.D.4 : Maintenir ou développer le stockage carbone sur le territoire pour la préservation de la biodiversité		
• 1.D.5 : Valoriser le territoire grâce au tourisme durable		
2. Un territoire qui encourage les mobilités durables	2.A. Réduire les besoins en déplacement	• 2.A.1 : Développer des aménagements cohérents permettant d'encourager les déplacements à faible impact carbone
		• 2.A.2 : Réduire l'étalement urbain en s'appuyant sur un développement spatial maîtrisé
		• 2.A.3 : Développer une offre touristique pour les locaux
	2.B. Promouvoir les déplacements doux	• 2.B.1 : Développer les réseaux cyclables
		• 2.B.2 : Mettre en place des aménagements et services pour les vélos
		• 2.B.3 : Accompagner le changement de comportement sur l'utilisation du vélo pour tous les publics et pas uniquement scolaire
		• 2.B.4 : Créer des aménagements piétons

	2.C. Promouvoir une mobilité bas carbone	<ul style="list-style-type: none"> • 2.C.1 : Tendre vers une flotte de véhicules décarbonée et efficiente • 2.C.2 : Développer des infrastructures de recharges adaptées aux véhicules décarbonés • 2.C.3 : Optimiser et valoriser les déplacements multimodaux, notamment vélo/bus et vélo/train 	
3. Un territoire sobre et économe en énergie	3.A. Aller vers la sobriété énergétique du parc de logements	<ul style="list-style-type: none"> • 3.A.1 : Eduquer et sensibiliser la population aux économies d'énergies des foyers • 3.A.2 : Accompagner les habitants sur la rénovation des bâtiments et de certains équipements de chauffage (solutions possibles et aides financières) • 3.A.3 : Construire des logements et bâtiments neufs exemplaires alliant production d'énergie et faible consommation d'énergie, en prenant en compte les enjeux environnementaux 	
		3.B. Veiller à réduire la consommation énergétique du secteur tertiaire notamment le parc immobilier des collectivités, des entreprises et des industries	<ul style="list-style-type: none"> • 3.B.1 : Inciter les entreprises à faire preuve d'exemplarité dans le cadre de travaux de rénovation énergétique • 3.B.2 : Réduire les consommations énergétiques des secteurs tertiaire et industriel • 3.B.3 : Rassembler les entreprises du territoire sur le thème de l'énergie • 3.B.4 : Encourager les constructions de type « Bâtiment à Energie Positive » (BEPOS) et rénover les bâtiments publics
	4. Un territoire producteur d'énergie renouvelable	4.P. Soutenir et encadrer le développement des énergies renouvelables comme levier de développement local	<ul style="list-style-type: none"> • 4.P.1 : Tendre vers un mix énergétique pour réduire la dépendance aux énergies les plus polluantes • 4.P.2 : Accompagner les collectivités membres pour développer les énergies renouvelables locales • 4.P.3 : Favoriser le développement d'énergies renouvelables émergentes sur le territoire • 4.P.4 : Encourager le développement de projets citoyens d'énergies renouvelables sur le territoire

Tableau 5 : La stratégie du PCAET de la CACM détaillée par axe, orientation et objectif

AXE 1 - UN TERRITOIRE QUI PRESERVE SON IDENTITE, SES RESSOURCES ET SON CADRE DE VIE

La Communauté d'agglomération de Castres Mazamet (CACM) sera elle-aussi soumise au dérèglement climatique et prend acte de la nécessité de s'adapter à ces nouvelles conditions climatiques.

Dans un souci de respect de la Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC) et autres orientations nationales, l'agglomération ambitionne contribuer aux objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre de façon à atténuer la concentration de carbone dans l'atmosphère et limiter l'augmentation des températures à +2°C voire +1.5°C d'ici 2050.

Au regard des évolutions climatiques connues et de la mise à jour par le GIEC des scénarios attendus, l'agglomération intégrera dans sa stratégie territoriale, les scénarios tendanciels qui projettent une augmentation des températures de l'ordre de +3,5°C par rapport à l'ère préindustrielle selon un scénario au fil de l'eau.

Pour répondre à cet objectif, l'agglomération entend répondre aux orientations suivantes :

- Orientation 1.A : Promouvoir une agriculture qui s'inscrit dans la transition énergétique
- Orientation 1.B : Maintenir la santé des habitants et leur qualité de vie
- Orientation 1.C : Renforcer la valeur écologique du territoire
- Orientation 1.D : Gérer durablement les ressources

ORIENTATION 1.A : PROMOUVOIR UNE AGRICULTURE QUI S'INSCRIT DANS LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Les ambitions du SCOT d'Autan et de Cocagne :

Le projet de territoire reconnaît la place de l'agriculture dans l'économie locale et dans la vie locale des communes. Il conçoit les espaces agricoles, à la fois comme des espaces paysagers à préserver autant que possible mais également comme des lieux de production et de vitalité économique.

L'agriculture participe également au développement du tourisme vert, avec la création de services valorisant les activités agricoles (vente directe, filières courtes...) et avec l'offre d'hébergement de types gîtes ou chambres d'hôtes.

Le développement d'une agriculture durable permet de maintenir les équilibres environnementaux et de développer des formes de bâti agricole exemplaires en matière d'insertion paysagère, de consommation énergétique, d'espace ou d'utilisation de matériaux locaux.

1.A.1. Préparer l'agriculture aux évolutions climatiques

L'agglomération accompagne le secteur agricole et agro-alimentaire dans sa transition rendue nécessaire par l'urgence climatique notamment en prévision de période d'étiage, de sécheresse des sols et sous-sols mais aussi de ruissellements plus intenses et plus fréquents. A ce titre, elle valorisera les initiatives, expériences et innovations visant à développer de nouvelles filières agricoles et agro-alimentaires adaptées au nouveau contexte climatique.

Afin de disposer d'une alimentation sobre en carbone, un territoire doit disposer d'une production agricole locale diversifiée. Celle-ci peut se mettre en place en permettant le développement de nouvelles activités au sein des exploitations agricoles mais également en permettant la création de nouvelles activités agroalimentaires et typologies d'exploitations agricoles. L'agglomération et ses partenaires accompagneront et soutiendront les modes de production qui visent des objectifs pour une alimentation saine, de qualité et durable. Pour cela, l'agglomération encouragera les exploitations agricoles à reconsidérer leurs usages d'intrants de façon à les faire évoluer vers des modèles raisonnés et biologiques.

Aussi, les exploitations agricoles sont encouragées à questionner leurs pratiques de façon à renforcer la capacité du sol à stocker du carbone. L'évitement du labourage profond, la permanence d'un couvert végétal dans l'année, le maintien des linéaires de haies... sont quelques pistes de réflexion à considérer. L'initiative 4 pour 1000, lancée par la France lors de la COP21 en 2015, pourrait être un exemple de démarche dynamique à mettre en place afin d'engager les agriculteurs du territoire vers une agriculture productive, résiliente et fondée sur une gestion adaptée des terres et des sols.

Cependant, dans une logique de résilience, l'agglomération privilégie une transition qui veillera à limiter la pression sur les ressources en eau et les milieux naturels aquatiques, également impactée par la crise climatique. Toujours dans une logique de résilience pouvant être rendue nécessaire par la réalisation des scénarios climatiques les plus pessimistes, l'agglomération sera vigilante à privilégier le maintien des espaces agricoles.

1.A.2. Favoriser les filières locales en circuit-court (production, transformation et distribution)

Les circuits courts présentent un réel potentiel en matière de consommation durable et peuvent devenir un levier pour encourager l'évolution globale du système alimentaire (transport, saisonnalité, équilibre alimentaire, etc.). Ils présentent un potentiel intéressant en termes de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Il convient donc d'accompagner les initiatives et de partager les bonnes pratiques pour optimiser les gains environnementaux de ce mode de production. Il s'agira également de centraliser et communiquer sur les secteurs de vente directe des agriculteurs.

La production de fruits et légumes frais par les citoyens eux-mêmes peut jouer un rôle déterminant dans la résilience alimentaire d'un territoire. Elle sensibilise efficacement les habitants et joue un rôle social et économique important.

1.A.3. Réduire la dépendance de l'agriculture aux énergies fossiles

Les exploitations agricoles disposent de ressources énergétiques nombreuses pouvant assurer leur propre production d'énergie de façon à répondre à leurs besoins : chauffage, éclairage, ventilation, etc. L'agglomération encouragera l'installation des équipements en énergie renouvelable au sein des exploitations agricoles participant ainsi à la réduction de la dépendance des activités agricoles aux énergies fossiles tout en veillant à limiter l'impact visuel des paysages.

THEMATIQUE	ACTIONS DU PCAET CONCERNEES PAR L'ORIENTATION 1.A : « PROMOUVOIR UNE AGRICULTURE QUI S'INSCRIT DANS LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE »	GAIN GES	GAIN ENERGIE	GAIN AIR	GAIN ADAPTATION	GAIN ATTENUATION
Agriculture et alimentation	Action 1 : Apporter un soutien aux agriculteurs pour leur permettre d'adapter leurs pratiques agricoles face aux aléas climatiques futures	Moyen	Moyen	Moyen	Fort	Moyen
Agriculture et alimentation	Action 2 : Mettre en place un Projet Alimentaire Territorial (PAT) pour soutenir l'agriculture locale, l'alimentation et l'approvisionnement de proximité	Moyen	Faible	Faible	Moyen	Moyen
Eau, air, biodiversité et santé	Action 4 : Veiller à la gestion de la ressource en eau en partenariat avec le Syndicat Mixte du Bassin de l'Agout (SMBA)	Faible	Faible	Faible	Fort	Faible
Cadre de vie et aménagement	Action 8 : Coordonner un réseau local pour inciter à prendre en compte les enjeux climat, air et énergie dans les projets d'aménagements des communes du territoire	Moyen	Moyen	Moyen	Moyen	Fort
Cadre de vie et aménagement	Action 9 : Inciter les opérateurs à développer le tourisme durable	Faible	Faible	Moyen	Moyen	Moyen
Transversale	Action 17 : Suivre et évaluer la mise en œuvre du PCAET à l'échelle de la CACM	Moyen	Moyen	Moyen	Moyen	Faible

ORIENTATION 1.B : MAINTENIR LA SANTÉ DES HABITANTS ET LEUR QUALITÉ DE VIE

L'agglomération s'attache à s'inscrire dans une démarche d'atténuation et d'adaptation au changement climatique en vue de préserver la qualité de vie des habitants et de se prémunir contre les risques pour la santé de chacun.

1.B.1. Renaturer les villes, bourgs et villages

L'agglomération s'attachera à renforcer la perméabilité entre le tissu urbain, les espaces naturels et agricoles. Pour cela, l'agglomération incitera à une plus forte végétalisation du tissu urbain. A ce titre, les initiatives visant à gérer naturellement les espaces libres (publics et privés) sont encouragées ainsi que les initiatives visant la réduction de l'artificialisation des sols. Le maintien strict des coupures urbaines est également souhaité.

Afin de renforcer la richesse de la faune et la flore au sein du tissu urbain, les initiatives en faveur du maintien des espèces pollinisatrices non domestiques telles que les abeilles sauvages sont encouragées. Aussi, l'agglomération recommande le renforcement de la palette botanique des villes notamment les essences mellifères (qui attirent les insectes pollinisateurs).

1.B.2. Préserver les populations des risques naturels

Le territoire de la CACM est soumis à de nombreux risques naturels qui vont affecter les paysages existants, les espaces boisés et les milieux naturels. C'est le cas notamment des « feux de forêts » qui, en plus, auront des conséquences sur les populations, la santé mais aussi, sur la dégradation de la qualité de l'air.

La connaissance des liens qui existent entre les enjeux du climat, les risques naturels et de la biodiversité est indispensable afin de souligner les bénéfices apportés par les Solutions fondées sur la Nature¹ pour les territoires. Par exemple, la préservation des prairies inondables permet de répondre au risque inondation tout en maintenant l'activité agro-environnementale.

L'agglomération encouragera la mise en place de Solutions fondées sur la Nature, approches efficaces et pertinentes, permettant de contribuer conjointement à la réduction des risques naturels et à la préservation de la biodiversité. Elles s'appuient et mettent en valeur le rôle fondamental que jouent des écosystèmes préservés et diversifiés dans la régulation du climat et la limitation des impacts des catastrophes naturelles. Les écosystèmes en bon état écologique contribuent largement, par leur fonctionnement naturel, au captage et stockage du carbone, et offrent des solutions concrètes et opérationnelles pour la gestion des risques naturels. Ces solutions nécessitent généralement un investissement financier et des coûts récurrents inférieurs sur le long terme à ceux nécessaires aux aménagements d'ingénierie civile ou technologiques. Elles

¹ Les Solutions fondées sur la Nature sont définies par l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) comme "les actions visant à protéger, gérer de manière durable et restaurer des écosystèmes naturels ou modifiés pour relever directement les défis de société de manière efficace et adaptative, tout en assurant le bien-être humain et en produisant des bénéfices pour la biodiversité". Les Solutions fondées sur la Nature se déclinent en trois types d'actions, qui peuvent être combinées dans les territoires et avec des solutions d'ingénierie civile :

- La préservation d'écosystèmes fonctionnels et en bon état écologique ;
- L'amélioration de la gestion d'écosystèmes pour une utilisation durable par les activités humaines ;
- La restauration d'écosystèmes dégradés ou la création d'éco-systèmes.

évitent également les impacts environnementaux de ces aménagements et s'insèrent dans une dynamique de limitation de l'artificialisation des territoires. Au-delà de la réponse aux défis visés, les Solutions fondées sur la Nature apportent d'autres bénéfices pour le bien-être humain et pour le développement durable des territoires, à travers les services écosystémiques. Enfin, ces solutions sont flexibles et permettent un ajustement des actions dans le temps en fonction de l'évolution de la situation et des impacts, plus ou moins prévisibles, des changements globaux.

1.B.3. Revaloriser les friches urbaines et industrielles

La dépollution et la reconversion des friches présentent des intérêts environnementaux et économiques locaux :

- en favorisant la "santé environnementale" par l'extraction de la pollution des sols, la régulation du phénomène "îlots de chaleur urbain", la valorisation de la biodiversité et une meilleure utilisation des terres excavées ;
- en redynamisant et développant l'économie locale par la revalorisation foncière d'un territoire, la possibilité de développer des énergies renouvelables sur ces espaces (projets photovoltaïques), la mise en valeur de l'histoire technique et sociale locale grâce à la restauration des sites et des patrimoines industriels importants sur l'agglomération.

1.B.4. Améliorer la qualité de l'air

La préservation de la qualité de l'air est un enjeu transversal qui touche à la fois la mobilité, les bâtiments, les logements des particuliers mais aussi, l'agriculture et les industriels.

Afin que le volet « Air » du PCAET soit pris en compte dans ces différentes thématiques, la CACM veillera et incitera que des actions allant dans ce sens soient mises en place. Cela pourra se formaliser notamment via des messages de communication sur les différentes sources de pollution que l'on peut rencontrer mais aussi, de valorisation de bonnes pratiques telles que limiter l'usage de produits nocifs ou inciter fortement à intégrer des critères sur la qualité de l'air dans les marchés publics.

Le suivi de la qualité de l'air sur le territoire est assuré par Atmo Occitanie avec qui, la Communauté d'agglomération est partenaire depuis de nombreuses années. Le suivi est réalisé au moyen d'une station de mesure installée sur le territoire. Par ailleurs, la convention est reconduite pour la période 2022-2025 avec en plus, un accompagnement du territoire dans l'élaboration et le suivi du PCAET.

THEMATIQUE	ACTIONS DU PCAET CONCERNEES PAR L'ORIENTATION 1.B : « MAINTENIR LA SANTÉ DES HABITANTS ET LEUR QUALITÉ DE VIE »	GAIN GES	GAIN ENERGIE	GAIN AIR	GAIN ADAPTATION	GAIN ATTENUATION
Eau, air, biodiversité et santé	Action 4 : Veiller à la gestion de la ressource en eau en partenariat avec le Syndicat Mixte du Bassin de l'Agout (SMBA)	Faible	Faible	Faible	Fort	Faible
Eau, air, biodiversité et santé	Action 5 : Sensibiliser aux enjeux de la qualité de l'air	Moyen	Moyen	Fort	Faible	Moyen
Mobilité	Action 6 : Mettre en œuvre un Plan Vélo sur le territoire de la CACM	Fort	Fort	Fort	Fort	Moyen
Mobilité	Action 7 : Elaborer un Plan de Mobilité Simplifié (PDMS) sur le territoire et identifier des partenariats avec les territoires limitrophes	Fort	Moyen	Fort	Moyen	Moyen
Cadre de vie et aménagement	Action 8 : Coordonner un réseau local pour inciter à prendre en compte les enjeux climat, air et énergie dans les projets d'aménagements des communes du territoire	Moyen	Moyen	Moyen	Moyen	Fort
Cadre de vie et aménagement	Action 9 : Inciter les opérateurs à développer le tourisme durable	Faible	Faible	Moyen	Moyen	Moyen
Energies Renouvelables	Action 11 : Développer des projets de chaufferies bois et les réseaux de chaleur	Fort	Faible	Fort	Fort	Moyen
Déchets et économie circulaire	Action 13 : Mettre en place une stratégie pour accompagner le développement de l'économie circulaire avec les entreprises, structures et associations du territoire	Moyen	Moyen	Moyen	Moyen	Fort
Transversale	Action 17 : Suivre et évaluer la mise en œuvre du PCAET à l'échelle de la CACM	Moyen	Moyen	Moyen	Moyen	Faible
Transversale	Action 16 : Créer un club sur la Responsabilité Sociétale des Entreprises	Faible	Faible	Faible	Faible	Faible

ORIENTATION 1.C : RENFORCER LA VALEUR ÉCOLOGIQUE DU TERRITOIRE

Les ambitions du SCOT d'Autan et de Cocagne :

Le maintien des forêts, terres agricoles et prairies naturelles permet de préserver le « socle » de la biodiversité, l'équilibre des milieux et la richesse paysagère du territoire. L'enjeu est de préserver cet équilibre et en particulier les espaces ouverts et les zones humides, les landes et pelouses. La protection des espaces naturels et de leurs interconnexions est une priorité à l'échelle du territoire.

Plusieurs objectifs sont affichés : Préserver de l'urbanisation les pôles de natures identifiés dans la Trame Verte et Bleue (TVB), maintenir et restaurer les corridors écologiques identifiés dans la TVB, favoriser le maintien des mosaïques agricoles supports de la biodiversité dite « ordinaire » et garantes du maintien des paysages typiques, maintenir et renforcer des espaces de respiration au sein des zones urbanisées.

En raison de nouvelles conditions climatiques, le dérèglement climatique aura une incidence certaine sur la biodiversité locale. En effet, les milieux naturels sont fortement dépendants des conditions météorologiques, particulièrement les milieux naturels liés à l'eau, parmi les plus remarquables du territoire.

1.C.1. Faire participer la population à la protection de la biodiversité locale et à la qualité des paysages naturels et bâtis dans un contexte de changement climatique

Les espaces naturels et la biodiversité du territoire sont déjà fragilisés par les effets du changement climatique et le seront d'autant plus dans les prochaines années. L'objectif ici est de rendre réceptif le grand public à la préservation des milieux naturels faunistiques et floristiques du territoire, dans l'objectif que les habitants deviennent les acteurs de la protection de leur environnement. Pour cela, il s'agit de développer des outils de sensibilisation, d'organiser des événements et des activités pédagogiques en lien avec cette thématique.

1.C.2. Renforcer les fonctionnalités écologiques des espaces naturels et agro-naturels (haies, forêt, champs, ...)

L'agglomération soutient les initiatives visant à développer et à renforcer les fonctionnalités écologiques des espaces naturels et agro-naturels sur le territoire, notamment les corridors et réservoirs de biodiversité. En effet, les espaces boisés, les pelouses sèches, les étendues d'eau, les zones humides..., souvent intégrées aux Trames Vertes et Bleues, disposent chacun d'une capacité de stockage carbone.

1.C.3. Préserver et réhabiliter les zones humides

Les zones humides remplissent de multiples fonctions indispensables à l'équilibre des territoires et constituent des alliées pour faire face au changement climatique. En tant que puits de carbone naturels, les milieux humides atténuent le réchauffement climatique global. Afin de pouvoir continuer à profiter de ces milieux à la fois agréables et utiles, il est indispensable de les valoriser et de les restaurer.

THEMATIQUE	ACTIONS DU PCAET CONCERNEES PAR L'ORIENTATION 1.C : « RENFORCER LA VALEUR ÉCOLOGIQUE DU TERRITOIRE »	GAIN GES	GAIN ENERGIE	GAIN AIR	GAIN ADAPTATION	GAIN ATTENUATION
Eau, air, biodiversité et santé	Action 3 : Mettre en place et valoriser des actions contribuant à la séquestration carbone et à la préservation de la biodiversité	Moyen	Faible	Moyen	Fort	Fort
Eau, air, biodiversité et santé	Action 4 : Veiller à la gestion de la ressource en eau en partenariat avec le Syndicat Mixte du Bassin de l'Agout (SMBA)	Faible	Faible	Faible	Fort	Faible
Cadre de vie et aménagement	Action 8 : Coordonner un réseau local pour inciter à prendre en compte les enjeux climat, air et énergie dans les projets d'aménagements des communes du territoire	Moyen	Moyen	Moyen	Moyen	Fort
Cadre de vie et aménagement	Action 9 : Inciter les opérateurs à développer le tourisme durable	Faible	Faible	Moyen	Moyen	Moyen
Transversale	Action 17 : Suivre et évaluer la mise en œuvre du PCAET à l'échelle de la CACM	Moyen	Moyen	Moyen	Moyen	Faible
Transversale	Action 16 : Créer un club sur la Responsabilité Sociétale des Entreprises	Faible	Faible	Faible	Faible	Faible

ORIENTATION 1.D : GÉRER DURABLEMENT LES RESSOURCES

Le dérèglement climatique modifiera notamment le cycle de l'eau du fait d'une modification de la saisonnalité du volume d'eau pluviale. En conséquence, l'accès aux ressources, leurs disponibilités ainsi que leur qualité pourraient s'en trouver dégradé et être imprévisibles. L'agglomération s'inscrit dans l'adaptation et la gestion durable des ressources du territoire.

1.D.1. Économiser la ressource en eau

Au regard des risques que le dérèglement climatique aura sur la ressource en eau, particulièrement sur les ressources en eau potable, l'agglomération est garante de plusieurs initiatives menées en partenariat avec les Syndicats en exerçant la compétence de la Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) et la compétence « eau et assainissement ».

De plus, le territoire de la CACM se trouve sur le périmètre du Syndicat Mixte du Bassin de l'Agout qui est chargé de la mise en place du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) dont l'objectif principal est de concilier la satisfaction des différents usages de l'eau sans porter d'atteinte irrémédiable à la ressource en eau et aux milieux aquatiques.

Ainsi, l'agglomération souhaite préserver la ressource en eau et en organisant l'usage afin de limiter les prélèvements d'eau qu'ils soient domestiques, industriels ou agricoles. L'agglomération veillera à favoriser des solutions qui permettent de privilégier l'usage des eaux pluviales, dites non conventionnelles pour les usages ne présentant pas de risques sanitaires. Les initiatives visant à stocker les eaux de pluie à des fins résidentielles et industrielles seront encouragées. En complément, les industries devront veiller à réduire leur besoin en eau dans un souci de sobriété.

L'agglomération ainsi que l'ensemble des partenaires du territoire veilleront à maintenir une agriculture sobre en ressource en eau et sera vigilante à l'évolution des productions agricoles locales, particulièrement les productions céréalières et protéagineuses gourmandes en eau en période estivale. Des solutions d'adaptation des modèles agricoles seront mises en place par les partenaires compétents au regard de la disponibilité des pluviométries saisonnières disponibles.

De plus, l'eau est une ressource qui a un réel enjeu sur le territoire notamment sur le volet touristique grâce à la présence de parcs de loisirs et lacs qui sont très attractifs et reflètent l'identité du territoire.

Les collectivités, gestionnaires des espaces verts, d'équipements et de la voirie sont invitées quant à elles à renforcer leur connaissance en matière de prélèvement et d'usage de la ressource en eau et à adapter leurs pratiques en conséquence.

1.D.2. Rassembler les acteurs du territoire pour réfléchir à l'économie circulaire

La Communauté d'agglomération est engagée dans une démarche de prévention des déchets via la mise en place de son Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés qui est, l'une des branches de l'économie circulaire.

L'économie circulaire est une nouvelle façon de produire et de consommer qui concerne tous les acteurs de la société (citoyens, collectivités locales, administrations, entreprises, associations...). Les entreprises, producteurs, peuvent s'engager dans de nouvelles pratiques :

- L'écologie industrielle et territoriale (utilisation mutualisée des ressources (eau, énergie...) et des services (transports, lieux de travail...);
- L'écoconception (conception des produits pour limiter leurs impacts sur l'environnement sur tout leur cycle de vie);
- L'économie de la fonctionnalité (vente de l'usage des biens plutôt que les biens eux-mêmes)

Finalement, il s'agit de réduire les impacts environnementaux des produits, recycler une grande part des déchets, ne pas menacer certaines ressources déjà largement exploitées.

1.D.3. Encourager une gestion durable et multifonctionnelle de la forêt

Les ambitions du SCOT d'Autan et de Cocagne :

Le projet entend contribuer à l'amélioration des fonctions économiques de la forêt (organisation d'une véritable filière bois structurée et organisée), dans un souci de gestion durable des espaces forestiers (prévention des risques de ruissellement et à l'érosion, préservation de réservoirs de biodiversité).

La forêt est un élément incontournable du territoire. Bien plus qu'une simple composante du paysage, la forêt est un espace cultivé (sylviculture) représentant ainsi une ressource locale avec notamment la production de bois-énergie.

La gestion forestière multifonctionnelle est durable dans la mesure où les objectifs considérés et les moyens utilisés permettent de maintenir les composantes et les fonctions essentielles de l'écosystème forestier et leurs interactions. L'agglomération favorise les activités de loisirs ou touristique de pleine nature (balades, randonnées, cueillette...) mais également des hébergements qui bénéficient d'un cadre ou d'un couvert boisé. Ainsi, les arbres et les forêts du territoire participent indéniablement à la constitution d'un territoire « vert » et contribuent ainsi à l'attractivité du territoire.

Le rapport du Groupement d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (Giec), publié le jeudi 8 août 2019, alerte sur les effets du changement climatique sur les sols. Parmi les solutions envisagées : une nécessaire gestion durable des forêts pour permettre à ces forêts, ainsi qu'aux arbres récoltés pour la filière bois, de jouer pleinement leur rôle dans la séquestration des émissions de gaz à effet de serre.

La diversité d'essences, de types de propriétés, de modes de gestion, permet une forte capacité de résilience de la forêt en cas de perturbations.

Les acteurs compétents du territoire auront un rôle majeur à jouer en poursuivant les actions de gestion durable de la forêt et de préservation de la biodiversité sur le territoire de l'agglomération de Castres-Mazamet.

1.D.4. Maintenir ou développer le stockage carbone sur le territoire pour la préservation de la biodiversité

Les sols stockent, sous forme de matières organiques, 2 à 3 fois plus de carbone dans l'atmosphère. En effet, dans les 30 premiers centimètres des sols, le stock de carbone est trois fois plus élevé que dans les bois des forêts. Les milieux naturels, forestiers, agricoles, permettent de fixer naturellement le carbone, dans les sols, dans les arbres. Le maintien et le développement de ce stockage carbone permettent de renforcer le volet atténuation du plan climat, tout en préservant des espaces naturels nécessaires à l'équilibre du territoire, à son attractivité. Les plantations de haies d'essences locales (bocagères et de clôture), les pratiques agricoles vertueuses et le déploiement de la sylviculture irrégulière et d'exploitations agricoles biologiques ou raisonnées seront autant d'actions favorisant le stockage carbone du territoire et contribuant à l'amélioration de la qualité de l'air.

Le stockage de carbone peut également être valorisé par la production de matériaux biosourcés qui sont des substituts aux matériaux de construction très émetteurs en GES mais aussi, en créant des espaces arborés en ville. Ce dernier, est un atout pour le territoire apportant confort de vie aux habitants et contribuant à la renaturation des villes.

1.D.5. Valoriser le territoire grâce au tourisme durable

Huit communes de la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet sont situées au sein du Parc naturel régional du Haut-Languedoc. Grâce à la présence du Causse, de nombreux sites Natura 2000, la proximité de la Montagne Noire et du Sidobre, le territoire dispose d'atouts propices au développement d'un tourisme vert prisé des citoyens recherchant un environnement naturel préservé mais également de la population locale.

Par ailleurs, l'accroissement de l'offre de loisirs sportifs de telles que le développement des voies vertes, le développement d'équipements spécifiques aux sites existants (base de loisirs des Montagnès, passerelle de Mazamet...), la valorisation des randonnées et des activités aquatiques mais également, la valorisation de l'offre patrimoniale contribue à rayonner et à renforcer l'identité du territoire.

La Communauté d'agglomération poursuivra le développement de sa stratégie de communication autour de la « Destination Castres-Mazamet » et s'appuiera sur le réseau d'acteurs local pour y parvenir.

THEMATIQUE	ACTIONS DU PCAET CONCERNEES PAR L'ORIENTATION 1.D : « GÉRER DURABLEMENT LES RESSOURCES »	GAIN GES	GAIN ENERGIE	GAIN AIR	GAIN ADAPTATION	GAIN ATTENUATION
Agriculture et alimentation	Action 1 : Apporter un soutien aux agriculteurs pour leur permettre d'adapter leurs pratiques agricoles face aux aléas climatiques futures	Moyen	Moyen	Moyen	Fort	Moyen
Agriculture et alimentation	Action 2 : Mettre en place un Projet Alimentaire Territorial (PAT) pour soutenir l'agriculture locale, l'alimentation et l'approvisionnement de proximité	Moyen	Faible	Faible	Moyen	Moyen
Eau, air, biodiversité et santé	Action 3 : Mettre en place et valoriser des actions contribuant à la séquestration carbone et à la préservation de la biodiversité	Moyen	Faible	Moyen	Fort	Fort
Eau, air, biodiversité et santé	Action 4 : Veiller à la gestion de la ressource en eau en partenariat avec le Syndicat Mixte du Bassin de l'Agout (SMBA)	Faible	Faible	Faible	Fort	Faible
Cadre de vie et aménagement	Action 8 : Coordonner un réseau local pour inciter à prendre en compte les enjeux climat, air et énergie dans les projets d'aménagements des communes du territoire	Moyen	Moyen	Moyen	Moyen	Fort
Cadre de vie et aménagement	Action 9 : Inciter les opérateurs à développer le tourisme durable	Faible	Faible	Moyen	Moyen	Moyen
Habitat et économie d'énergie	Action 15 : Mener des actions d'information sur le thème des matériaux biosourcés ou locaux	Moyen	Moyen	Moyen	Moyen	Moyen
Energies Renouvelables	Action 11 : Développer des projets de chaufferies bois et les réseaux de chaleur	Fort	Faible	Fort	Fort	Moyen
Déchets et économie circulaire	Action 13 : Mettre en place une stratégie pour accompagner le développement de l'économie circulaire avec les entreprises, structures et associations du territoire	Moyen	Moyen	Moyen	Moyen	Fort
Déchets et économie circulaire	Action 14 : Mettre en œuvre le programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés	Fort	Fort	Fort	Fort	Moyen
Transversale	Action 17 : Suivre et évaluer la mise en œuvre du PCAET à l'échelle de la CACM	Moyen	Moyen	Moyen	Moyen	Faible
Transversale	Action 16 : Créer un club sur la Responsabilité Sociétale des Entreprises	Faible	Faible	Faible	Faible	Faible

AXE 2 - UN TERRITOIRE QUI ENCOURAGE LES MOBILITES DURABLES

Les ambitions du SCOT d'Autan et de Cocagne :

Les transports collectifs (trains, bus...) : Dans le cadre de la planification à moyen-long termes, bien que le train soit peu compétitif dans un secteur où les véhicules individuels restent encore le moyen de transport prédominant, l'objectif des élus est de mieux mettre à profit la desserte du territoire par le train pour améliorer les circulations internes et les relations externes, en privilégiant un transport ferroviaire confortable et fonctionnel.

L'intermodalité et le covoiturage : Afin d'optimiser le fonctionnement aux abords immédiats des gares ferroviaires et routières structurantes, des aménagements permettant d'améliorer l'intermodalité sont préconisés par élus.

Les liaisons douces pour les cycles et/ou piétons : Le projet est de poursuivre les aménagements de liaisons douces, afin de mailler un peu plus le territoire d'infrastructures sécurisées et qualitatives, mais également de connecter le réseau local aux liaisons régionales et nationales.

L'agglomération Castres-Mazamet vise à contribuer aux objectifs de réduction des consommations énergétiques du secteur des transports de -54% d'ici 2050 par rapport à 2017 et une réduction des émissions de gaz à effet de serre de -54 % d'ici 2050 par rapport à 2017.

De manière plus concrète et en faisant référence au jeu « Destination TEPOS » réalisé dans le cadre de l'élaboration de la stratégie :

- L'utilisation d'autres modes de déplacements pour les trajets longues distances (covoiturage, transports en commun...) permettrait de réduire de 30 GWh les consommations énergétiques du territoire
- Le remplacement de 18 000 véhicules actuels par des véhicules roulant à 3L/100 km ou équivalent permettrait de réduire de 90 GWh les consommations énergétiques du territoire
- Le recours à d'autres modes de déplacements pour les trajets domicile/travail (5000 personnes en vélo ou 5 300 en transport en commun ou 3850 en covoiturage) permettrait de réduire de 15 GWh les consommations énergétiques du territoire

Ces 3 actions représenteraient déjà une réduction de 135 GWh soit 25% du nombre de déplacements motorisés d'ici 2050 par rapport à 2017.

Pour atteindre ces objectifs, l'agglomération entend répondre à trois orientations :

- Orientation 2.A : Réduire les besoins en déplacement
- Orientation 2.B : Promouvoir les déplacements doux
- Orientation 2.C : Promouvoir une mobilité bas carbone

ORIENTATION 2.A : RÉDUIRE LES BESOINS EN DÉPLACEMENT

Les typologies de déplacements sont nombreuses : déplacements du quotidien, voyages et transport de marchandises. Pour mener la transition des mobilités, l'agglomération de Castres-Mazamet entend favoriser des aménagements et services qui induisent des déplacements moins nombreux et moins longs.

Les ambitions du SCOT d'Autan et de Cocagne :

Le principe consiste à favoriser le renouvellement urbain lorsqu'un potentiel existe et peut être mobilisé, optimiser l'occupation des zones existantes et valoriser au mieux les opportunités foncières. L'objectif étant de donner la priorité au renouvellement urbain et au réemploi des friches.

2.A.1. Développer des aménagements cohérents permettant d'encourager les déplacements à faible impact carbone

La SNBC vise la décarbonation totale des émissions du secteur des transports à l'horizon 2050 avec un objectif intermédiaire de -28% des émissions en 2030 par rapport à 2015. Cet objectif de décarbonation se traduit par une réduction des déplacements. Ainsi, les déplacements moyens effectués en voiture devront diminuer de 12 km aujourd'hui à 8 km en 2050.

Afin de réduire les déplacements motorisés, il sera nécessaire d'organiser le territoire dans une logique de « juste proximité » en renforçant la complémentarité des espaces urbains aux différents niveaux de territoire.

L'agglomération considère donc la revitalisation des villes et des bourgs comme un mode d'urbanisation prioritaire. A ce titre, il est attendu une densification du tissu urbain et une organisation autour d'équipements, services et activités structurants. Par ailleurs et en cohérence avec les orientations et préconisations du SCOT, l'agglomération soutiendra la multifonctionnalité des espaces monofonctionnels tels que les zones pavillonnaires, les zones commerciales et les zones d'activités économiques.

2.A.2 Réduire l'étalement urbain en s'appuyant sur un développement spatial maîtrisé

Conformément aux mesures et enjeux du SRADDET de la région Occitanie, l'agglomération entend réaliser, au travers du SCoT d'Autan et de Cocagne (*en cours de révision*) puis des PLU, une réduction de la consommation foncière d'au moins -20% d'ici 2040 par rapport à la période observée 2003-2017 toutes activités confondues, soit une consommation de 52 ha/an sur l'ensemble du territoire du SCOT Autan et Cocagne.

La réduction de consommation foncière sur le territoire de la CACM sera actée à la fin des travaux du DOO. Les discussions en cours tendent vers une réduction notable de la consommation foncière pour l'habitat et une consommation foncière stable pour les équipements publics.

A plus long terme, à savoir en 2050, l'agglomération au sein du SCoT et en fonction de la déclinaison de l'objectif au sein du territoire régional, devra prendre en compte l'objectif de zéro artificialisation nette des sols inscrit dans la loi Climat et Résilience. La prochaine décennie devra permettre d'innover et expérimenter les outils de gestion foncière pouvant être adoptés ensuite. Un urbanisme organisé et réfléchi en ce sens jouera donc un rôle primordial notamment dans la réduction des déplacements.

En effet, la restructuration de l'armature urbaine et la densification attendue devrait permettre de renforcer la proximité des lieux de résidence aux lieux d'activité et de services.

2.A.3. Développer une offre touristique pour les locaux

Les impacts du tourisme de masse ont des impacts sur l'environnement notamment en matière de déplacements. Etant un réel atout pour le territoire, l'agglomération de Castres-Mazamet pourrait proposer dans sa stratégie touristique une offre dédiée à la population locale afin de limiter les déplacements et d'encourager d'autres types de mobilités.

THEMATIQUE	ACTIONS DU PCAET CONCERNEES PAR L'ORIENTATION 2.A : « RÉDUIRE LES BESOINS EN DÉPLACEMENT »	GAIN GES	GAIN ENERGIE	GAIN AIR	GAIN ADAPTATION	GAIN ATTENUATION
Agriculture et alimentation	Action 2 : Mettre en place un Projet Alimentaire Territorial (PAT) pour soutenir l'agriculture locale, l'alimentation et l'approvisionnement de proximité	Moyen	Faible	Faible	Moyen	Moyen
Eau, air, biodiversité et santé	Action 5 : Sensibiliser aux enjeux de la qualité de l'air	Moyen	Moyen	Fort	Faible	Moyen
Mobilité	Action 6 : Mettre en œuvre un Plan Vélo sur le territoire de la CACM	Fort	Fort	Fort	Fort	Moyen
Mobilité	Action 7 : Elaborer un Plan de Mobilité Simplifié (PDMS) sur le territoire et identifier des partenariats avec les territoires limitrophes	Fort	Moyen	Fort	Moyen	Moyen
Cadre de vie et aménagement	Action 8 : Coordonner un réseau local pour inciter à prendre en compte les enjeux climat, air et énergie dans les projets d'aménagements des communes du territoire	Moyen	Moyen	Moyen	Moyen	Fort
Cadre de vie et aménagement	Action 9 : Inciter les opérateurs à développer le tourisme durable	Faible	Faible	Moyen	Moyen	Moyen
Transversale	Action 17 : Suivre et évaluer la mise en œuvre du PCAET à l'échelle de la CACM	Moyen	Moyen	Moyen	Moyen	Faible
Transversale	Action 16 : Créer un club sur la Responsabilité Sociétale des Entreprises	Faible	Faible	Faible	Faible	Faible

ORIENTATION 2.B : PROMOUVOIR LES DÉPLACEMENTS DOUX

2.B.1. Développer les réseaux cyclables

Afin de permettre aux habitants de se déplacer autrement, le réseau cyclable existant sera de plus en plus développé sur l'ensemble du territoire de façon à relier les villages jusqu'au pôle le plus proche mais aussi entre les pôles urbains en s'appuyant notamment sur les voies de communication existantes.

Ces aménagements auront vocation à être utilisés par tout type de public et seront un véritable atout pour le territoire notamment touristique et en matière de santé en créant par exemple, des réseaux cyclables découverte avec des panneaux d'informations spécifiques, des animations sportives pour les enfants le long des pistes...

2.B.2. Mettre en place des aménagements et services pour les vélos

Afin que les usagers et les habitants puissent se déplacer en toute sécurité au quotidien, la mise en place de signalisation adaptée sur le territoire et complémentaire à la signalisation touristique sera mise en place. En milieu urbain, le réseau cyclable sera complété de façon à disposer d'un réseau continu, sécurisé et adapté aux trajets du quotidien.

Pour favoriser les modes de déplacements actifs, l'agglomération s'inscrit dans une démarche de sécurisation des piétons, cyclistes et autres usagers de modes doux (trottinettes, skate...). Par ailleurs, elle encourage les initiatives privées visant à favoriser l'usage de ces modes de déplacements en ville mais aussi en campagne.

Enfin l'agglomération veillera au renforcement des équipements et services inhérents à la pratique des mobilités douces tels que les aires de stationnement sécurisées, bornes de charge, gonfleurs de roues...

2.B.3. Accompagner le changement de comportement sur l'utilisation du vélo pour tous les publics et pas uniquement scolaire

Accompagner le changement de comportements des usagers est un levier clé pour assurer la transition du territoire vers des pratiques et habitudes de mobilités durables. Cependant, le seul aménagement de l'espace public ne suffit pas pour concrétiser les évolutions comportementales vers les mobilités durables. Il sera nécessaire de lancer des actions de sensibilisation et de communication engageante sur ce sujet (exemple : challenge de mobilité) mais aussi des services tels que la mise en place d'ateliers de réparation de vélos, ou participer à des programmes spécifiques au vélo (exemples : « Savoir Rouler à Vélo ») ou tout autre programme en lien avec la mobilité active.

2.B.4. Créer des aménagements piétons

L'agglomération appuiera l'émergence d'un réseau piétonnier sécurisé dans toutes les villes et villages du territoire. Pour mener cet objectif, l'agglomération encourage les collectivités à favoriser des aménagements s'appuyant sur l'existant de façon à ne pas développer de nouveaux aménagements superflus tout en prenant en compte le réseau végétalisé.

THEMATIQUE	ACTIONS DU PCAET CONCERNEES PAR L'ORIENTATION 2.B : « PROMOUVOIR LES DÉPLACEMENTS DOUX »	GAIN GES	GAIN ENERGIE	GAIN AIR	GAIN ADAPTATION	GAIN ATTENUATION
Eau, air, biodiversité et santé	Action 5 : Sensibiliser aux enjeux de la qualité de l'air	Moyen	Moyen	Fort	Faible	Moyen
Mobilité	Action 6 : Mettre en œuvre un Plan Vélo sur le territoire de la CACM	Fort	Fort	Fort	Fort	Moyen
Mobilité	Action 7 : Elaborer un Plan de Mobilité Simplifié (PDMS) sur le territoire et identifier des partenariats avec les territoires limitrophes	Fort	Moyen	Fort	Moyen	Moyen
Cadre de vie et aménagement	Action 8 : Coordonner un réseau local pour inciter à prendre en compte les enjeux climat, air et énergie dans les projets d'aménagements des communes du territoire	Moyen	Moyen	Moyen	Moyen	Fort
Cadre de vie et aménagement	Action 9 : Inciter les opérateurs à développer le tourisme durable	Faible	Faible	Moyen	Moyen	Moyen
Transversale	Action 17 : Suivre et évaluer la mise en œuvre du PCAET à l'échelle de la CACM	Moyen	Moyen	Moyen	Moyen	Faible
Transversale	Action 16 : Créer un club sur la Responsabilité Sociétale des Entreprises	Faible	Faible	Faible	Faible	Faible

ORIENTATION 2.C : PROMOUVOIR UNE MOBILITÉ BAS CARBONE

Cette orientation vise à permettre aux habitants et notamment aux travailleurs de privilégier d'autres modes de transports que le véhicule individuel motorisé pour leurs déplacements quotidiens et domicile-travail.

2.C.1. Tendre vers une flotte de véhicules décarbonée et efficiente

La Communauté d'agglomération est Autorité Organisatrice des Mobilités depuis la loi d'orientation des mobilités. Concernant le transport urbain, via sa régie Libellus, elle instauré la gratuité des transports en commun en 2008 sur l'ensemble du territoire. Elle exploite dans son périmètre : un réseau urbain gratuit pour tous les usagers, un service gratuit de transports à la demande et un service gratuit pour les personnes à mobilité réduite. Avec 4 lignes urbaines principales, 6 lignes urbaines secondaires et 2 navettes desservant le centre-ville de Castres toutes les 15 minutes, le réseau urbain est en constante évolution. Avec 480 points d'arrêts, les bus parcourent 1 450 000 km/an et déplacent environ 2,5 millions d'usagers.

Afin de permettre au plus grand nombre d'utiliser les transports en commun comme moyen de transport alternatif à la voiture individuelle et dans une perspective d'amélioration des émissions de gaz à effet de serre, l'agglomération poursuit le renouvellement du parc des véhicules en vue de disposer d'un parc optimisé, moins polluant et à terme décarboné.

Il en sera de même pour les entreprises et autres acteurs du territoire qui devront renouveler leur parc de véhicules et choisir les véhicules les mieux adaptés à leurs activités.

2.C.2. Développer des infrastructures de recharges adaptées aux véhicules décarbonés

Le territoire de la Communauté d'agglomération dispose de 20 stations publiques pour la recharge de véhicules électriques installées par le Syndicat Départemental d'Énergie du Tarn (SDET) dans 6 communes. L'agglomération, les partenaires publics et privés contribueront à l'installation d'infrastructures de recharges pour véhicules décarbonés sur l'ensemble du territoire afin de disposer d'un maillage cohérent et disponible pour tous les usagers (véhicules légers, véhicules lourds et vélos).

Ceci contribuera à diminuer les émissions de carbone, de lutter contre le changement climatique et de contribuer à l'atteinte de la neutralité carbone.

2.C.3. Optimiser et valoriser les déplacements multimodaux, notamment vélo/bus et vélo/train

L'agglomération entend soutenir le déploiement d'un réseau de bus performant desservant les villes principales du territoire de l'agglomération de Castres-Mazamet en complémentarité avec le réseau ferroviaire. Pour cela, l'agglomération travaillera à l'optimisation des Pôles d'Échanges Multimodaux (PEM) en appui des gares ferroviaires et routières existantes.

Depuis les villes principales et leurs Pôles d'Échanges Multimodaux, l'agglomération encouragera le développement de transports collectifs vers les communes du même pôle. Les solutions développées seront adaptées aux moyens disponibles et au contexte démographique, socio-culturel et économique de chacun de pôles.

THEMATIQUE	ACTIONS DU PCAET CONCERNEES PAR L'ORIENTATION 3.C : « PROMOUVOIR UNE MOBILITÉ BAS CARBONE »	GAIN GES	GAIN ENERGIE	GAIN AIR	GAIN ADAPTATION	GAIN ATTENUATION
Eau, air, biodiversité et santé	Action 5 : Sensibiliser aux enjeux de la qualité de l'air	Moyen	Moyen	Fort	Faible	Moyen
Mobilité	Action 7 : Elaborer un Plan de Mobilité Simplifié (PDMS) sur le territoire et identifier des partenariats avec les territoires limitrophes	Fort	Moyen	Fort	Moyen	Moyen
Cadre de vie et aménagement	Action 8 : Coordonner un réseau local pour inciter à prendre en compte les enjeux climat, air et énergie dans les projets d'aménagements des communes du territoire	Moyen	Moyen	Moyen	Moyen	Fort
Cadre de vie et aménagement	Action 9 : Inciter les opérateurs à développer le tourisme durable	Faible	Faible	Moyen	Moyen	Moyen
Transversale	Action 17 : Suivre et évaluer la mise en œuvre du PCAET à l'échelle de la CACM	Moyen	Moyen	Moyen	Moyen	Faible
Transversale	Action 16 : Créer un club sur la Responsabilité Sociétale des Entreprises	Faible	Faible	Faible	Faible	Faible

AXE 3 - UN TERRITOIRE SOBRE ET ECONOMIQUE EN ENERGIE

L'agglomération de Castres Mazamet vise à contribuer aux objectifs de réduction de 45% des consommations énergétiques du secteur résidentiel d'ici 2050 et de 49% dans le secteur tertiaire et réduire les émissions de gaz à effet de serre des secteurs résidentiel et tertiaire de 49% d'ici 2050 pour chacun de ces secteurs. Les orientations nationales de la Stratégie Nationale Bas Carbone vise une décarbonation totale du secteur des bâtiments. Ainsi, la CACM prendra en compte et tâchera de tendre vers cet objectif en adaptant ces mesures au territoire.

De manière plus concrète et en faisant référence au jeu « Destination TEPOS » réalisé dans le cadre de l'élaboration de la stratégie :

Pour le secteur résidentiel :

- La rénovation de 18 000 maisons individuelles au niveau basse consommation permettrait de réduire de 180 GWh les consommations énergétiques
- La rénovation de 12 200 appartements au niveau basse consommation permettrait de réduire de 60 GWh les consommations énergétiques
- L'incitation aux écocitoyens ou le recours à des actions d'efficacité énergétique permettrait de réduire de 60 GWh les consommations énergétiques

Ce qui représenterait une réduction de 300 GWh soit 54% des consommations énergétiques du secteur résidentiel d'ici 2050 par rapport à 2017.

Pour le secteur tertiaire :

- La rénovation de 270 000 m² de bureaux ou 350 000 m² de commerces rénovés au niveau basse consommation permettrait de réduire de 30 GWh les consommations énergétiques
- Le recours à des actions d'efficacité énergétique pour 170 000 m² de bâtiments tertiaires permettrait de réduire de 45 GWh les consommations énergétiques

Ce qui représenterait une réduction de 75 GWh soit 60% des consommations énergétiques du secteur tertiaire d'ici 2050 par rapport à 2017.

Pour répondre à ces objectifs, l'agglomération entend répondre aux objectifs suivants :

- Orientation 3.A : Aller vers la sobriété énergétique du parc de logements
- Orientation 3.B : Veiller à réduire la consommation énergétique du secteur tertiaire notamment le parc immobilier des collectivités, des entreprises et des industries

Les ambitions du SCOT d'Autan et de Cocagne :

Inciter à réaliser des opérations de rénovation énergétique ou encourager l'optimisation énergétique, dans le cadre de rénovation de l'habitat ancien, notamment en informant les propriétaires sur les dispositifs d'aides,

Soutenir la qualité énergétique et environnementale des nouvelles constructions,

Concevoir des constructions nouvelles et/ou des formes urbaines qui offrent le moins de surface de déperdition énergétique et qui captent le rayonnement solaire naturel

Mettre en place des mesures d'adaptation au réchauffement climatique.

ORIENTATION 3.A : ALLER VERS L'EFFICACITE ÉNERGÉTIQUE DU PARC DE LOGEMENTS

3.A.1. Eduquer et sensibiliser la population aux économies d'énergies des foyers

Afin de contribuer à la réduction de 45% les consommations énergétiques des logements à horizon 2050, la Communauté d'agglomération et les partenaires locaux mettront en place des actions en vue d'accompagner et sensibiliser les ménages par des changements de comportements. Cela concernera particulièrement l'usage du chauffage dans les logements, des équipements et l'éclairage.

Il est particulièrement attendu une réduction forte des consommations énergétiques liées l'utilisation des équipements domestiques et à l'éclairage des logements. Celle-ci s'accompagnera nécessairement d'un changement des équipements des logements vers des équipements moins nombreux, mieux utilisés et plus performants.

3.A.2. Accompagner les habitants sur la rénovation des bâtiments et sur les équipements de chauffage plus performants (solutions possibles et aides financières)

Le secteur du bâtiment est le 2^{ème} secteur le plus émetteur de gaz à effet de serre sur le territoire. Au-delà de la construction de nouveaux bâtiments performants et économes en énergie, le parc immobilier étant déjà construit, il sera nécessaire de rénover le parc existant afin de répondre aux exigences réglementaires en matière de réduction de consommation énergétique. Ainsi, il paraît nécessaire de mieux informer et de mieux accompagner les ménages du territoire. Pour cela, l'agglomération veut notamment développer un réseau d'information et de conseils de proximité sur l'efficacité énergétique, les énergies renouvelables, le changement climatique et pour guider les particuliers dans leur choix de mode de chauffage dans le neuf et l'existant. Des informations sur les aides financières seront également apportées afin de permettre au plus grand nombre de réaliser les opérations de rénovation énergétique.

3.A.3. Construire des logements et bâtiments neufs exemplaires alliant production d'énergie et faible consommation d'énergie, en prenant en compte les enjeux environnementaux

Les matériaux biosourcés et géosourcés stockent naturellement le carbone. Ainsi, l'agglomération encourage vivement l'utilisation de ces matériaux dans les constructions, aménagements et rénovations à venir. Particulièrement, l'usage du bois comme matériau de construction est souhaité, en complément des matériaux biosourcés et géosourcés qui pouvaient être utilisés autrefois : paille, chanvre ou jonc. A ce titre, l'agglomération encourage la revalorisation des techniques de constructions anciennes qui s'appuient sur des ressources locales.

Par le respect des principes bioclimatiques dans les constructions et aménagements, il est possible de réduire les besoins en énergie des logements nouvellement construits mais également anciens situés à proximité. La création d'ombres, de courants d'air, de plantations de végétation, ... sont autant de principes bioclimatiques à même d'améliorer la performance énergétique des logements.

De plus, l'installation d'équipements producteurs d'énergie sur ces logements et bâtiments neufs est un atout pour le territoire car contribue à la production d'énergie renouvelables de proximité et locale.

THEMATIQUE	ACTIONS DU PCAET CONCERNEES PAR L'ORIENTATION 3.A : « ALLER VERS L'EFFICACITE ÉNERGÉTIQUE DU PARC DE LOGEMENTS »	GAIN GES	GAIN ENERGIE	GAIN AIR	GAIN ADAPTATION	GAIN ATTENUATION
Eau, air, biodiversité et santé	Action 5 : Sensibiliser aux enjeux de la qualité de l'air	Moyen	Moyen	Fort	Faible	Moyen
Cadre de vie et aménagement	Action 8 : Coordonner un réseau local pour inciter à prendre en compte les enjeux climat, air et énergie dans les projets d'aménagements des communes du territoire	Moyen	Moyen	Moyen	Moyen	Fort
Habitat et économie d'énergie	Action 15 : Mener des actions d'information sur le thème des matériaux biosourcés ou locaux	Moyen	Moyen	Moyen	Moyen	Moyen
Energies Renouvelables	Action 11 : Développer des projets de chaufferies bois et les réseaux de chaleur	Fort	Faible	Fort	Fort	Moyen
Energies Renouvelables	Action 12 : Installer des panneaux photovoltaïques en toiture des bâtiments publics pour favoriser l'autoconsommation et la production d'électricité	Moyen	Moyen	Moyen	Moyen	Moyen
Déchets et économie circulaire	Action 13 : Mettre en place une stratégie pour accompagner le développement de l'économie circulaire avec les entreprises, structures et associations du territoire	Moyen	Moyen	Moyen	Moyen	Fort
Transversale	Action 17 : Suivre et évaluer la mise en œuvre du PCAET à l'échelle de la CACM	Moyen	Moyen	Moyen	Moyen	Faible

ORIENTATION 3.B : VEILLER À RÉDUIRE LA CONSOMMATION ÉNERGÉTIQUE DU SECTEUR TERTIAIRE NOTAMMENT LE PARC IMMOBILIER DES COLLECTIVITES, DES ENTREPRISES ET DES INDUSTRIES

Une part non négligeable des bâtiments concerne le secteur tertiaire mais également industriel qui disposent, en plus d'un outil de production, de locaux administratifs et d'ingénierie pouvant être rattachés au secteur tertiaire. Pour l'ensemble de ces bâtiments à caractère économique, l'agglomération vise à répondre à plusieurs objectifs :

3.B.1. Inciter les entreprises à faire preuve d'exemplarité dans le cadre de travaux de rénovation énergétique

L'agglomération s'inscrit dans une démarche de rénovation thermique des bâtiments publics et encourage les entreprises à en faire de même. Il s'agit pour les entreprises d'être exemplaires en vue d'initier la sensibilisation des populations et des acteurs locaux à réfléchir à la rénovation de leur propre ensemble bâti.

A ce titre, les entreprises sont invitées à amorcer des rénovations thermiques performantes et innovantes en appui des artisans locaux de façon à montrer les différents moyens pour rénover des bâtiments, former les artisans et faire émerger de nouvelles filières économiques liées à la rénovation thermique des bâtiments tout en prenant en compte des contraintes liés aux monuments historiques ou patrimoniaux. Notamment, les entreprises sont invitées à utiliser des matériaux locaux pour l'isolation et l'aménagement des bâtiments rénovés.

3.B.2. Réduire les consommations énergétiques des secteurs tertiaire et industriel

Par une amélioration des comportements des salariés, l'ensemble des partenaires locaux de l'agglomération devront réduire les consommations énergétiques de leurs locaux en adéquation avec les réglementations en vigueur. Cette réduction des consommations énergétiques peut se faire par exemple en généralisant la mise en place des thermostats permettant d'optimiser des températures entre les horaires d'ouverture et de fermeture des locaux mais aussi, par l'installation d'équipements économes en énergie (remplacement par des LED, capteurs de présence, mise en veille des ordinateurs en cas de non utilisation...).

De plus, le décret « tertiaire » du 23 juillet 2019 rend obligatoire la mise en œuvre d'actions de réduction des consommations d'énergie dans les bâtiments à usage tertiaire qu'il conviendra de mener afin de respecter les échéances imposées à savoir : – 40 % d'ici 2030 ; – 50 % d'ici 2040 et – 60 % d'ici 2050.

3.B.3. Rassembler les entreprises du territoire sur le thème de l'énergie

Rassembler les entreprises sur le thème de l'énergie, à travers l'organisation de forum par exemple, marque des moments importants durant lesquels les participants partagent leur mobilisation et leurs expériences pour accélérer la transition énergétique.

3.B.4. Généraliser les constructions de type « Bâtiment à Energie Positive » (BEPOS) et rénover les bâtiments publics

Face à une consommation d'énergie croissante dans les bâtiments, les normes de construction évoluent et imposent la construction de bâtiment à énergie positive (BEPOS). Les bâtiments à énergie positive doivent mettre en avant la production d'énergie renouvelable, la sobriété énergétique ainsi que les équipements

performants. L'agglomération s'inscrit également dans une démarche de rénovation thermique des bâtiments publics et invite les communes et les partenaires locaux à en faire de même. Il s'agit pour les collectivités d'être exemplaire en vue d'initier la sensibilisation des populations et des acteurs locaux à réfléchir à la rénovation de leur propre ensemble bâti.

THEMATIQUE	ACTIONS DU PCAET CONCERNEES PAR L'ORIENTATION 3.B : « VEILLER À RÉDUIRE LA CONSOMMATION ÉNERGÉTIQUE DU SECTEUR TERTIAIRE NOTAMMENT LE PARC IMMOBILIER DES COLLECTIVITES, DES ENTREPRISES ET DES INDUSTRIES »	GAIN GES	GAIN ENERGIE	GAIN AIR	GAIN ADAPTATION	GAIN ATTENUATION
Cadre de vie et aménagement	Action 8 : Coordonner un réseau local pour inciter à prendre en compte les enjeux climat, air et énergie dans les projets d'aménagements des communes du territoire	Moyen	Moyen	Moyen	Moyen	Fort
Habitat et économie d'énergie	Action 15 : Mener des actions d'information sur le thème des matériaux biosourcés ou locaux	Moyen	Moyen	Moyen	Moyen	Moyen
Energies Renouvelables	Action 11 : Développer des projets de chaufferies bois et les réseaux de chaleur	Fort	Faible	Fort	Fort	Moyen
Energies Renouvelables	Action 12 : Installer des panneaux photovoltaïques en toiture des bâtiments publics pour favoriser l'autoconsommation et la production d'électricité	Moyen	Moyen	Moyen	Moyen	Moyen
Déchets et économie circulaire	Action 13 : Mettre en place une stratégie pour accompagner le développement de l'économie circulaire avec les entreprises, structures et associations du territoire	Moyen	Moyen	Moyen	Moyen	Fort
Transversale	Action 17 : Suivre et évaluer la mise en œuvre du PCAET à l'échelle de la CACM	Moyen	Moyen	Moyen	Moyen	Faible
Transversale	Action 16 : Créer un club sur la Responsabilité Sociétale des Entreprises	Faible	Faible	Faible	Faible	Faible

AXE 4 - UN TERRITOIRE PRODUCTEUR D'ÉNERGIES RENOUVELABLES

En 2017, le territoire de la CACM a produit **309 GWh** d'énergies renouvelables.

Compte tenu des ressources et du potentiel du territoire, l'objectif de l'agglomération serait de développer les énergies renouvelables et à **tendre vers une production de 36% d'ici 2030, 52% d'ici 2040 puis 90% d'ici 2050 par rapport à 2017**. Le développement des énergies renouvelables sera conditionné à la prise en compte des enjeux environnementaux et paysagers.

En effet, la mise en place d'objectifs de sobriété énergétique ne permettra pas de réduire à zéro les besoins énergétiques des territoires et de la société civile. Ainsi, l'agglomération s'inscrit dans un objectif de décarbonation des énergies et souhaite encourager la production d'énergies renouvelables sur le territoire dans le respect des enjeux politiques, écologiques et économiques.

La production énergétique devra permettre de maintenir une part non négligeable de la ressource financière sur le territoire. A ce titre, les installations financées en appui des collectivités et des citoyens seront possibles ainsi que des installations favorisant l'autoconsommation à l'échelle du porteur du projet : institutions publiques, acteurs agricoles ou économiques et particuliers.

Les ambitions du SCOT d'Autan et de Cocagne :

Permettre le recours aux énergies alternatives en encourageant la production de toutes les énergies renouvelables y compris à l'échelle de la parcelle pour toutes les constructions publiques ou privées dans le respect des enjeux écologiques du territoire.

ORIENTATION PRINCIPALE : SOUTENIR ET ENCADRER LE DÉVELOPPEMENT DES ÉNERGIES RENOUVELABLES COMME LEVIER DE DÉVELOPPEMENT LOCAL

4.P.1. Tendre vers un mix énergétique pour réduire la dépendance aux énergies les plus polluantes

Le mix énergétique doit évoluer vers une énergie sans carbone et favoriser davantage les énergies renouvelables tel que le solaire, la biomasse, l'hydraulique et la méthanisation. L'agglomération souhaite développer les énergies renouvelables à partir de ces filières sans pour autant fermer la porte aux autres modes d'énergie. La diversification du mix électrique est essentielle, car elle vise à rendre le système électrique français plus résilient face à de possibles aléas.

4.P.2. Accompagner les collectivités membres pour développer les énergies renouvelables locales

Un projet d'énergies renouvelables (EnR) permet de placer sa collectivité dans une dynamique concrète d'engagement pour la transition énergétique et de répondre aux enjeux sociétaux en assurant des retombées économiques locales, un développement de l'emploi local, une maîtrise de la facture énergétique pour les citoyens et une amélioration globale du niveau de vie. Tout ceci contribue à l'attractivité du territoire.

4.P.3. Favoriser le développement d'énergies renouvelables émergentes sur le territoire

L'agglomération soutient les énergies renouvelables (EnR), leur production, réseaux et stockage, dans une perspective de développement durable. L'objectif est de favoriser leur développement pour produire de l'électricité, de la chaleur ou du biogaz.

4.P.4. Encourager le développement de projets citoyens d'énergies renouvelables sur le territoire

L'appropriation par les citoyennes et citoyens de la transition énergétique est une dimension essentielle de son ancrage dans la société et dans le temps. Dans le cas de projets citoyens d'énergies renouvelables, ces avantages sont nombreux :

- valoriser les ressources économiques et énergétiques des territoires en tirant parti de la connaissance fine du territoire par ses habitants et ses collectivités ;
- renforcer l'intégration locale de projets qui impactent leur territoire grâce à une information large et transparente ;
- permettre une plus grande maîtrise des retombées financière des projets ;
- promouvoir une dynamique collective de transition énergétique, dans laquelle des habitants s'expriment et participent aux prises de décision ;
- faciliter l'appropriation par le plus grand nombre des enjeux de transition énergétique intégrant les volets sobriété et efficacité énergétique ;
- maintenir et créer des emplois (bureau d'études, construction, maintenance, exploitation) ;
- développer de nouvelles compétences sur le territoire et de nouveaux métiers (accompagnement projets).

Pour permettre le développement d'énergies renouvelables sur le territoire de l'agglomération, l'information sera nécessaire pour favoriser l'acceptabilité face à l'émergence de ces nouvelles infrastructures auprès des citoyens et des acteurs du territoire. Les entreprises et les agriculteurs contribueront eux aussi à l'émergence d'ENR en contribuant au développement de projets territoriaux de transition et respectueuses de l'environnement.

THEMATIQUE	ACTIONS DU PCAET CONCERNEES PAR L'ORIENTATION PRINCIPALE 4.P : « SOUTENIR ET ENCADRER LE DÉVELOPPEMENT DES ÉNERGIES RENOUVELABLES COMME LEVIER DE DÉVELOPPEMENT LOCAL »	GAIN GES	GAIN ENERGIE	GAIN AIR	GAIN ADAPTATION	GAIN ATTENUATION
Cadre de vie et aménagement	Action 8 : Coordonner un réseau local pour inciter à prendre en compte les enjeux climat, air et énergie dans les projets d'aménagements des communes du territoire	Moyen	Moyen	Moyen	Moyen	Fort
Energies Renouvelables	Action 10 : Réaliser un schéma intercommunal sur le potentiel de développement des énergies renouvelables (ENR)	Faible	Faible	Faible	Fort	Faible
Energies Renouvelables	Action 11 : Développer des projets de chaufferies bois et les réseaux de chaleur	Fort	Faible	Fort	Fort	Moyen
Energies Renouvelables	Action 12 : Installer des panneaux photovoltaïques en toiture des bâtiments publics pour favoriser l'autoconsommation et la production d'électricité	Moyen	Moyen	Moyen	Moyen	Moyen
Transversale	Action 17 : Suivre et évaluer la mise en œuvre du PCAET à l'échelle de la CACM	Moyen	Moyen	Moyen	Moyen	Faible
Transversale	Action 16 : Créer un club sur la Responsabilité Sociétale des Entreprises	Faible	Faible	Faible	Faible	Faible

JUSTIFICATION STRATÉGIE

I. DEFINITION DE LA DEMARCHE DU PCAET

Deux réunions de travail de type « Brainstorming » ont été organisées entre agents de la collectivité le 23/11/2017 et le 26/01/2018. L'objectif était de répondre aux problématiques identifiées sur la façon dont réaliser le PCAET en cohérence avec le contexte politique du territoire, la motivation des élus, la communication à proposer pour une meilleure visibilité sur le territoire ainsi que la participation du public imposée par le décret n°2017-626 du 25/04/2017 relatif aux procédures destinées à assurer l'information et la participation du public.

Ce décret prévoit les mesures réglementaires d'application de l'ordonnance n°2016-1060 du 3 août 2016 et précise les modalités de concertation préalable, la participation du public ainsi que les délais de mise en ligne ou de publication avant adoption du PCAET.

Ce brainstorming était centré autour de la question suivante :

« Quelles stratégies mettre en place pour susciter l'adhésion des élus ? »

En réponse et suite aux réflexions, 3 idées principales ont émergé à savoir :

- En fixant un cadre restreint pour rassurer les élus
- En créant des méthodes d'animations et de communication novatrices et attractives
- En utilisant les entreprises comme levier du PCAET

Élaboration du PCAET

« Quelles stratégies mettre en place pour susciter l'adhésion des élus ? »

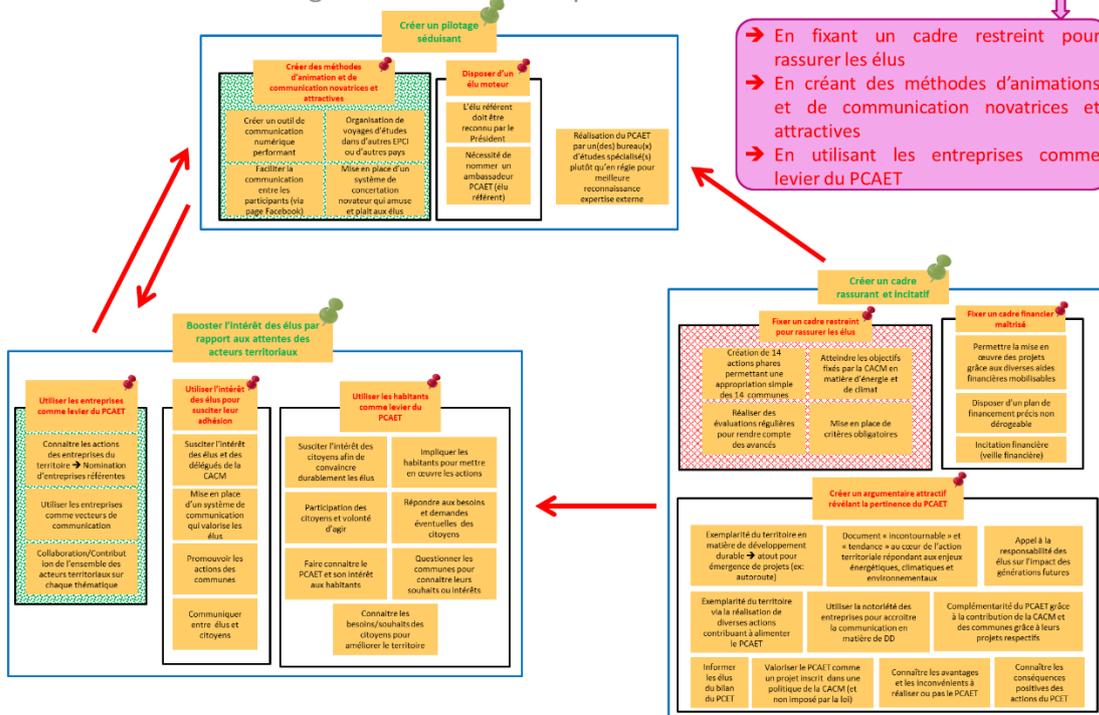


Image 2 : Synthèse de la session de travail entre techniciens, le 28 janvier 2018

Fort de l'expérience sur le PCET précédent adopté pour la période 2013-2017, de manière unanime, les élus se sont prononcés et ont émis le souhait sur le fait que le PCAET doit être concret avec des actions opérationnelles, visibles, efficaces et avec des résultats rapides.

II. LE ROLE DE LA STRATEGIE

Les orientations définies dans la stratégie du PCAET reprennent les ambitions du territoire en matière de lutte contre le dérèglement climatique, mais également les orientations de développement du territoire dans ses champs de compétence. Elles permettent ainsi d'aborder les thématiques climat, air et énergie sous l'angle de l'aménagement du territoire et de son développement futur. Cela correspond alors à des orientations adaptées au contexte territorial et réalistes quant à leur mise en œuvre.

Elles doivent permettre :

- d'accomplir la transition énergétique du territoire ;
- d'intégrer la question énergétique dans un engagement politique, stratégique et systémique ;
- de réduire au maximum les besoins énergétiques et répondre à ces besoins en produisant localement l'énergie nécessaire ;
- de tendre vers un mix énergétique 100 % renouvelable et d'identifier les potentiels de production d'énergie verte sur le territoire.

La stratégie doit également répondre à des objectifs nationaux, en matière d'énergie et de réduction des émissions de gaz à effet de serre notamment. La Loi Energie Climat du 8 novembre 2019 qui succède à la Loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) du 17 août 2015, et la Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC) révisée en 2020, fixent l'objectif de la neutralité carbone à 2050.

A l'échelle de l'Occitanie, la Région s'est engagée à devenir un territoire à énergie positive à l'horizon 2050. L'ambition régionale de devenir « Région à énergie positive » s'inscrit dans le projet Occitanie 2040 par l'intégration des problématiques énergétiques dans l'ensemble des thématiques qui y seront abordées (mobilité, habitat, biodiversité, économie circulaire...).

III. L'ELABORATION DE LA STRATEGIE TERRITORIALE

Après avoir présenté les principaux chiffres issus du diagnostic territorial, la stratégie territoriale du PCAET a été bâtie en plusieurs étapes avec les élus et également avec les partenaires du territoire lors de différentes réunions (comités de pilotage, technique et de réunion des partenaires) tout au long de l'année 2021.

20/01/2021	Réunion COPIL	Réunion de travail sur la stratégie territoriale du PCAET (1)
03/02/2021	Réunion COPIL	Réunion de travail sur la stratégie territoriale du PCAET (2)
16/06/2021	Réunion COTECH	Réunion suite aux ateliers de travail sur la stratégie et suite des travaux
07/07/2021	Réunion COPIL	Réunion de reprise - Point d'étape PCAET
28/07/2021	Réunion des partenaires	Atelier de définition de la stratégie territoriale du PCAET
30/08/2021	Réunion COTECH	Réunion de point d'étape
06/10/2021	Réunion COPIL	Présentation de la stratégie territoriale

Le COPIL du 20/01/2021

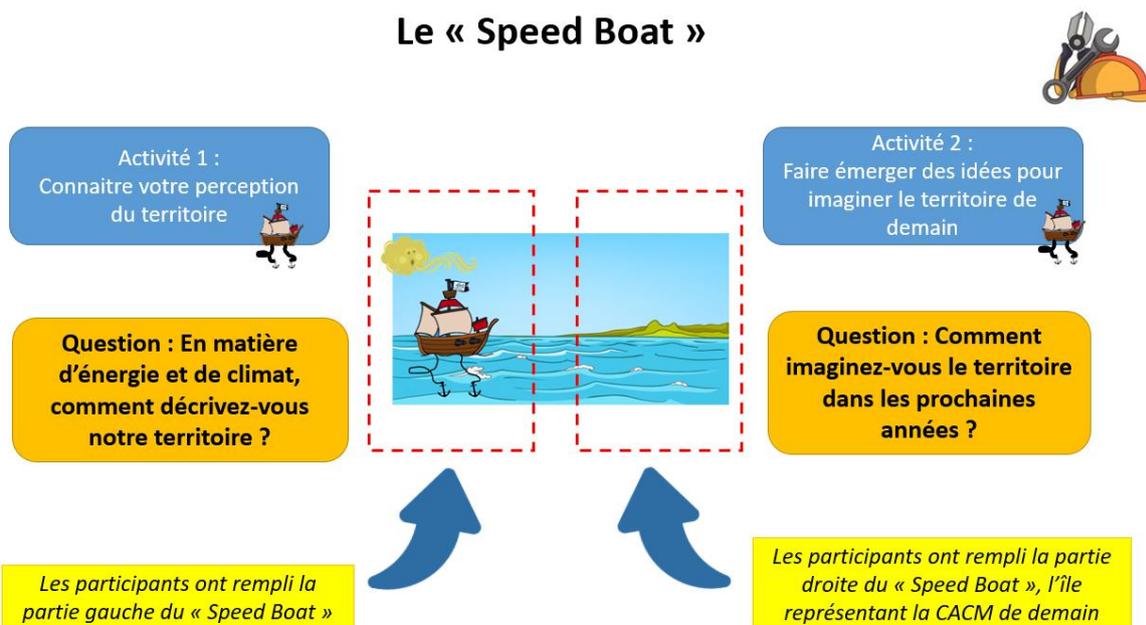
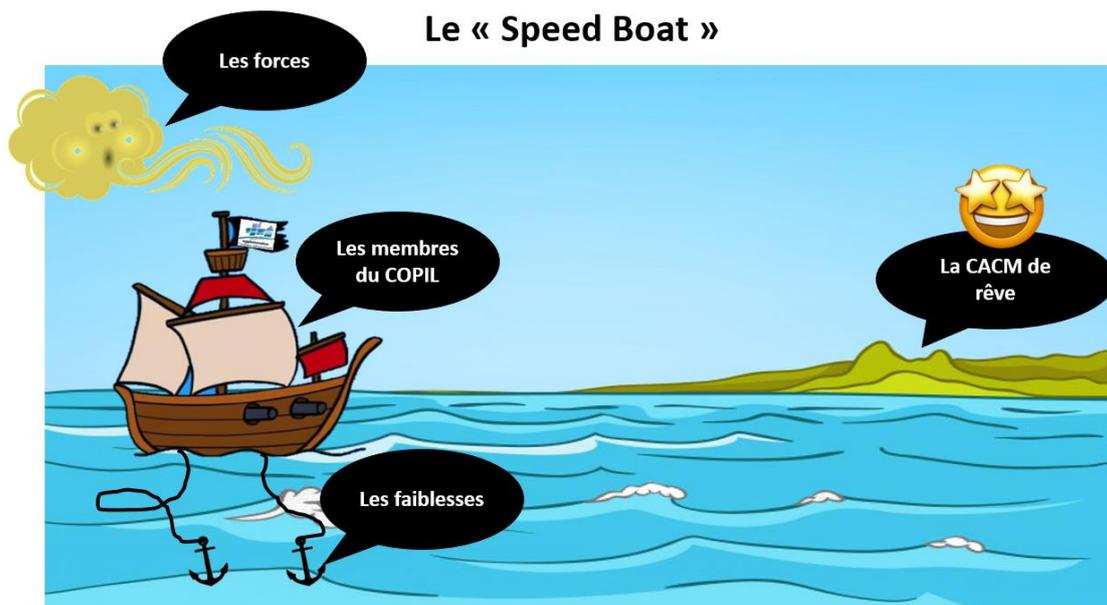
Cette réunion portait sur la définition de la stratégie territoriale du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) de la CACM. L'ordre du jour était le suivant :

« Déterminer les enjeux qui permettront d'aboutir à un programme d'actions adapté au territoire de la CACM »

Afin de favoriser les échanges entre les participants et pour plus d'efficacité, la définition de la stratégie territoriale s'est déroulée sous forme d'atelier participatif. Trois activités ont été proposées dont les objectifs étaient de :

- Connaître la perception du territoire des participants (activité 1)
- Faire émerger des idées pour imaginer le territoire de demain (activité 2)
- Faire émerger des axes de travail et pistes d'actions (activité 3)

Les activités 1 et 2 ont été réalisées grâce à la méthode du « Speed Boat ».



IV. DEFINITION DES OBJECTIFS DU PCAET DANS LE CADRE DE LA STRATEGIE

L'élaboration de la stratégie du PCAET s'appuie sur des objectifs de réduction des consommations énergétiques et émissions de GES. Selon les documents cadre du PCAET (LTECV, REPOS Occitanie, SRADDET Occitanie, SNBC et PPE), la stratégie du PCAET devra aller dans le sens des objectifs de la loi Energie Climat qui sont les suivantes :

- Diminuer de 50% la consommation d'énergie entre 2015 et 2050 et de 20% entre 2015 et 2030
- Multiplier par 3 la production des EnR
- Réduire de 40% les émissions de GES entre 1990 et 2030 et diviser par 6 ces émissions d'ici 2050
- Augmenter les puits de carbone d'un facteur 2 entre 2020 et 2050

Les objectifs régionaux et nationaux sont renseignés par secteur dans le tableau ci-dessous :

Secteur activité	Objectif potentiel p/r aux documents cadre		
	Plan Pluriannuel de l'Energie	Stratégie Nationale Bas Carbone	SRADDET
RESIDENTIEL	Réduire la consommation d'énergie de 15% entre 2016 et 2028	Réduire les émissions de GES de 49% entre 2015 et 2030	
TRANSPORT ET MOBILITE	Diminuer la consommation d'énergie de 17% entre 2016 et 2028	Diminuer les émissions de GES de 28% entre 2015 et 2030	
AGRICULTURE	Diminuer la consommation d'énergie de 10% entre 2016 et 2028	Diminuer les émissions de GES de 19% entre 2015 et 2030	
ADAPTATION		Augmenter les puits de carbone : facteur 2	0 artificialisation nette en 2040
ENERGIE			Multiplier par 2,6 la production d'ENR entre 2015 et 2040
ENTREPRISES/ INDUSTRIES	Diminuer les consommations d'énergie de 16% entre 2016 et 2028	Diminuer les émissions de GES de 35% entre 2015 et 2030	
DECHETS		Réduire les émissions de GES de 37% entre 2015 et 2030	

Tableau 6 : Evolution des consommations énergétiques et des émissions de gaz à effet de serre attendues selon les documents cadre – Réalisation : EVEN Conseil, Source : PPE, SNBC, SRADDET

Le COPIL du 03/02/2021

Cette réunion était la suite de la réunion du 20 janvier 2021. Les travaux issus du COPIL précédent ont fait l'objet d'une analyse et qui ont permis de hiérarchiser des axes de travail prioritaires selon les élus et au regard des documents cadre.

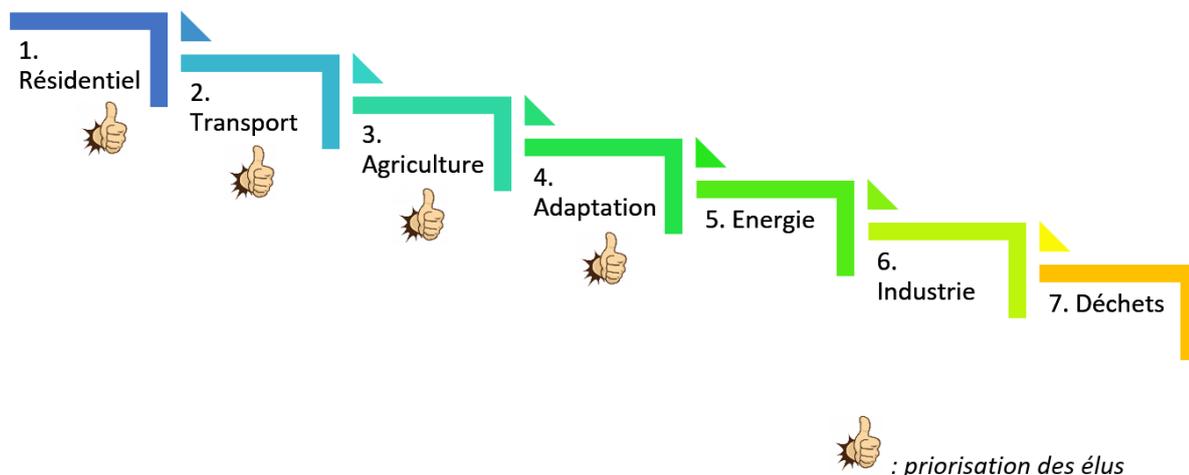


Image 7 : Les axes de travail prioritaires selon les élus suite au COPIL du 21 janvier 2021 au regard des documents cadre

Après mise en forme de l'ensemble des idées ayant émergé du « Speed Boat », les 14 idées émanant de la vision future ont été mises en avant afin de voir si cohérent avec les secteurs prioritaires ressortant du diagnostic.

Un tableau de synthèse a été réalisé avec :

- Une colonne « priorisation élus » : où a été rappelé les axes prioritaires retenus par les élus.
- Une colonne « objectif potentiel » où a été mis en perspective, pour chaque secteur d'activité, les points de vigilance par rapport aux enjeux du diagnostic, les orientations par rapport aux documents cadres (avec des exemples).

Pour ces 2 colonnes, il a été indiqué le caractère « très prioritaire » (en rouge) ou « moins prioritaire » (en jaune).

Au regard du tableau ci-après, on remarque que les objectifs souhaités par le COPIL vont dans le sens des objectifs des documents cadre pour le secteur « résidentiel » et le secteur « transport et mobilité » tandis que pour le secteur « adaptation et agriculture », le souhait est d'aller au-delà. Par contre, en matière d'énergie, le COPIL n'a pas défini clairement d'objectifs alors qu'il s'agit d'un élément essentiel à prendre en compte dans le cadre du SRADDET notamment.

Les objectifs régionaux et nationaux traduits à l'échelle du PCAET de la CACM sont donc les suivants :

Secteur activité	Territorialisation des objectifs nationaux et régionaux		
	Plan Pluriannuel de l'Energie	Stratégie Nationale Bas Carbone	SRADDET
RESIDENTIEL	- 99 GWh entre 2016 et 2028	- 54 kteqCO2 entre 2015 et 2030	
TRANSPORT ET MOBILITE	- 90GWh entre 2016 et 2028	- 45kteqCO2 entre 2015 et 2030	
AGRICULTURE	- 1 GWh entre 2016 et 2028	- 7 kteqCO2 entre 2015 et 2030	
ADAPTATION		114 ktEqCO2 au total	
ENERGIE			588 GWh à produire sur le territoire en 2040 et 414 en 2028 (+188GWh)
ENTREPRISES/ INDUSTRIES	-25GWh entre 2016 et 2028	- 8kteqCO2 entre 2015 et 2030	
DECHETS		-0,7kteqCO2 entre 2015 et 2030	

Tableau 7 : Evolution des consommations énergétiques et des émissions de gaz à effet de serre sur le territoire de la CACM dans le cadre du PCAET selon les documents cadre – Réalisation : EVEN Conseil, Source : PPE, SNBC, SRADDET et diagnostic du PCAET

Secteur activité	Priorisation Elus 	Objectif potentiel p/r aux documents cadre
RESIDENTIEL	Economie d'énergie et rénovation du bâti	<p>Réduire la consommation d'énergie de 15% (soit - 99 GWh) entre 2016 et 2028 - PPE</p> <p>Réduire les émissions de GES de 49% (soit - 54 kteqCO2) entre 2015 et 2030 - SNBC</p> <p>Ce qui représente la rénovation de 10 000 maisons individuelles au niveau BBC (1/4 du parc) ou l'efficacité énergétique des équipements des ménages (réduction des consommations énergétiques, remplacement des équipements, sobriété et efficacité des systèmes d'eau chaude sanitaire) pour tous les ménages</p>
TRANSPORT ET MOBILITE	Réduction des émissions de GES par le transport	<p>Diminuer la consommation d'énergie de 17% (soit - 90GWh) entre 2016 et 2028 - PPE</p> <p>Diminuer les émissions de GES de de 28% (soit - 45kteqCO2) entre 2015 et 2030 - SNBC</p> <p>Ce qui représente 14 200 personnes en bus + le passage de 8 000 voitures au 3l/100 + une réflexion avec le département et la région pour les déplacements de personnes vers Toulouse</p>
AGRICULTURE	Circuits courts	<p>Diminuer la consommation d'énergie de 10% (soit 1 GWh) entre 2016 et 2028 - PPE</p> <p>Diminuer les émissions de GES de 19% (soit 7 kteqCO2) entre 2015 et 2030 - SNBC</p> <p>Ce qui représente des actions d'efficacité énergétique sur l'équivalent de 1360 ha de SAU</p>
ADAPTATION	Protéger les forêts et les paysages du territoire	<p>Augmenter les puits de carbone : facteur 2 (soit 114 ktEqCO2 au total) - SNBC</p> <p>0 artificialisation nette en 2040 - SRADDET</p> <p>ex : augmenter la nature en ville, privilégier les produits bois, diminuer l'artificialisation des sols</p>
ENERGIE	/	<p>Multiplier par 2,6 la production d'ENR entre 2015 et 2040 soit environ 588 GWh à produire sur le territoire en 2040 et 414 en 2028 (+188GWh) - SRADDET</p> <p>ce qui représente</p> <ul style="list-style-type: none"> 357 ha de photovoltaïque au sol ou 38 éoliennes ou nouveaux ouvrages hydroélectriques ou 1710 bâtiments équipés de panneaux photovoltaïques ou 254 chaufferies bois ou 10 000 bâtiments chauffés par géothermie profonde
ENTREPRISES/INDUSTRIES	/	<p>Diminuer les consommations d'énergie de 16% (soit -25GWh) entre 2016 et 2028 - PPE</p> <p>Diminuer les émissions de GES de 35% (soit - 8kteqCO2) entre 2015 et 2030 - SNBC</p> <p>Exemple : Améliorer l'efficacité énergétique des procédés industriels, écologie industrielle (dont récupération de chaleur fatale), éco-conception, augmentation des taux de recyclage</p>
DECHETS	/	<p>Réduire les émissions de GES de 37% (soit -0,7kteqCO2) entre 2015 et 2030 - SNBC</p>

Tableau 8 : Tableau des objectifs entre les différents documents cadre par secteurs d'activités, Source : EVEN Conseil

Afin de poursuivre la dynamique engagée, une 2^{ème} session de travail a été proposée au cours de ce COPIL, l'idée étant d'affiner les pistes de réflexion menées et de dégager les enjeux prioritaires pour le territoire. Les

enjeux qui en ressortiront (et après validation), permettront d'initier en parallèle la phase n°3 associée à la réflexion des pistes d'actions en vue d'aboutir à un programme d'actions adapté au territoire de la CACM.

L'ordre du jour était le suivant :

« Proposer et définir une trajectoire vertueuse propre au territoire de la CACM pour une meilleure réflexion des pistes d'actions à privilégier »

Deux activités ont été proposées dont les objectifs étaient de :

- Réfléchir sur les différents scénarios possibles (activité 1)
- Définir les orientations pour la stratégie du PCAET (activité 2)
- Déterminer des objectifs chiffrés pour la stratégie de la CACM (activité 3)

A noter que les activités 2 et 3 n'ont pas été traitées. Les élus n'ont pas pu se positionner sur ces critères car l'exercice était trop complexe et difficilement perceptible.

Activité 1

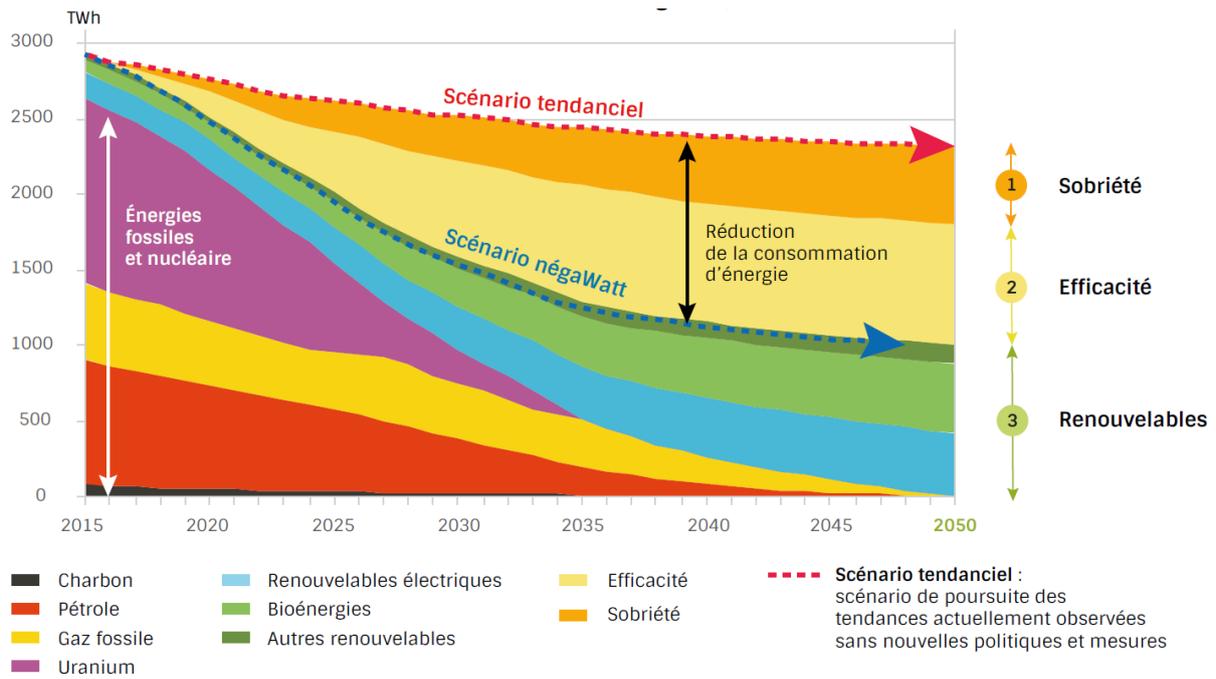
L'activité 1 était de présenter les différents scénarios énergétiques et Gaz à effet de serre à partir des données du diagnostic afin de permettre aux élus de mieux appréhender les objectifs à atteindre en tenant compte de la planification nationale (Programmation Pluriannuelle de l'Énergie et de la Stratégie Nationale Bas Carbone) mais également, au regard d'objectifs ambitieux par le scénario Négawatt.

Les objectifs du territoire eux-mêmes tirés de l'analyse des évolutions énergétiques et climatiques passées et attendues selon différents scénarios reposant sur des hypothèses spécifiques. Ainsi, sur le territoire de la CACM, trois scénarios ont été étudiés :

- Un scénario tendanciel qui correspond à l'évolution des émissions de gaz à effet de serre et des consommations énergétiques si la tendance actuelle se poursuit, sans engagements locaux, à savoir sans mise en œuvre du PCAET.
- Un scénario règlementaire qui vise à connaître les évolutions attendues en application stricte des objectifs de réduction de la politique nationale en matière de GES, à savoir la Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC).
- Un scénario ambitieux qui vise à connaître les évolutions attendues dans le cadre de la mise en œuvre d'une politique de transition énergétique ambitieuse.

La construction de ces trois scénarios s'est réalisée grâce à la territorialisation des scénarios développés par l'association Négawatt à l'échelle nationale.

Ainsi, l'évolution de la consommation d'énergie primaire au niveau national dans les scénarios tendanciel et Négawatt serait la suivante :



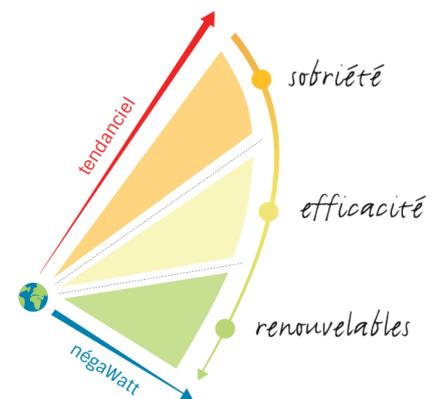
Graphique 1 : Évolution de la consommation d'énergie primaire dans les scénarios tendanciel et Négawatt, en France entre 2015 et 2050 - Source : Négawatt

La diminution de la consommation d'énergie serait donc une résultante des actions de sobriété et d'efficacité, et le mix énergétique serait également modifié en passant d'un mix à dominante fossile et nucléaire à un mix uniquement composé d'énergies renouvelables.

Le scénario réglementaire se base sur la neutralité carbone (décarbonation totale du secteur des transports et résidentiel) ainsi qu'une consommation basée à 100% sur les énergies renouvelables en 2050.

Le scénario ambitieux Négawatt 2017-2050 se base sur 3 principes fondamentaux qui sont :

- La sobriété énergétique (extinction de l'éclairage public de nuit, réduction de l'artificialisation des sols, développement du zéro déchet...);
- L'efficacité énergétique (utilisation d'équipements avec des étiquettes-énergie de catégorie élevée, rénovation thermique des logements...)
- L'utilisation prioritaire des énergies renouvelables pour leur faible impact sur l'environnement et leur caractère inépuisable.



La démarche négaWatt®

Graphique 2 : Les 3 principes fondamentaux de la démarche Négawatt – Source : Négawatt

4.1. Scénarios Négawatt/SNBC appliquée à l'échelle de la CACM

Les scénarios tendanciels, réglementaires et ambitieux sont appliqués au territoire de la CACM dans le cadre du PCAET.

Méthode utilisée :

Pour cela, les données du diagnostic territorial ont été utilisées ainsi que les hypothèses d'évolution de ces chiffres. Il a été aussi nécessaire de renseigner un tableur avec des données dont l'année de référence était 2016 (dernier recensement de l'INSEE) :

- La population
- la croissance démographique pressentie pour le futur,
- le nombre de logements, appartements, maisons et résidences principales et secondaires à l'année de référence et la croissance annuelle de ces derniers pressenties pour le futur,
- la consommation énergétique par secteur et par type d'énergie sur les années passées,
- les émissions de GES d'origine énergétiques et totales par secteur sur les années passées,
- la production d'énergies renouvelables par année par type d'EnR et leur potentiel, calculé dans le diagnostic du PCAET,
- le potentiel de stockage carbone du territoire, calculé également dans le diagnostic du PCAET.

Les scénarios Négawatt et de la SNBC donnent les consommations d'énergie et émissions de GES par années futures et par secteur. On calcule un taux d'évolution de ces consommations et émissions par décennie, pour ensuite l'appliquer aux données de consommation et émissions du territoire étudié. Ce travail est réalisé pour chacun des trois scénarios.

En ce qui concerne les consommations énergétiques, les résultats sont les suivants :

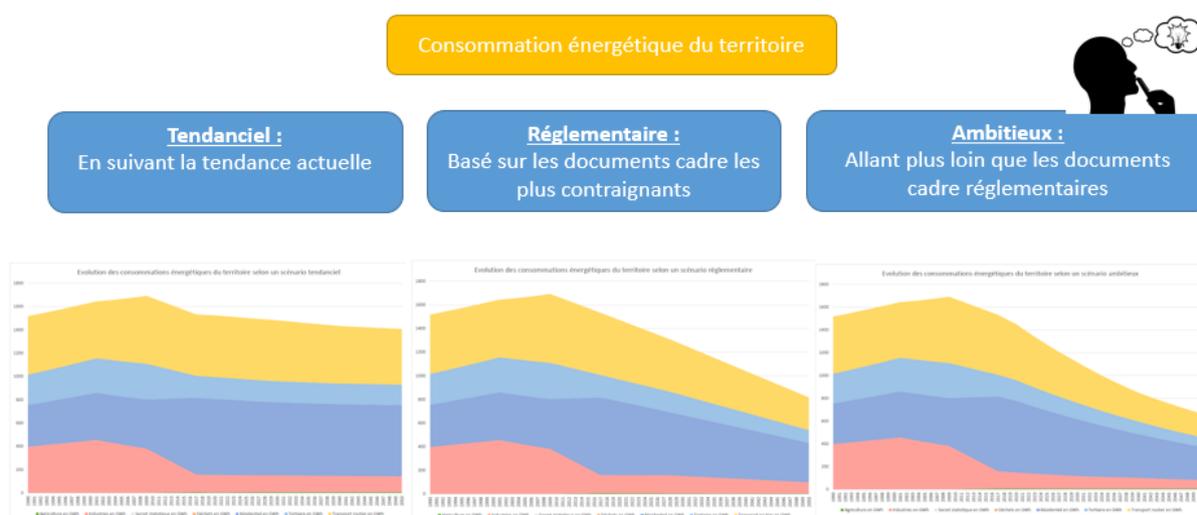


Figure 6 : Présentations des scénarios énergétiques du territoire de la CACM, Source : Even Conseil

Ces graphiques sont présentés en Annexe 1.

Ainsi, sans mise en œuvre d'un PCAET, il est attendu une réduction de seulement 14% des consommations énergétiques d'ici 2050, ce qui est très inférieur aux objectifs réglementaires attendus (-50%). La mise en œuvre du scénario Négawatt sur le territoire permet d'aboutir à une diminution de plus de la moitié des consommations énergétiques (-59%).

En ce qui concerne les émissions de GES, les résultats sont les suivants :

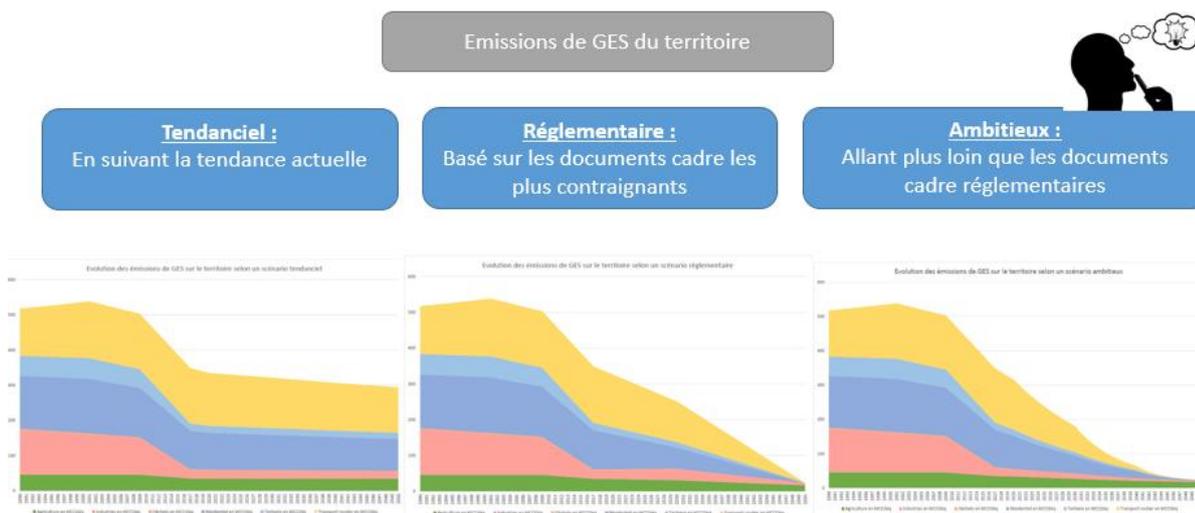


Figure 7 : Présentations des scénarios des émissions de GES du territoire de la CACM, Source : Even Conseil

Ces graphiques sont présentés en Annexe 2.

Ainsi, sans mise en œuvre d'un PCAET, il est attendu une réduction de 43% des émissions de gaz à effet de serre d'ici 2050, ce qui est très inférieur aux objectifs réglementaires attendus (-96%). La mise en œuvre du scénario Négawatt sur le territoire permet d'aboutir à une diminution de la quasi-totalité des émissions de GES (-95%).

On remarque que l'agriculture, ayant une faible part dans les consommations énergétiques, possède une part importante dans les émissions de GES du territoire.

Le COTECH du 16 juin 2021

A la suite des ateliers menés en COPIL, le COTECH s'est réuni afin de relancer et définir une nouvelle session de travail sur la stratégie qui soit plus efficace, concrète et perceptible par les élus. Il a été proposé de mobiliser différents partenaires du territoire et de travailler à partir de l'outil « Destination TEPOS » et « La fresque de la Ville »

Le COPIL du 07/07/2021

Ce COPIL avait pour objectif de faire un point d'étape sur l'avancement du PCAET et d'échanger sur la suite des travaux.

Une première ébauche de la stratégie a été présentée sur la base des pistes d'actions identifiées au travers des échanges lors du COPIL du 03 février 2021. 3 axes stratégiques en sont ressortis sur la base des pistes d'actions identifiées à savoir :

- Un territoire sobre et autonome en énergie
- Un territoire qui encourage les mobilités durables
- Un territoire qui préserve son identité, ses ressources et son cadre de vie

Il a également été présenté la prochaine rencontre de la fin du mois de juillet.

AXE 1 - UN TERRITOIRE SOBRE ET AUTONOME EN ÉNERGIE

Les pistes actions identifiées au travers des échanges du 03 février 2021

- Accompagner les habitants sur la rénovation des bâtiments et de certains équipements de chauffage (solutions possibles et aides financières)
- Eduquer et sensibiliser la population aux économies d'énergies des foyers
- Construire des bâtiments neufs exemplaires pour la production et la consommation d'énergie, en prenant en compte les enjeux environnementaux
- Densifier les zones d'ores et déjà construites
- Inciter les entreprises à faire preuve d'exemplarité en ce qui concerne les énergies en permettant une bonification du droit à construire
- Tendre vers un mix énergétique basé principalement sur le photovoltaïque en toiture ou sur des friches, les chaufferies bois et la méthanisation sans pour autant fermer la porte aux autres modes d'énergie
- Accompagner les collectivités membres pour développer les ENR locales
- Rassembler les entreprises du territoire sur le thème de l'énergie

AXE 2 - UN TERRITOIRE QUI ENCOURAGE LES MOBILITÉS DURABLES

Les pistes actions identifiées au travers des échanges du 03 février 2021

- Sécuriser les déplacements piétons et vélos
- Accompagner le changement de mentalité sur l'utilisation du vélo pour les publics autre que scolaire (communication sur l'existant, sensibilisation à la réparation par la mise en place d'ateliers / garages)
- Optimiser les déplacements multimodaux, notamment vélo/bus et vélo/train
- Réduire les émissions des transports en commun à travers un parc décarboné et plus efficient
- Réduire les besoins de déplacement en amont en rapprochant commerces et services des habitations
- Réduire les voitures dans les zones les plus denses dans la mesure du possible en tenant compte des contraintes des usagers
- Favoriser l'optimisation des véhicules personnels en se basant sur les plans de déplacement (notamment le PDA) et sur la sensibilisation des populations
- Réfléchir à l'émergence de nouvelles mobilités actives
- Mener une réflexion sur le transport des déchets

AXE 3 - UN TERRITOIRE QUI PRÉSERVE SON IDENTITÉ, SES RESSOURCES ET SON CADRE DE VIE

Les pistes actions identifiées au travers des échanges du 03 février 2021

- Sensibiliser la population à la biodiversité commune et à la qualité des paysages naturels et bâtis
- Végétaliser les centres villes
- Favoriser les filières locales en circuit-court (production, transformation et distribution)
- Faciliter la résilience par rapport à l'alimentation locale (centraliser et communiquer sur les secteurs de vente directe des agriculteurs)
- Former les services des communes et communiquer sur les techniques de gestion des déchets
- Rassembler les entreprises pour réfléchir aux économies circulaires
- Promouvoir l'économie solidaire

Image 8 : Les 3 axes stratégiques ressortant des échanges du 3 février 2021 sur la base des pistes d'actions identifiées

Réunion des partenaires du 28/07/2021

Cette réunion de travail sur la définition de la stratégie territoriale était à destination du COPIL et des partenaires institutionnels du territoire dont l'objectif était :

« Aider les élus à mieux appréhender les enjeux autour des consommations énergétiques, de la maîtrise de l'énergie et de développement des énergies renouvelables »

Après avoir présenté les principaux chiffres issus du diagnostic du PCAET, les participants ont été répartis dans 2 ateliers en tenant compte de leur domaine de compétences : l'atelier « Fresque de la Ville » et l'atelier « Destination TEPOS »

L'atelier « Fresque » :

Objectif : Permettre aux élus et participants d'avoir une approche globale des enjeux du PCAET notamment à travers de l'aménagement du territoire.

L'outil « La Fresque » est composée de cartes qui matérialisent les causes et conséquences de l'aménagement des territoires. L'objectif est d'organiser des cartes dans un ordre logique cause-conséquence pour composer progressivement une fresque décrivant la façon dont nous fabriquons nos territoires. Durant cet atelier, les participants avaient à leur disposition différentes cartes, qu'ils se sont appliqués à poser sur un plateau dans une logique cause-conséquence. Une fois les cartes positionnées, des flèches ont été dessinées afin de matérialiser les chaînes causes-conséquences entre ces cartes (étalement urbain – imperméabilisation des sols). Une fois la fresque terminée, chaque participant a proposé des actions/propositions pour casser ces chaînes. Au total, 48 propositions ont été formulées par les participants.

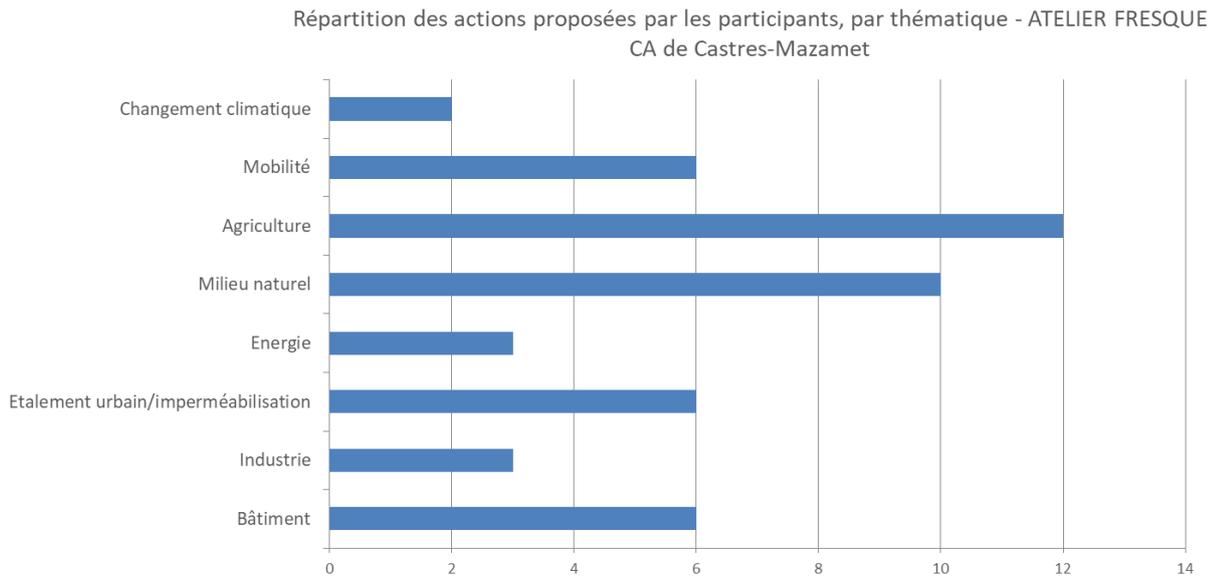


Image 9 : Répartition des actions proposées par les participants lors de l'atelier « Fresque de la ville », Source : Even Conseil

L'atelier « TEPOS » :

Objectif : Permettre de sensibiliser aux enjeux de la transition énergétique à partir d'un outil participatif.

Destination TEPOS est composé d'une part de deux plateaux qui matérialisent les consommations d'énergies et les productions d'énergies renouvelables et d'autres part, des cartes qui constituent les potentiels de maîtrise en énergie et de développement des énergies renouvelables. L'objectif est de tendre vers l'objectif TEPOS (produire plus d'énergie que le territoire n'en consomme) à l'horizon 2030.

4.2. Scénarios à partir de l’outil « destination TEPOS »

Plateau « Maitrise en énergie »

Les participants ont pris place autour du premier plateau matérialisant les consommations énergétiques du territoire de la CA de Castres-Mazamet pour les différents secteurs : résidentiel, tertiaire, transport de personnes, transport de marchandise, industrie, agriculture et les énergies grises. Chaque case du plateau maitrise en énergie représente 30 GWh.

Les participants avaient à leur disposition différentes cartes/actions « réduction des consommations d’énergie », qu’ils ont positionnées sur un plateau représentant les consommations d’énergies actuelles du territoire par secteur.

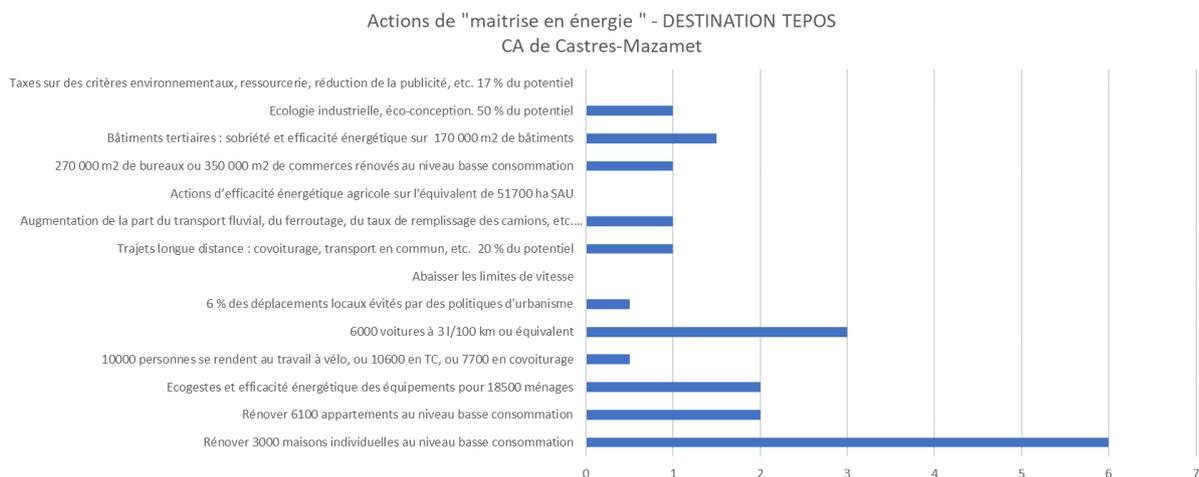


Image 10 : Actions de maitrise de l'énergie sélectionnées dans l'atelier « Destination TEPOS », Source : Even Conseil

L’outil Destination TEPOS, qui a été utilisé lors de l’atelier du 28 juillet 2021 en présence des partenaires territoriaux, a permis d’affiner certains points dont notamment une estimation de la réduction de la consommation énergétique du territoire grâce à la mise en place d’actions concrètes sur le territoire à horizon 2030 et par extrapolation, en 2050.

Ainsi, la mise en place d’actions de sensibilisation grâce aux écogestes, de rénovation énergétiques des logements, bâtiments tertiaires et industriels ainsi que des actions en faveur de la mobilité durable permettraient de réduire de 585 GWh d’ici 2030 (soit -29,6 % par rapport à 2017) et -54% d’ici 2050.

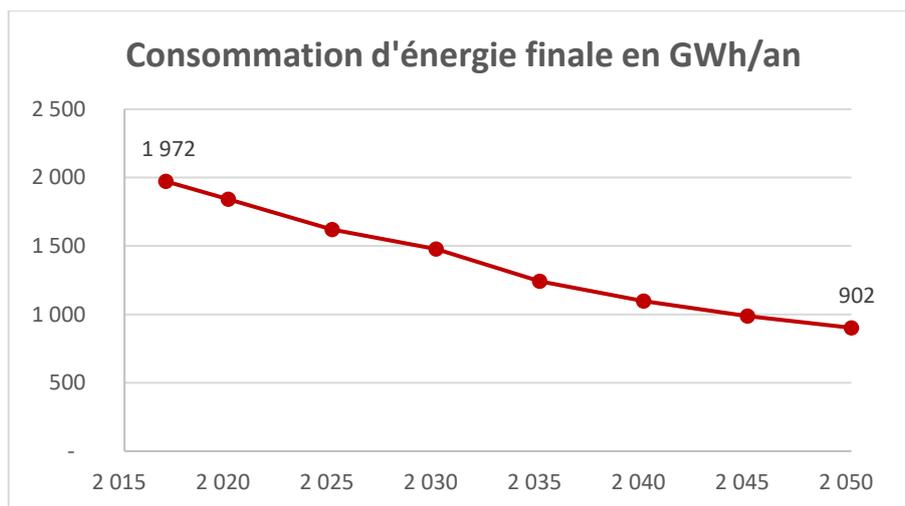


Figure 8 : Evolution de la consommation d'énergie finale à partir du jeu « Destination TEPOS », Source : Even Conseil

En matière de consommation d'énergie, cela se traduit par une réduction potentielle de :

- 29,6 % d'ici 2030 par rapport à 2017
- 54 % d'ici 2050 par rapport à 2017

Plateau « ENR »

Tout d'abord, sur les cases « énergie à économiser 2030 » du damier « ENR » ont été placés les cartes sur la maîtrise de l'énergie positionnées précédemment. L'objectif TEPOS est dans un premier temps assuré par la maîtrise en énergie, et complété dans un second temps par le développement des énergies renouvelables.

Dans un second temps, les participants avaient à leur disposition différentes cartes/actions « production d'énergies renouvelables », qu'ils ont positionnées sur un plateau représentant l'objectif de production d'énergie à 2030. Les participants avaient la possibilité de développer des stratégies différentes mais toujours en lien avec les ressources du territoire. Les cartes mises à disposition représentaient le potentiel de production d'énergies renouvelables du territoire de la CA de Castres-Mazamet.



Actions de "Développement des énergies renouvelables "
DESTINATION TEPOS - CA de Castres-Mazamet

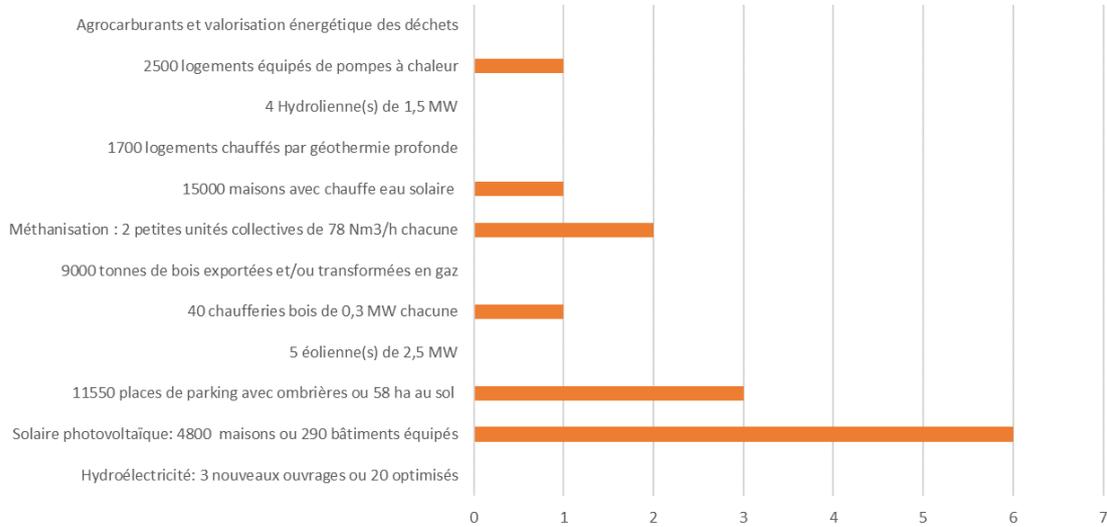


Figure 9 : Actions de développement des énergies renouvelables sélectionnées dans l'atelier « Destination TEPOS », Source : Even Conseil

En matière de production d'énergie renouvelable, il peut être envisagé de doubler la production par rapport à 2017 (+ 140 % d'ici 2030 et + 155 % d'ici 2050).

Conclusion de l'atelier « TEPOS » : La trajectoire de territoire de la CA de Castres-Mazamet, est représentée ci-dessous :

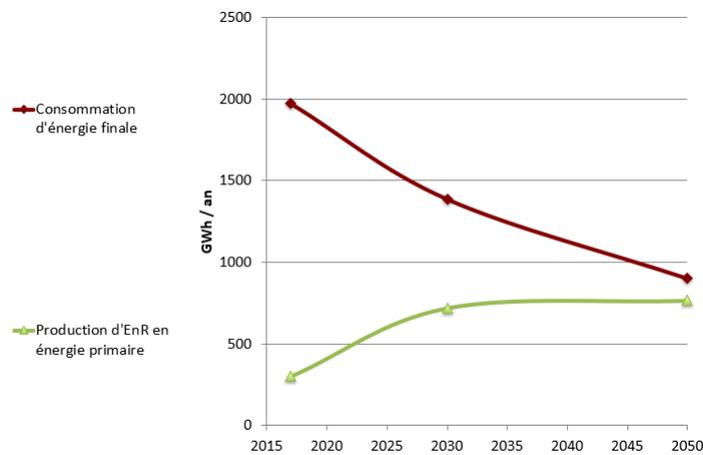


Figure 10 : Résultats des trajectoires des consommations d'énergie et de production d'ENR de la CACM issus de l'atelier Destination TEPOS, source : Even Conseil

Années	CONSOMMATION D'ENERGIE FINALE (GWH)	PRODUCTION D'ENR EN ENERGIE PRIMAIRE (GWH)
2017	1972	300
2030	1387	720
2050	902	765

Tableau 9 : Tableau récapitulatif des données de consommation d'énergie et de production d'énergies renouvelables issue de l'atelier Destination TEPOS en 2017, 2030 et 2050, Source : Even Conseil

Les objectifs énoncés ci-dessus permettent à la CACM de tendre vers une trajectoire TEPOS sans pour autant produire plus d'énergie que le territoire n'en consomme à horizon 2030 et 2050. Cependant, des actions plus ambitieuses pourront éventuellement permettre d'atteindre l'objectif TEPOS.

4.3. Scénarios issu du diagnostic territorial

Scénario de réduction de la consommation énergétique du territoire

En tenant compte des objectifs de réduction imposés par les lois en vigueur pour les décennies suivantes et des actions qui seront effectivement mises en place sur le territoire, la réduction des consommations d'énergie de l'agglomération de Castres-Mazamet devra tendre vers les objectifs ci-dessous en prenant comme référence l'année 2017.

- - 20% d'ici 2026
- - 30% d'ici 2030
- - 39% d'ici 2040
- - 49% d'ici 2050

Les potentiels de réduction les plus significatifs en terme de consommation d'énergie d'ici 2030 seraient dans les secteurs du transports (-45%), suivi du secteur agricole (-42%) puis du secteur des déchets (-33%).

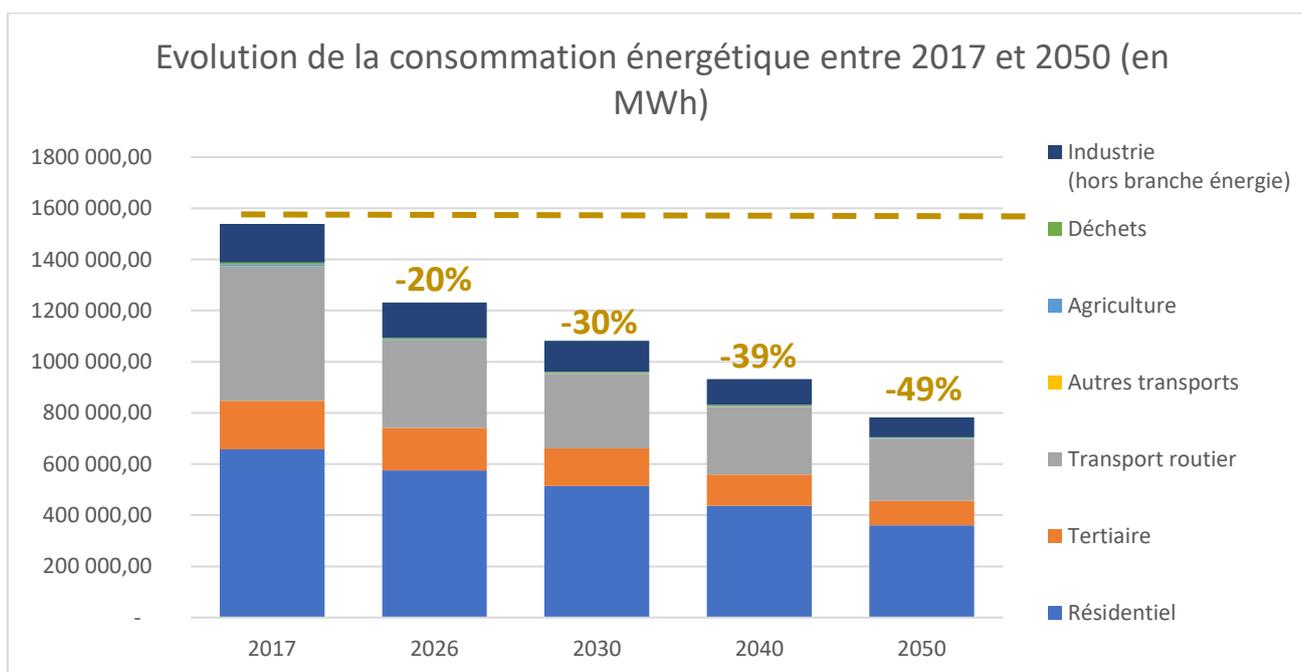


Figure 11 : Synthèse des potentiels de réduction des consommations énergétiques par secteur d'activités à horizon 2050, Source : traitement interne

Scénario de réduction des émissions de GES du territoire

Compte tenu de la réduction de la consommation énergétique, les objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre de la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet par rapport à l'année 2017 **devront tendre vers une réduction de :**

- - 24% d'ici 2026
- - 33% d'ici 2030
- - 51% d'ici 2050

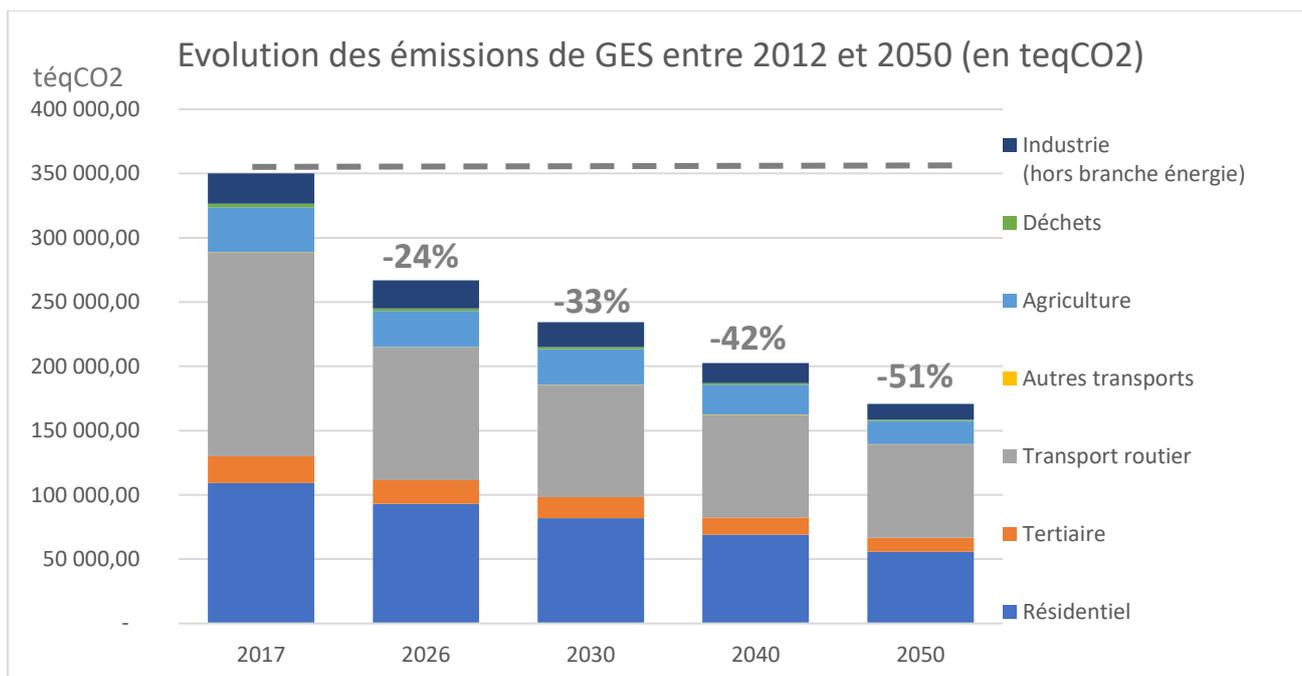


Figure 12 : Synthèse des potentiels de réduction des émissions de gaz à effet de serre par secteur d'activités à horizon 2050, Source : traitement interne

Les potentiels de réduction les plus significatifs en terme d'émissions de GES seraient dans les secteurs du transports (-45% d'ici 2030), suivi du secteur des déchets (-39%) puis du secteur résidentiel (-25%). En 2050, les émissions de GES du territoire pourraient être divisées de moitié par rapport à 2017.

4.4. Synthèse des scénarios

En combinant les résultats des différents scénarios, les objectifs de réduction des consommations énergétiques de la CACM sont en cohérence avec l'objectif réglementaire du scénario Negawatt adapté localement.

Pour les émissions de gaz à effet de serre, les objectifs de réduction de la CACM sont plutôt en cohérence avec l'objectif tendanciel du scénario Negawatt adapté localement.

Pour les énergies renouvelables, les objectifs de développement sont bien en dessous de l'objectif défini selon le scénario TEPOS.

Consommations énergétiques

Scénario Année	NEGAWATT		TEPOS	Diagnostic
	tendanciel :	ambitieux :		
2030	tendanciel :	<i>non traitée</i>	-29,50%	-33%
	réglementaire :	<i>non traitée</i>		
	ambitieux :	<i>non traitée</i>		
2050	tendanciel :	-14%	-54%	-49%
	réglementaire :	-50%		
	ambitieux :	-59%		

Tableau 10 : Comparaison des objectifs énergétiques issus du diagnostic territorial avec les scénarios Négawatt et TEPOS

Emissions de GES

Scénario Année	NEGAWATT		TEPOS	Diagnostic
	2030	tendanciel :		
réglementaire :		<i>non traitée</i>		
ambitieux :		<i>non traitée</i>		
2050	tendanciel :	-43%	-51%	
	réglementaire :	-96%		
	ambitieux :	-95%		

Tableau 11 : Comparaison des objectifs des émissions de GES issus du diagnostic territorial avec les scénarios Négawatt et TEPOS

Energies renouvelables

Scénario Année	NEGAWATT		TEPOS	Diagnostic
	2030	tendanciel :		
réglementaire :				
ambitieux :				
2050	tendanciel :	+155%	+90%	
	réglementaire :			
	ambitieux :			

Tableau 12 : Comparaison des objectifs de production d'énergie renouvelables issus du diagnostic territorial avec les scénarios Négawatt et TEPOS

COPIL du 6 octobre 2021

A la suite des réunions de travail organisées au cours du 1^{er} semestre 2021, la stratégie territoriale bâtie sur la base des différents travaux. Les grands axes, orientations et objectifs de la stratégie ont été présentés lors de ce comité de ce COPIL.

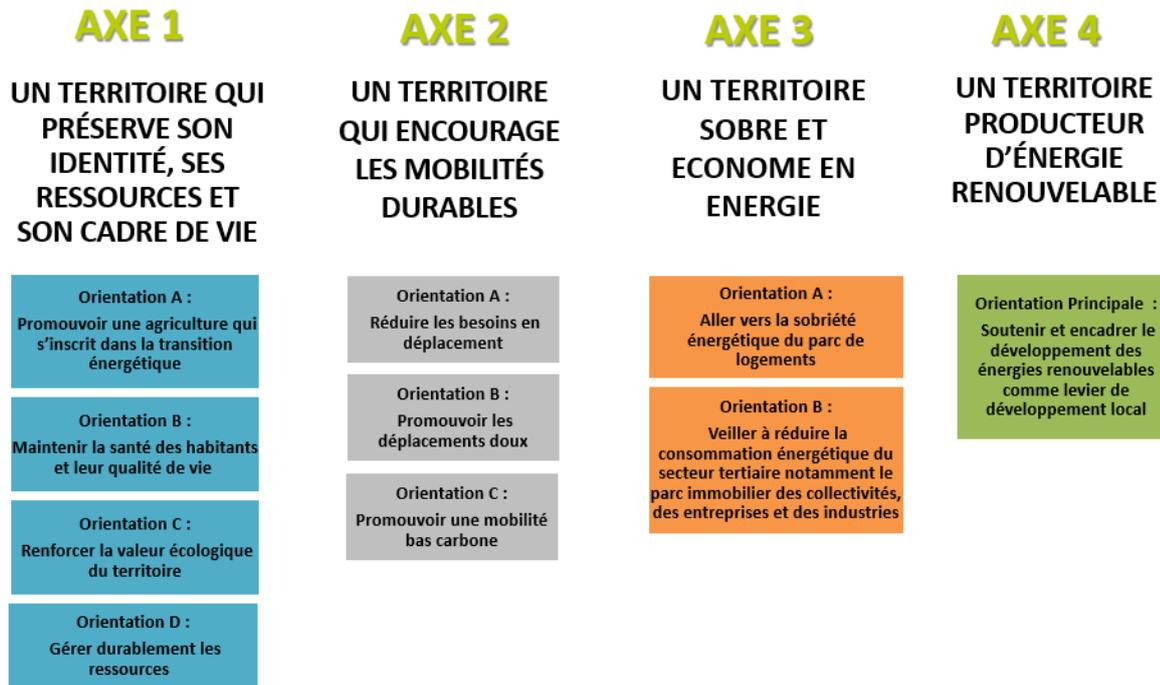


Image 11 : Définition de la stratégie territoriale de la CACM

V. DE LA STRATEGIE A LA SELECTION DES ACTIONS

Les actions qui découleront de la stratégie devront y répondre en tout point pour que la stratégie soit cohérente et officiellement validée. Pour cela, les actions sont régulièrement vérifiées.

5.1. Les actions

Le « Forum Energie Climat » a fait émerger 56 actions au total qu'il a fallu analyser au regard des différents objectifs de la stratégie et sélectionner.

Pour cela, 6 critères ont été sélectionnés pour cette analyse et un système de notation a été défini pour permettre de faire ressortir les actions à intégrer dans le futur programme d'actions du PCAET :

CRITÈRES	Notation
Impact territorial	De 1 à 4 (1 commune ; plusieurs communes, l'ensemble du territoire, au-delà du territoire)
Délai de réalisation	De 1 à 2 (> 6 ans - < 6 ans)
Impact ↘ GES	De 1 à 3 (faiblement, modérément, fortement)
Impact ↘ NRJ	De 1 à 3 (faiblement, modérément, fortement)
Nombre d'orientation	En lien avec la stratégie, nombre d'orientation qui concerne l'action
Vote des participants	Nombre de vote pour chaque action par les participants lors du Forum Energie Climat

Tableau 13 : Les critères de notation définis pour la sélection des actions du futur PCAET

Toutes les actions se sont vu attribuées une note dite « provisoire ». Afin de rester en cohérence avec la volonté politique de mettre en place des actions concrètes et réalisables à 6 ans, le choix s'est porté sur un nombre restreint d'actions. Ainsi, afin de faire ressortir les actions à fort impact et qui seraient le plus efficaces

possible, il a été proposé de faire ressortir les actions pour lesquelles les notes étaient supérieures ou égales à 15.

📄 La méthode explicative pour la sélection des actions est consultable en **Annexe 3** 📄

THÉMATIQUE	Intitulé de l'action	Note provisoire
Agriculture et alimentation	Action 1 : Aider ou soutenir les agriculteurs à adapter leurs pratiques agricoles face aux aléas climatiques futures	19,5
Agriculture et alimentation	Action 4 : Soutenir l'agriculture locale, l'alimentation et l'approvisionnement de proximité par la mise en œuvre d'un projet alimentaire de territoire (PAT)	24
Eau, air, biodiversité et santé	Action 1 : Contribuer à la séquestration carbone et à la préservation de la biodiversité	16,5
Eau, air, biodiversité et santé	Action 5 : Sensibiliser aux enjeux de la qualité de l'air	15
Mobilité	Action 2 : Mettre en œuvre un Plan Vélo sur le territoire de la CACM	15,5
Mobilité	Action 6 : Elaborer un Plan de Mobilité Simplifié (PDMS) sur le territoire et identifier des partenariats avec les territoires limitrophes	15
Mobilité	Action 7 : Réaliser les 4 à 5 pistes cyclables d'intérêt majeur intercommunal (Castres à Mazamet via Caucalières; Castres à Mazamet via Augmontel ; Navès à Castres)	17
Mobilité	Action 8 : Inciter au transfert modal	15
Cadre de vie et aménagement	Action 2 : Favoriser la prise en compte des enjeux énergie climat dans les PLU	22,5
Cadre de vie et aménagement	Action 4 : Développer une ou plusieurs actions d'aménagement durable dans tous les projets de quartiers	16,5
Cadre de vie et aménagement	Action 5 : Inciter les opérateurs à développer le tourisme durable	16,5
Habitat et économie d'énergie	Action 1 : Cartographier l'état du parc résidentiel et collectif pour massifier la rénovation de l'habitat	21
Habitat et économie d'énergie	Action 2 : S'assurer du respect de la réglementation de l'éclairage public grâce à une solution d'éclairage public permettant le suivi des points de livraisons	15
Energies renouvelables	Action 1 : Réaliser un schéma intercommunal sur le potentiel de développement des énergies renouvelables (ENR)	17
Energies renouvelables	Action 3 : Développer des projets de chaufferies bois et les réseaux de chaleur	18,5
Energies renouvelables	Action 4 : Installation de panneaux photovoltaïques en toiture des bâtiments publics pour favoriser l'autoconsommation et la production d'électricité	17
Déchets et économie circulaire	Action 1 : Accompagner le développement de l'économie circulaire avec les entreprises du territoire et des associations	17
Déchets et économie circulaire	Action 2 : Élaboration d'une stratégie de développement économique s'appuyant sur les principes de l'économie circulaire	16,5
Déchets et économie circulaire	Action 3 : Élaborer et mettre en œuvre un programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés	15
Déchets et économie circulaire	Action 4 : Développer /sensibiliser aux recours aux matériaux biosourcés ou locaux ainsi que le réemploi	16,5
Autres - TRANSVERSAL	Action 9 : Créer un club RSE	18,5

Tableau 14 : Les actions sélectionnées avec une note supérieure ou égale à 15

Les actions pour lesquelles les notes étaient inférieures à 15 ont également été présentées.

THÉMATIQUE	Intitulé de l'action	Note provisoire
Agriculture et alimentation	Action 6 : Connaître /sensibiliser sur les potentiels de stockage carbone des espaces agricoles et forestiers	13
Agriculture et alimentation	Action 8 : Encourager les installations d'apiculteurs pour le renouvellement des générations et ainsi contribuer à l'approvisionnement de proximité, l'ouvertures des espaces/paysages et le stockage carbone	5
Eau, air, BV et santé	Action 2 : Veiller à la gestion de la ressource en eau en partenariat avec le Syndicat Mixte du Bassin de l'Agout (SMBA)	14,5
Eau, air, BV et santé	Action 3 : Favoriser le recours aux carburants alternatifs pour réduire les émissions de GES et améliorer la qualité de l'air	13
Eau, air, BV et santé	Action 4 : Participation à un programme de suivi de la biodiversité de type <u>Urbaflora</u> en collaboration avec le Conservatoire Botanique National ou un Atlas de la Biodiversité avec l'Office Français de la Biodiversité	8
Eau, air, BV et santé	Action 6 : Santé et environnement	5
Mobilité	Action 1 : Étudier l'opportunité d'acquérir des véhicules (vélos assistance électriques, véhicules légers, utilitaires) propres (gaz, électriques, hydrogène)	14,5
Mobilité	Action 3 : Déployer des bornes de charge sur le territoire de la CACM	13,5
Mobilité	Action 4 : Renouveler progressivement le parc de bus vers un parc roulant à d'autres énergies alternatives avec suppression du diesel à horizon 2030	10,5
Mobilité	Action 5 : Mettre en place des solutions innovantes de logistique urbaine et création d'un centre dédié à la logistique du dernier kilomètre	14
Cadre de vie et aménagement	Action 1 : Améliorer la prise en compte de la mobilité dans les documents de planification	11
Cadre de vie et aménagement	Action 3 : Intégrer les enjeux climat, air, énergie dans le PLH	12
Cadre de vie et aménagement	Action 6 : Améliorer la qualité des infrastructures	0
Cadre de vie et aménagement	Action 7 : Développer la qualité des paysages	3
Habitat et économie d'énergie	Action 3 : Mieux communiquer à l'échelon local (plaquette, sites internet...) sur les services de la rénovation de l'habitat	12
Habitat et économie d'énergie	Action 4 : Établir un plan d'action pour mobiliser les Certificats d'Economie d'Energie (CEE) afin d'entreprendre des programmes d'économie d'énergie	14,5
Habitat et économie d'énergie	Action 5 : Sensibiliser et développer aux recours aux matériaux <u>biosourcés</u> ou locaux	13
Habitat et économie d'énergie	Action 6 : Etablir un état des lieux pour référencer les acteurs locaux en matériaux <u>biosourcés</u>	9
Habitat et économie d'énergie	Action 7 : Développer l'autoconsommation collective à base de production photovoltaïque	13
Energies renouvelables	Action 2 : Communiquer sur les ENR	10
Déchets et économie circulaire	Action 5 : Entreprises durables et associations	9,5
Déchets et économie circulaire	Action 6 : Sensibilisation du grand public	8,5
Autres - TRANSVERSAL	Action 1 : Suivre et évaluer la mise en œuvre des PCAET à l'échelle de la CACM	8
Autres - TRANSVERSAL	Action 3 : Mobiliser les financements internes et externes pour mener les actions du PCAET	12,5
Autres - TRANSVERSAL	Action 4 : Déployer un programme évènementiel sur le plan climat	7
Autres - TRANSVERSAL	Action 5 : Permettre aux habitants d' <u>auto-évaluer</u> son empreinte écologique ou carbone via un questionnaire en ligne et qui donne des conseils et des solutions	8
Autres - TRANSVERSAL	Action 6 : Tendre vers une collectivité vertueuse qui compense intégralement les consommations énergétiques de l'ensemble de ses activités afin d'atteindre l'autonomie énergétique	14
Autres - TRANSVERSAL	Action 7 : Soutenir un <u>écoprojet</u> associatif par axe stratégique (appel à contribution, jury, plafond aide)	9
Autres - TRANSVERSAL	Action 8 : Inciter les associations et les clubs sportifs à intégrer les bonnes pratiques environnementales dans leur fonctionnement et leurs manifestations	10
Autres - TRANSVERSAL	Action 10 : Mettre en place un budget Vert	8,5

Tableau 15 : Les actions avec une note inférieure à 15

Une réunion a été organisée le 28 avril 2022 avec la correspondante en charge du suivi des Plans Climat à la Direction Départementale des Territoires du Tarn (DDT 81) afin de recueillir son avis et suggestions sur ces 21 actions et en vue d'une présentation au COPIL du 04 mai 2022.

Le COPIL devait préciser si des points méritaient d'être modifiés ou précisés avant de valider l'action. Après échanges :

- Parmi les 21 actions initiales, il a été décidé de fusionner 4 actions car une cohérence existe entre elles et de supprimer 3 actions car jugées peu pertinentes ou pas adaptées.
- Parmi les autres actions non retenues, il a été décidé de « repêcher » 3 actions.

Au final, 17 actions ont été retenues par le COPIL.

LES ACTIONS RETENUES

Les actions confirmées

THÉMATIQUE	Intitulé de l'action	Note provisoire
Agriculture et alimentation	Action 1 : Aider ou soutenir les agriculteurs à adapter leurs pratiques agricoles face aux aléas climatiques futurs	19,5
Agriculture et alimentation	Action 4 : Soutenir l'agriculture locale, l'alimentation et l'approvisionnement de proximité par la mise en œuvre d'un projet alimentaire de territoire (PAT)	24
Eau, air, BV et santé	Action 1 : Contribuer à la séquestration carbone et à la préservation de la biodiversité	16,5
Eau, air, BV et santé	Action 5 : Sensibiliser aux enjeux de la qualité de l'air	15
Mobilité	Action 2 : Mettre en œuvre un Plan Vélo sur le territoire de la CACM	15,5
Mobilité	+ Action 7 : Réaliser les 4 à 5 pistes cyclables d'intérêt majeur intercommunal (Castres à Mazamet via Caucalières; Castres à Mazamet via Augmontel ; Navès à Castres)	17
Mobilité	Action 6 : Elaborer un Plan de Mobilité Simplifié (PDMS) sur le territoire et identifier des partenariats avec les territoires limitrophes	15
Mobilité	+ Action 8 : Inciter au transfert modal	15
Cadre de vie et aménagement	Action 2 : Favoriser la prise en compte des enjeux énergie climat dans les PLU	22,5
Cadre de vie et aménagement	+ Action 4 : Développer une ou plusieurs actions d'aménagement durable dans tous les projets de quartiers	16,5
Cadre de vie et aménagement	Action 5 : Inciter les opérateurs à développer le tourisme durable	16,5
Energies renouvelables	Action 1 : Réaliser un schéma intercommunal sur le potentiel de développement des énergies renouvelables (ENR)	17
Energies renouvelables	Action 3 : Développer des projets de chaufferies bois et les réseaux de chaleur	18,5
Energies renouvelables	Action 4 : Installation de panneaux photovoltaïques en toiture des bâtiments publics pour favoriser l'autoconsommation et la production d'électricité	17
Déchets et économie circulaire	Action 1 : Accompagner le développement de l'économie circulaire avec les entreprises du territoire et des associations	17
Déchets et économie circulaire	+ Action 2 : Élaboration d'une stratégie de développement économique s'appuyant sur les principes de l'économie circulaire	16,5
Déchets et économie circulaire	Action 3 : Élaborer et mettre en œuvre un programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés	15
Autres - TRANSVERSAL	Action 9 : Créer un club RSE	18,5

Les actions "repêchées"

THÉMATIQUE	Intitulé de l'action	Note provisoire
Eau, air, BV et santé	Action 2 : Veiller à la gestion de la ressource en eau en partenariat avec le Syndicat Mixte du Bassin de l'Agout (SMBA) Justification : Prise en compte de la remarque de la DDT sur la fragilité du territoire vis-à-vis de la ressource en eau et la nécessité de mettre en place des actions en ce sens	14,5
Habitat et économie d'énergie	Action 5 : Sensibiliser aux recours aux matériaux biosourcés ou locaux + Action 6 : Etablir un état des lieux pour référencer les acteurs locaux en matériaux biosourcés Justification : Cette action est très valorisante, génératrice d'emplois et apporte des éléments supplémentaires pour engager la rénovation énergétique	13 9
Autres - TRANSVERSAL	Action 1 : Suivre et évaluer la mise en œuvre des PCAET à l'échelle de la CACM Justification : Nécessité de valoriser l'ensemble des actions, les ressources et les compétences de la collectivité qui dispose d'un chargé de mission à temps plein.	8

Tableau 16 : Les actions du PCAET retenues par le COPIL le 4 mai 2022

LES ACTIONS NON RETENUES

Les actions qui sont supprimées

Habitat et économie d'énergie	Action 1 : Cartographier l'état du parc résidentiel et collectif pour massifier la rénovation de l'habitat --- Justification : Au regard du coût et du temps nécessaire pour la mise en place cette action, la cartographie ne serait pas utile à l'échelle de la CACM. Quant à la rénovation de l'habitat, des structures locales (guichet unique) apportent d'ores et déjà des informations sur les aides existantes et mobilisables pour les particuliers.	21
Habitat et économie d'énergie	Action 2 : S'assurer du respect de la réglementation de l'éclairage public grâce à une solution d'éclairage public permettant le suivi des points de livraisons --- Justification : Cette action est pertinente mais ne nécessite pas de la maintenir de la liste car, les communes sont sensibilisées sur le sujet et doivent veiller au respect du cadre réglementaire	15
Déchets et économie circulaire	Action 4 : Développer /sensibiliser aux recours aux matériaux biosourcés ou locaux ainsi que le réemploi --- Justification : L'action n'est pas pertinente dans cette thématique ; plutôt l'intégrer dans la thématique « habitat et économie d'énergie »	16,5

Tableau 17 : Les actions du PCAET non retenues par le COPIL le 4 mai 2022

Les 17 actions vont ainsi faire l'objet d'une fiche action spécifique accompagnée des mesures Eviter Réduire Compenser (ERC) selon le modèle suivant :

THÉMATIQUE : xxx	Titre de l'action			GAIN GES	Moyen
				GAIN ENERGIE	Moyen
				GAIN AIR	Moyen
				GAIN ADAPTATION	Fort
				GAIN ATTÉNUATION	Moyen
AXE STRATÉGIQUE	Axe x : Un territoire qui				
ORIENTATIONS STRATÉGIQUES	• Orientation X : xxxx				
<i>Autres orientations stratégiques concernées</i>					
TYPOLOGIE DE L'ACTION	Cible(s) de l'action : •		Lien avec d'autres actions : • Action xxx • Action xxx		
ACTEUR(S) PORTEUR(S)	•				
PARTENAIRE(S)	•				
CONTEXTE					
OBJECTIF(S)	• Objectif 1 • Objectif 2				
DESCRIPTIF DE MISE EN OEUVRE					
FINANCEMENT	Budget estimé : xxx €				
CALENDRIER DE RÉALISATION					
INDICATEUR(S)	Indicateurs proposés pour cette action :				
	Indicateurs de moyen :	Indicateur de mise en œuvre de l'action :	Indicateurs de résultats :	Indicateurs d'impacts :	
	• Indicateur x :	• Indicateur x :	• Indicateur x :	• Indicateur x :	
IMPACT ENVIRONNEMENTAL			MESURES ÉVITER- RÉDUIRE- COMPENSER		

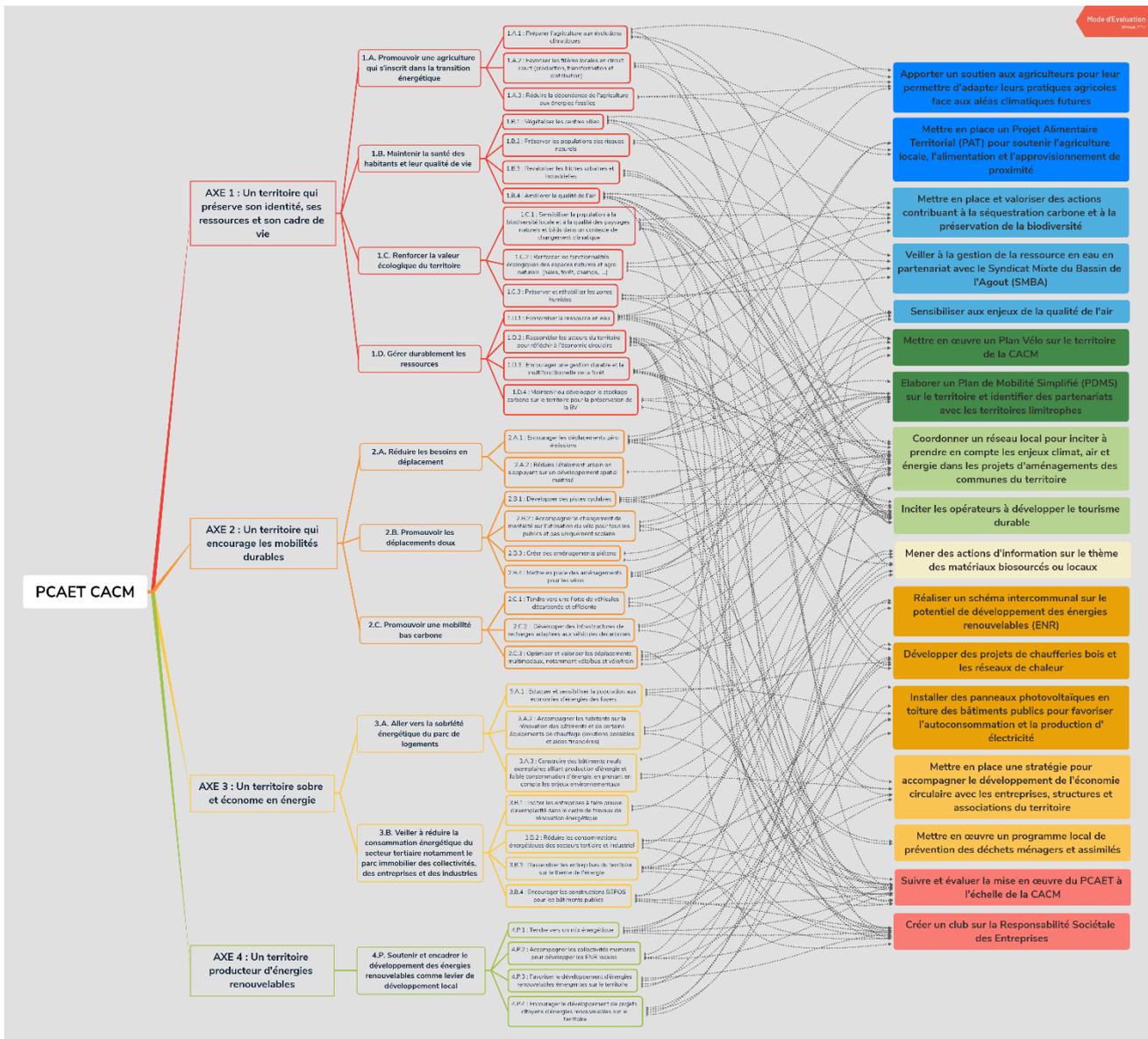
Tableau 18 : Modèle de fiche action

5.2. Vérification des actions avec la stratégie retenue

Les 17 actions ont à nouveau fait l'objet d'une vérification avec la stratégie compte tenu des évolutions apportées aux fiches actions. Au final, les 17 actions répondent en tout point avec la stratégie territoriale du fait de leurs contributions multiples à différents objectifs et par conséquent, aux orientations et axes.

THÉMATIQUE	Intitulé de l'action	AXE 1 : Un territoire qui préserve son identité, ses ressources et son cadre de vie	AXE 2 : Un territoire qui encourage les mobilités durables	AXE 3 : Un territoire sobre et économe en énergie	AXE 4 : Un territoire producteur d'énergies renouvelables
Agriculture et alimentation	Action 1 : Apporter un soutien aux agriculteurs pour leur permettre d'adapter leurs pratiques agricoles face aux aléas climatiques futures	4	0	0	0
Agriculture et alimentation	Action 2 : Mettre en place un Projet Alimentaire Territorial (PAT) pour soutenir l'agriculture locale, l'alimentation et l'approvisionnement de proximité	4	1	0	0
Eau, air, biodiversité et santé	Action 3 : Mettre en place et valoriser des actions contribuant à la séquestration carbone et à la préservation de la biodiversité	6	0	0	0
Eau, air, biodiversité et santé	Action 4 : Veiller à la gestion de la ressource en eau en partenariat avec le Syndicat Mixte du Bassin de l'Agout (SMBA)	4	0	0	0
Eau, air, biodiversité et santé	Action 5 : Sensibiliser aux enjeux de la qualité de l'air	1	4	1	0
Mobilité	Action 6 : Mettre en œuvre un Plan Vélo sur le territoire de la CACM	1	5	0	0
Mobilité	Action 7 : Elaborer un Plan de Mobilité Simplifié (PDMS) sur le territoire et identifier des partenariats avec les territoires limitrophes	1	7	0	0
Cadre de vie et aménagement	Action 8 : Coordonner un réseau local pour inciter à prendre en compte les enjeux climat, air et énergie dans les projets d'aménagements des communes du territoire	10	6	2	3
Cadre de vie et aménagement	Action 9 : Inciter les opérateurs à développer le tourisme durable	12	3	0	0
Habitat et économie d'énergie	Action 10 : Mener des actions d'information sur le thème des matériaux biosourcés ou locaux	2	0	6	0
Energies Renouvelables	Action 11 : Réaliser un schéma intercommunal sur le potentiel de développement des énergies renouvelables (ENR)	0	0	0	3
Energies Renouvelables	Action 12 : Développer des projets de chaufferies bois et les réseaux de chaleur	3	0	2	4
Energies Renouvelables	Action 13 : Installer des panneaux photovoltaïques en toiture des bâtiments publics pour favoriser l'autoconsommation et la production d'électricité	0	0	2	4
Déchets et économie circulaire	Action 14 : Mettre en place une stratégie pour accompagner le développement de l'économie circulaire avec les entreprises, structures et associations du territoire	3	0	3	0
Déchets et économie circulaire	Action 15 : Mettre en œuvre un programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés	2	0	0	0
Transversale	Action 16 : Créer un club sur la Responsabilité Sociétale des Entreprises	4	4	4	2
Transversale	Action 17 : Suivre et évaluer la mise en œuvre du PCAET à l'échelle de la CACM	6	4	5	2
	Présélection_Nb d'objectifs couverts par action...>	63	34	25	18

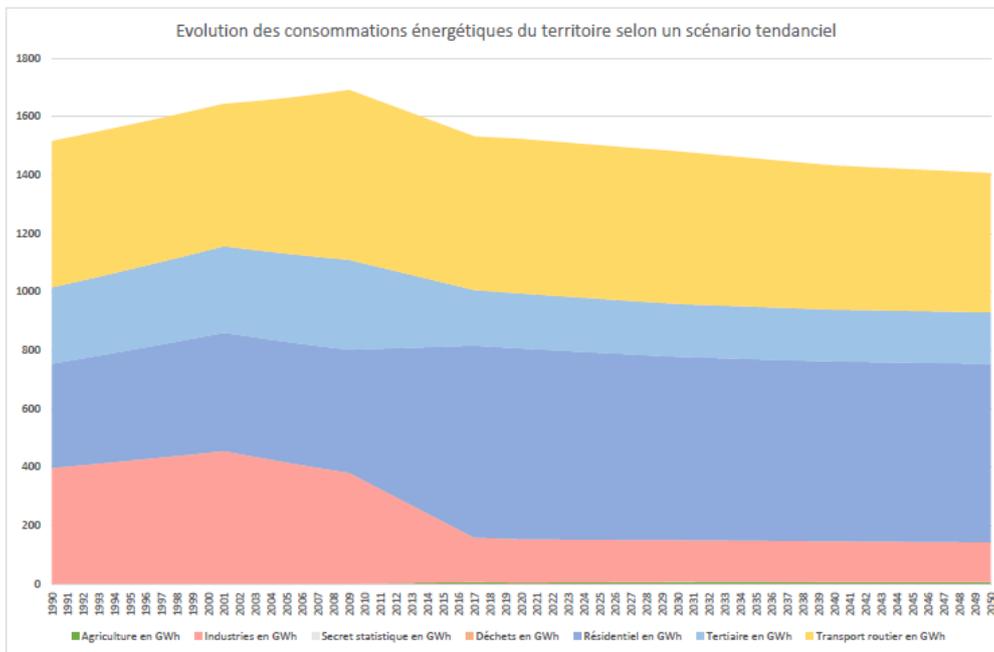
Tableau 19 : Articulation des actions retenues avec les axes et orientations de la stratégie territoriale



ANNEXES

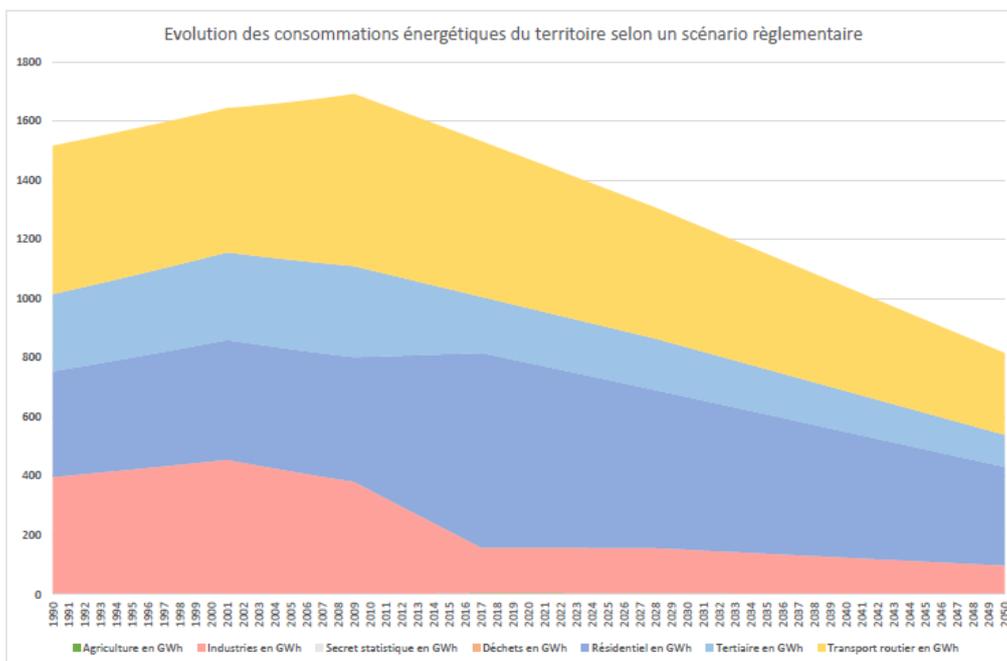
Annexe 1 : Scénarios des consommations énergétiques selon Negawatt

Pour le scénario tendanciel, une réduction de 14% des consommations énergétiques :



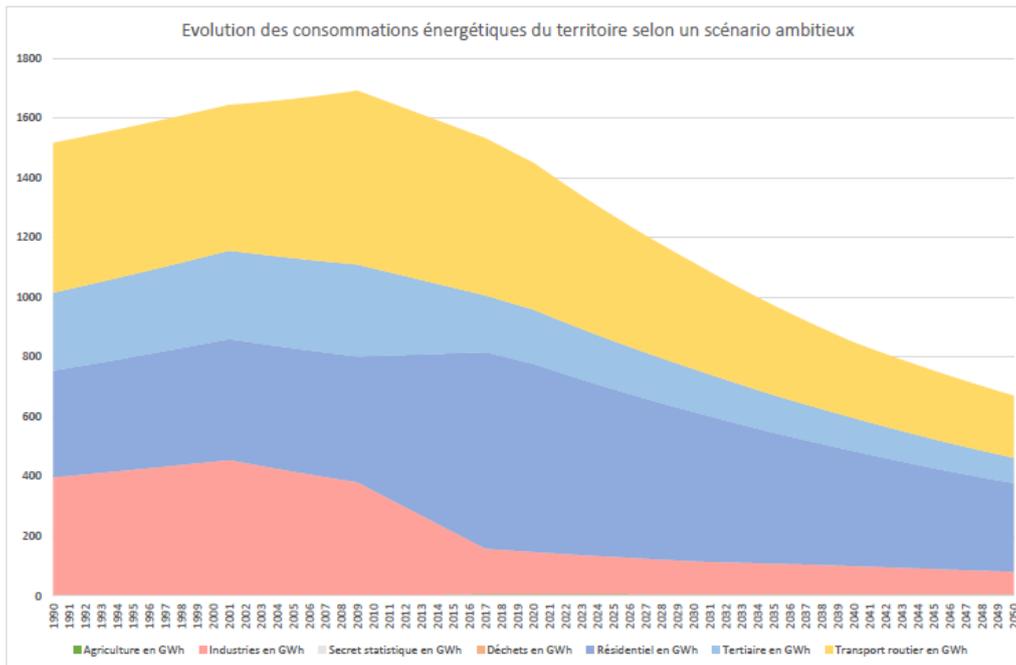
Graphique 3 : Evolution des consommations énergétiques du territoire selon un scénario tendanciel – Réalisation : EVEN Conseil, Source : NégaWatt

Pour le scénario réglementaire, une réduction de 50% des consommations énergétiques :



Graphique 4 : Evolution des consommations énergétiques du territoire selon un scénario réglementaire – Réalisation : EVEN Conseil, Source : SNBC

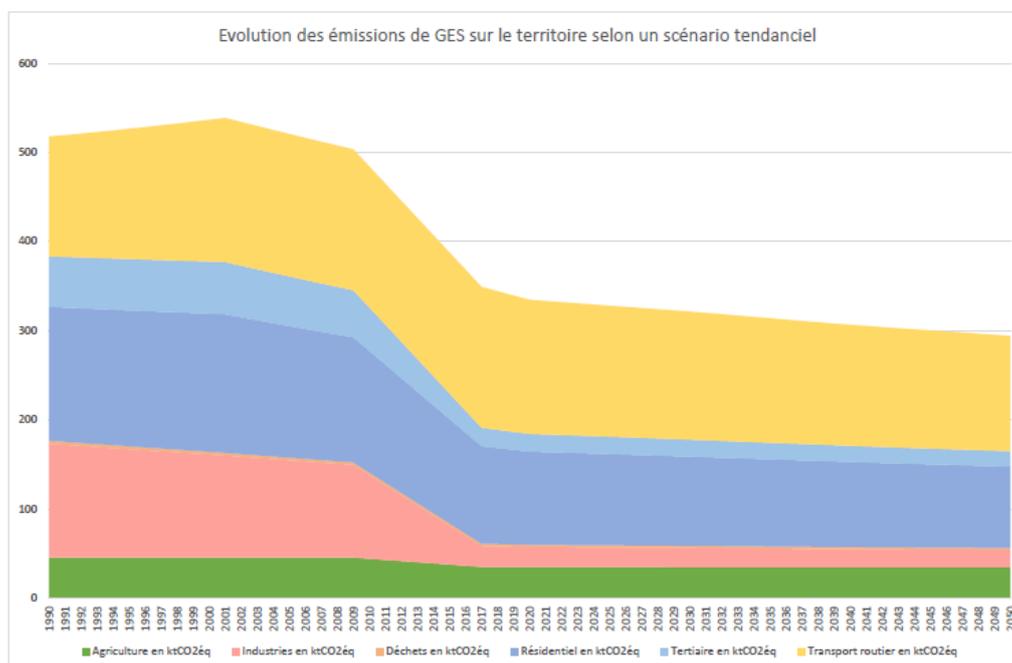
Pour le scénario ambitieux, une réduction de 59% des consommations énergétiques :



Graphique 5 : Evolution des consommations énergétiques du territoire selon un scénario ambitieux – Réalisation : EVEN Conseil, Source : NégaWatt

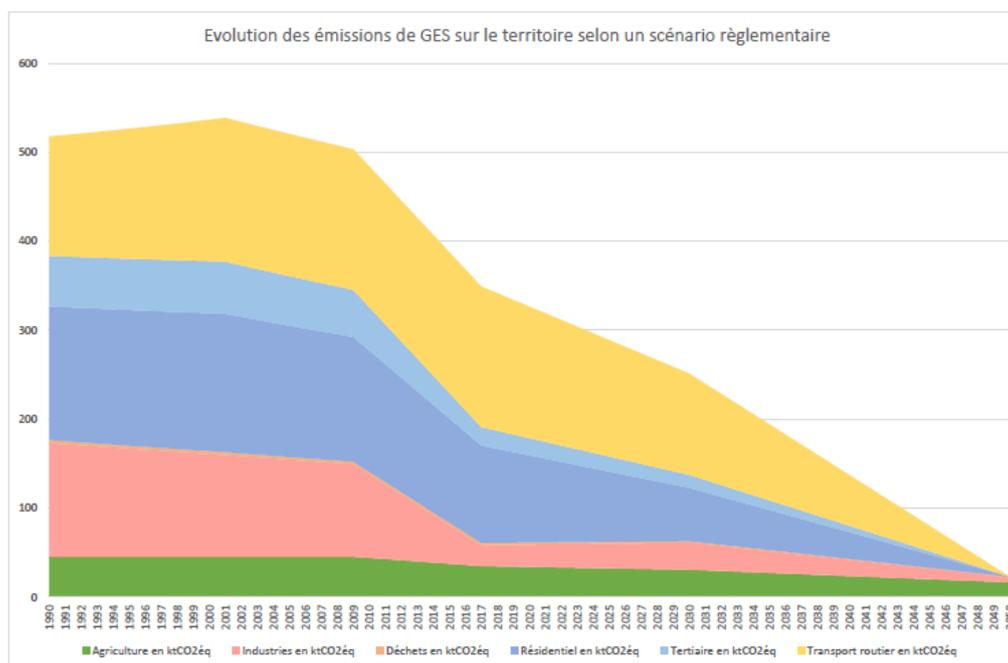
Annexe 2 : Scénarios des émissions de GES selon Negawatt

Pour le scénario tendanciel, une réduction de 43% des émissions de GES :



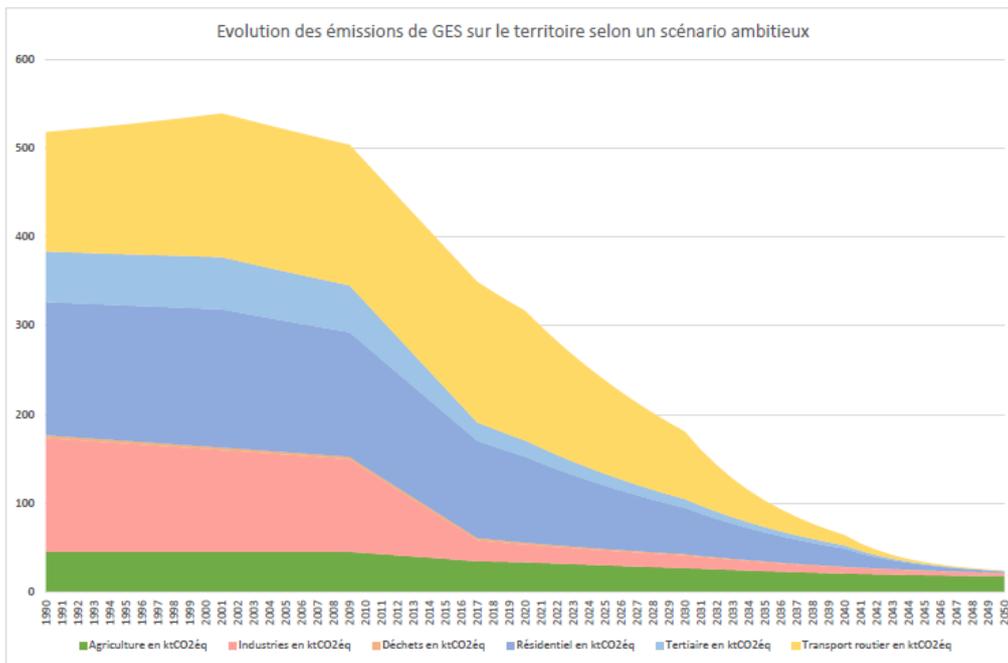
Graphique 6 : Evolution des consommations énergétiques du territoire selon un scénario tendanciel – Réalisation : EVEN Conseil, Source : NégaWatt

Pour le scénario réglementaire, une réduction de 96% des émissions de GES :



Graphique 7 : Evolution des consommations énergétiques du territoire selon un scénario réglementaire – Réalisation : EVEN Conseil, Source : SNBC

Pour le scénario ambitieux, une réduction de 95% des émissions de GES :



Graphique 8 : Evolution des consommations énergétiques du territoire selon un scénario ambitieux – Réalisation : EVEN Conseil, Source : NégaWatt

Annexe 3 : Méthode explicative pour la sélection des actions



**Elaboration du programme d’actions du Plan Climat Air Energie de
la CACM
Sélection des actions**

Objectifs :

- Sélectionner les actions du futur PCAET
- Vérifier et modifier la stratégie territoriale en fonction des actions
- Rédaction des fiches actions associées

Pour sélectionner les actions, il a été défini des critères ainsi qu’un système de notation afin d’identifier, dans un 1^{er} temps, les actions pertinentes pour ensuite faciliter le choix définitif. Ces critères sont présentés ci-après.

A l’issue et pour chaque action, une fiche action détaillée sera rédigée.

LES CRITÈRES 2

1. Impact territorial 🏡 2

2. Délais de réalisation ⏳ 2

3. Impact sur la réduction des émissions de GES 🌫️ // Impact sur la réduction de consommation d’énergie ⚡ 2

4. Nombre d’orientations 2

5. Vote des participants 3

LE SYSTÈME DE NOTATION 3

 a) Note 1 3

 b) Note provisoire 3

 c) Note définitive (proposition) 3

LES ACTIONS 4

Présentation des actions pertinentes proposées (note ≥15) 4

Liste de l’ensemble des actions avec critères de notation 5

LES CRITÈRES

1. Impact territorial

Critères	Note attribuée
1. Une commune	1
2. Plusieurs communes	2
3. L'ensemble du territoire	3
4. Au-delà du territoire	4
1 et 2. Une commune, plusieurs communes	2
1 et 3. Une commune, l'ensemble du territoire	3
1 et 4. Une commune, au-delà du territoire	4
2 et 3. Plusieurs communes, l'ensemble du territoire	3
2 et 4. Plusieurs communes, au-delà du territoire	4
3 et 4. L'ensemble du territoire, au-delà du territoire	4
1, 2 et 3. Une commune, plusieurs communes, l'ensemble du territoire	3
1, 2 et 4. Une commune, plusieurs communes, au-delà du territoire	4
1, 3 et 4. Une commune, l'ensemble du territoire, au-delà du territoire	4
2, 3 et 4. Plusieurs communes, l'ensemble du territoire, au-delà du territoire	4
Les 4. Une commune, plusieurs communes, l'ensemble du territoire, au-delà du territoire	4
0. Non déterminé	0

2. Délais de réalisation

Critères	Note attribuée
1. > à 6 ans	1
2. < à 6 ans	2
3. > et < à 6 ans	1,5
0. non déterminé	0

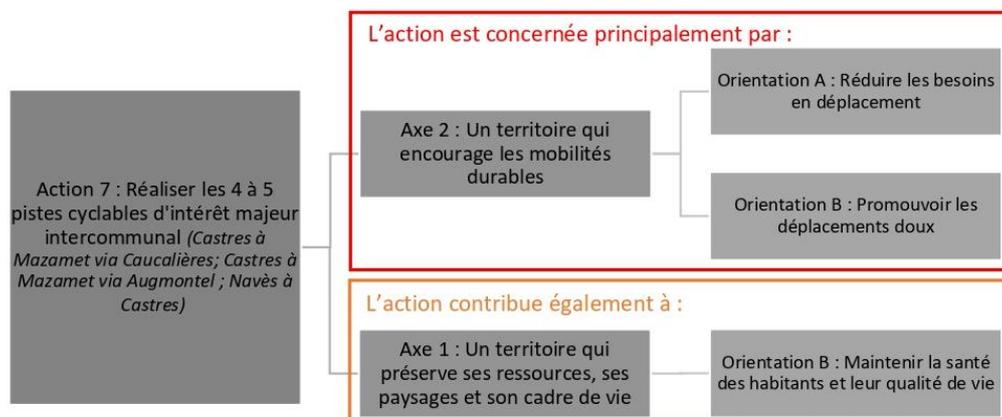
3. Impact sur la réduction des émissions de GES // Impact sur la réduction de consommation d'énergie

Critères	Note attribuée
1. Fortement	3
2. Modérément	2
3. Faiblement	1
1 et 2. Fortement et modérément	2,5
1 et 3. Fortement et faiblement	2
2 et 3. Modérément et faiblement	1,5
1, 2 et 3. Fortement, modérément et faiblement	2
0. non déterminé	0

4. Nombre d'orientations

En lien avec la stratégie territoriale, le « nombre d'orientation » traduit de la transversalité de l'action et sa contribution à plusieurs échelles. Pour ce critère, il est comptabilisé le nombre d'orientation qui concerne l'action.

Exemple : L'action 7 sur la thématique mobilité « Réaliser les 4 à 5 pistes cyclables d'intérêt majeur intercommunal » est concernée par 3 orientations.



5. Vote des participants

Cette colonne reprend les notes attribuées pour chaque action par les participants lors du Forum Energie Climat du 17 novembre 2021.

LE SYSTÈME DE NOTATION

a) Note 1

Additionne les notes attribuées pour l'impact territorial, les délais de réalisation, l'impact sur la réduction des émissions de GES et de la consommation d'énergie.

b) Note provisoire

$\text{Note provisoire} = \text{Note 1} + \text{nombre d'orientation} + \text{vote des participants}$

Cette note provisoire permet d'identifier les actions les plus pertinentes à développer dans un 1^{er} temps. Les actions identifiées que je vous propose correspondent à celles qui ont la meilleure notation (note supérieure ou égale à 15).

 **21 actions** vous sont présentées pour avis 

(voir tableau synthétique « Présentation des actions pertinentes proposées (note ≥15) »)

c) Note définitive (proposition)

Une note définitive pourrait être attribuée selon 3 critères de vote en tenant compte de la note provisoire :

- L'action est-elle prioritaire ?
- L'action est-elle faisable ?
- L'action est-elle un coup de cœur ?

Cette note définitive permettra de confirmer ou non du maintien de l'action voire même d'en sélectionner d'autres qui n'ont pas eu suffisamment de points.

LES ACTIONS

Présentation des actions pertinentes proposées (note ≥15)

THÉMATIQUE	Intitulé de l'action	Note provisoire
Agriculture et alimentation	Action 1 : Aider ou soutenir les agriculteurs à adapter leurs pratiques agricoles face aux aléas climatiques futures	19,5
Agriculture et alimentation	Action 4 : Soutenir l'agriculture locale, l'alimentation et l'approvisionnement de proximité par la mise en œuvre d'un projet alimentaire de territoire (PAT)	24
Eau, air, biodiversité et santé	Action 1 : Contribuer à la séquestration carbone et à la préservation de la biodiversité	16,5
Eau, air, biodiversité et santé	Action 5 : Sensibiliser aux enjeux de la qualité de l'air	15
Mobilité	Action 2 : Mettre en œuvre un Plan Vélo sur le territoire de la CACM	15,5
Mobilité	Action 6 : Elaborer un Plan de Mobilité Simplifié (PDMS) sur le territoire et identifier des partenariats avec les territoires limitrophes	15
Mobilité	Action 7 : Réaliser les 4 à 5 pistes cyclables d'intérêt majeur intercommunal (Castres à Mazamet via Caucaillères; Castres à Mazamet via Augmontel ; Navès à Castres)	17
Mobilité	Action 8 : Inciter au transfert modal	15
Cadre de vie et aménagement	Action 2 : Favoriser la prise en compte des enjeux énergie climat dans les PLU	22,5
Cadre de vie et aménagement	Action 4 : Développer une ou plusieurs actions d'aménagement durable dans tous les projets de quartiers	16,5
Cadre de vie et aménagement	Action 5 : Inciter les opérateurs à développer le tourisme durable	16,5
Habitat et économie d'énergie	Action 1 : Cartographier l'état du parc résidentiel et collectif pour massifier la rénovation de l'habitat	21
Habitat et économie d'énergie	Action 2 : S'assurer du respect de la réglementation de l'éclairage public grâce à une solution d'éclairage public permettant le suivi des points de livraisons	15
Energies renouvelables	Action 1 : Réaliser un schéma intercommunal sur le potentiel de développement des énergies renouvelables (ENR)	17
Energies renouvelables	Action 3 : Développer des projets de chaufferies bois et les réseaux de chaleur	18,5
Energies renouvelables	Action 4 : Installation de panneaux photovoltaïques en toiture des bâtiments publics pour favoriser l'autoconsommation et la production d'électricité	17
Déchets et économie circulaire	Action 1 : Accompagner le développement de l'économie circulaire avec les entreprises du territoire et des associations	17
Déchets et économie circulaire	Action 2 : Elaboration d'une stratégie de développement économique s'appuyant sur les principes de l'économie circulaire	16,5
Déchets et économie circulaire	Action 3 : Elaborer et mettre en œuvre un programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés	15
Déchets et économie circulaire	Action 4 : Développer /sensibiliser aux recours aux matériaux biosourcés ou locaux ainsi que le réemploi	16,5
Autres - TRANSVERSAL	Action 9 : Créer un club RSE	18,5

Liste de l'ensemble des actions avec critères de notation

THÉMATIQUE	Intitulé de l'action	IMPACT TERRITORIAL		DÉLAIS DE RÉALISATION		IMPACT SUR LA VIE DES GENS		IMPACT SUR LA VIE CONJUGUÉE DES ENJEUX		AUTRES IMPACTS		INFORMATIONS ANNEXES ET UTILES SUR L'ACTION		VOIES DES PARTICIPANTS		Note provisoire			
		Impact action	NOTE Imp. act.	tps. réal.	NOTE T. Réal.	Impact GES	NOTE Imp. GES	Impact MLI	NOTE Imp. MLI	Impact air	Impact adapté	NOTE 1 Impact air adapté	Nb. adhés.	Budget estimé €	€		Vote	Cohés. est.	
Agriculture et alimentation	Action 1 : Aider ou soutenir les agriculteurs à adapter leurs pratiques agricoles face aux aléas climatiques futures	4. A.4-déla du territoire	4	3. > et < 6.0 ans	1.5	2. Modéré	2	3. Modéré	2	2. Modéré	1. Fortement	5,5	3	?	non déterminé	7	0	19,5	
Agriculture et alimentation	Action 4 : Soutenir l'agriculture locale, l'alimentation et l'approvisionnement de proximité par la mise en œuvre d'un projet alimentaire de territoire (PAT)	3. L'ensemble du territoire	3	2. < 6.0 ans	2	2. Modéré	2	3. Faiblement	1	0. Non déterminé	1. Fortement	6	4	140000,00€	€€€	excessivement cher	12	action phase	24
Agriculture et alimentation	Action 6 : Convaincre/encourager les détenteurs de stockage carbone des espaces agricoles et forestiers	3. L'ensemble du territoire	3	2. < 6.0 ans	2	1. Fortement	3	3. Modéré	2	1. Fortement	1. Fortement	10	3	50000,00€	€€€	cher	0	0	13
Agriculture et alimentation	Action 8 : Trouver les installations d'agriculture pour le renouvellement des générations et ainsi contribuer à l'approvisionnement de proximité, l'ouverture des espaces/loisirs et le stockage carbone	0. Non déterminé	0	0. Non déterminé	0	0. Non déterminé	0	0. Non déterminé	0	0. Non déterminé	0	0	3	?	non déterminé	2	0	5	
Eau, air, BV et santé	Action 1 : Contribuer à la séquestration carbone et à la préservation de la biodiversité	Les 4. Une commune, plusieurs communes, l'ensemble du territoire	4	3. > et < 6.0 ans	1.5	3. Faiblement	1	3. Faiblement	1	1. Fortement et modérément	1. Fortement	7,5	3	-	non déterminé	3	6	action phase	16,5
Eau, air, BV et santé	Action 7 : Veiller à la gestion de la ressource en eau en partenariat avec le Syndicat Mixte du Bassin de l'Agout (SMB)	4. A.4-déla du territoire	4	3. > et < 6.0 ans	1.5	3. Faiblement	1	3. Faiblement	1	1. Fortement et modérément	1. Fortement	15	4	3000,00€	€€	moyennement cher	8	0	14,5
Eau, air, BV et santé	Action 8 : Soutenir le recours aux carburants alternatifs pour réduire les émissions de CO2 et améliorer la qualité de l'air	3. L'ensemble du territoire	3	2. < 6.0 ans	2	1. Fortement	3	3. Faiblement	1	2. Modérément	2. Modérément	3	4	10000,00€	€€	moyennement cher	0	0	13
Eau, air, BV et santé	Action 4 : Participation à un programme de suivi de la biodiversité de nos milieux en collaboration avec le Conservatoire Botanique National ou un Atlas de la Biodiversité avec l'Office Français de la Biodiversité	3. L'ensemble du territoire	3	2. < 6.0 ans	2	3. Faiblement	1	4. Faiblement	1	2. Modérément et faiblement	1. Fortement	7	1	?	non déterminé	0	0	8	
Eau, air, BV et santé	Action 5 : Sensibiliser aux enjeux de la qualité de l'air	3. L'ensemble du territoire	3	2. < 6.0 ans	2	1. Fortement et modérément	2,5	1. Fortement et modérément	2,5	1. Fortement	3. Faiblement	10	5	10000,00€	€€	moyennement cher	0	0	15
Eau, air, BV et santé	Action 6 : Santé et environnement	3. L'ensemble du territoire	3	2. < 6.0 ans	2	0. Non déterminé	0	0. Non déterminé	0	0. Non déterminé	0	0	0	-4	non déterminé	0	0	5	
Mobilité	Action 1 : Etudier l'opportunité d'installer des véhicules (voies assistance électriques, véhicules légers, véhicules propres (gaz, électrique, hydrogène))	3. L'ensemble du territoire	4	3. > et < 6.0 ans	1,5	1. Fortement	3	3. Faiblement	1	1. Fortement	2. Modérément	5,5	3	5000,00€	€€	moyennement cher	2	0	14,5
Mobilité	Action 2 : Mettre en œuvre un Plan Vélo sur le territoire de la CACM	3. L'ensemble du territoire	3	3. > et < 6.0 ans	1,5	1. Fortement	3	1. Fortement	3	1. Fortement	1. Fortement	10,5	3	20000,00€	€€	moyennement cher	2	0	15,5
Mobilité	Action 3 : Déployer des bornes de charge sur le territoire de la CACM	3. L'ensemble du territoire	4	3. > et < 6.0 ans	1,5	1. Fortement	3	2. Modérément	2	1. Fortement	3. Faiblement	10,5	2	100000,00€	€€€€	très cher	1	0	13,5
Mobilité	Action 4 : Renouveler progressivement le parc de bus avec un parc roulant à d'autres énergies alternatives aux moteurs du diesel à partir 2030	0. Non déterminé	0	3. > et < 6.0 ans	1,5	1. Fortement	3	3. Faiblement	1	2. Modérément	2. Modérément	5,5	3	1200000,00€	€€€€	excessivement cher	2	0	10,5
Mobilité	Action 5 : Mettre en place des solutions innovantes de logistique urbaine et création d'un centre de distribution de dernière livraison	3. L'ensemble du territoire, au delà du territoire	4	1. > 6.0 ans	0	1. Fortement	3	3. Modérément	2	1. Fortement	2. Modérément	9	4	-	non déterminé	1	0	14	
Mobilité	Action 6 : Elaborer un Plan de Mobilité Simplifié (PDMS) sur le territoire et identifier des partenariats avec les territoires limitrophes	3. L'ensemble du territoire, au delà du territoire	4	2. < 6.0 ans	2	1. Fortement	3	3. Modérément	2	1. Fortement	3. Faiblement	11	3	-4	non déterminé	1	0	15	
Mobilité	Action 7 : Réaliser les 4 à 5 pistes cyclables d'intérêt majeur intercommunal (Castres-Mazamet via Caucaillères; Castres à Mazamet via Augmontel ; Navès à Castres)	3. L'ensemble du territoire, au delà du territoire	4	1. > 6.0 ans	2	2. Modérément	2	2. Modérément	2	2. Modérément	2. Modérément et faiblement	8	4	250000,00€	€€€€	excessivement cher	6	action phase	17
Mobilité	Action 8 : Inciter au transfert modal	4. A.4-déla du territoire	4	2. < 6.0 ans	2	1. Fortement	3	3. Modérément	2	2. Modérément	1. Fortement	11	4	20000,00€	€€	moyennement cher	0	0	15
Cadre de vie et aménagement	Action 1 : Améliorer la prise en compte de la mobilité dans les documents de planification	3. L'ensemble du territoire	4	3. > et < 6.0 ans	1,5	2. Modérément	2	2. Modérément	1,5	2. Modérément	0. Non déterminé	3	2	2000,00€	€€	moyennement cher	0	0	11
Cadre de vie et aménagement	Action 2 : Favoriser la prise en compte des enjeux énergie clim dans les PLU	3. L'ensemble du territoire	3	2. < 6.0 ans	2	3. Faiblement	1	1. Fortement et modérément	2,5	3. Faiblement	2. Modérément et faiblement	8,5	3	-	non déterminé	3	action phase	22,5	
Cadre de vie et aménagement	Action 3 : Intégrer les enjeux climat, air, énergie dans les PLU	3. L'ensemble du territoire	3	2. < 6.0 ans	2	3. Faiblement	1	3. Faiblement	1	3. Faiblement	3. Faiblement	7	5	-4	non déterminé	0	0	12	
Cadre de vie et aménagement	Action 4 : Développer une ou plusieurs actions d'aménagement durable dans tous les projets de quartiers	3. L'ensemble du territoire	3	3. > et < 6.0 ans	1,5	1. Fortement et modérément	1,5	1. Fortement et modérément	1,5	1. Fortement et modérément	2. Modérément et faiblement	7,5	8	-	non déterminé	1	0	16,5	
Cadre de vie et aménagement	Action 5 : Inciter les opérateurs à développer le tourisme durable	Les 4. Une commune, plusieurs communes, l'ensemble du territoire	4	3. > et < 6.0 ans	1,5	3. Faiblement	1	3. Faiblement	1	2. Modérément	2. Modérément	7,5	7	20000,00€	€€	moyennement cher	2	0	16,5
Cadre de vie et aménagement	Action 6 : Améliorer la qualité des infrastructures	0. Non déterminé	0	0. Non déterminé	0	0. Non déterminé	0	0. Non déterminé	0	0. Non déterminé	0	0	0	-	non déterminé	0	0	0	
Cadre de vie et aménagement	Action 7 : Développer la qualité des paysages	0. Non déterminé	0	0. Non déterminé	0	0. Non déterminé	0	0. Non déterminé	0	0. Non déterminé	0	0	3	-	non déterminé	0	0	3	

THEMATIQUE	IMPACT TERRITORIAL	DELAI DE REALISATION		IMPACT SUR LA % DES GES		IMPACT SUR LA % CONCOMINATION ENERGIE		AUTRES IMPACTS		INFORMATIONS ANNEXES ET UTILISES SUR L'ACTION				VOTE DES PARTICIPANTS		Note provisoire		
		Impact_action	NOTIF_imp_act	tps_wd	NOTIF_0%	Impact_GES	NOTIF_GES	Impact_MBI	NOTIF_MBI	Impact_Air	Impact_adapt	NOTE 1 (niveau 4 à 6) ou non évalué	NR_orient	Budget estimatif	C		Vote	Colonne de
Habitat et Economie d'energie	Acton 1 : Cartographier l'état du patrimoine et collecter pour classer la rénovation de l'habitat	3. L'ensemble du territoire	3	1. > 8 ans	0	1. Fortement	3	1. Fortement	3	2. Modérément	1. Fortement	9	1	10000,00€	€€€€ très cher	11	action plan	21
	Acton 2 : Soutien du respect de l'engagement des citoyens publics dans une solution de charge publique permettant le suivi des points de livraison	3. L'ensemble du territoire	3	2. < 8 ans	2	3. Faiblement	1	1. Fortement	3	3. Faiblement	3. Modérément	9	2	-	non déterminé	4	0	15
Habitat et Economie d'energie	Acton 3 : Mise en œuvre d'un plan d'action local (chauffe, bois, bois) sur les services de la rénovation de l'habitat	3. L'ensemble du territoire	3	2. < 8 ans	2	1. Fortement	3	1. Fortement	3	2. Modérément	1. Fortement	11	1	5000,00€	€€ moyennement cher	0	0	12
	Acton 4 : Définir un plan d'action pour mobiliser les Certificats d'économie d'énergie (CEE) afin d'optimiser des programmes d'économie d'énergie	3. L'ensemble du territoire	3	3. > 8 ans	1,5	1. Fortement	3	1. Fortement	3	2. Modérément	1. Fortement	10,5	2	-	non déterminé	2	0	14,5
Habitat et Economie d'energie	Acton 5 : Sensibiliser et développer aux recours aux matériaux biosourcés ou locaux	3. L'ensemble du territoire	3	2. < 8 ans	2	2. Modérément	2	2. Modérément	2	2. Modérément	2. Modérément	9	3	5000,00€	€€ moyennement cher	1	0	13
	Acton 6 : Définir un état des lieux pour référencier les acteurs locaux en matière biosourcés	4. Au-delà du territoire	4	2. < 8 ans	2	0. non déterminé	0	0. non déterminé	0	0. non déterminé	0. non déterminé	6	3	30000,00€	€€€ cher	0	0	9
Habitat et Economie d'energie	Acton 7 : Développer l'autoconsommation collective à base de production photovoltaïque	2. Plusieurs communes	2	2. < 8 ans	2	1. Fortement	3	3. Faiblement	1	3. Faiblement	1. Fortement	8	1	-	non déterminé	4	0	11
	Acton 1 : Mettre en œuvre un schéma directeur de développement des énergies renouvelables (EDR)	3. L'ensemble du territoire	3	2. < 8 ans	2	3. Faiblement	1	3. Faiblement	1	3. Faiblement	1. Fortement	7	1	10000,00€	€€€€ très cher	5	action plan	17
Energies renouvelables	Acton 2 : Communiquer sur les ENR	3. L'ensemble du territoire	3	2. < 8 ans	2	3. Faiblement	1	3. Faiblement	1	3. Faiblement	1. Fortement	7	2	5000,00€	€€ moyennement cher	1	0	10
	Acton 3 : Développer des projets de chaufferies bois et les réseaux de chaleur	2. Plusieurs communes	2	3. > 8 ans	1,5	1. Fortement	3	3. Faiblement	1	1. Fortement	1. Fortement	15	5	100000,00€	€€€€ extrêmement cher	6	0	16,3
Energies renouvelables	Acton 4 : Installation de panneaux photovoltaïques en toiture des bâtiments publics pour favoriser l'autoconsommation et le production d'électricité	3. L'ensemble du territoire	3	2. < 8 ans	2	2. Modérément	2	2. Modérément	2	2. Modérément	2. Modérément	9	3	-	non déterminé	5	0	17
	Acton 1 : Accompagner le développement de l'économie circulaire avec les entreprises du territoire et les associations	3. L'ensemble du territoire	3	2. < 8 ans	2	2. Modérément	2	2. Modérément	2	2. Modérément	3. Modérément	9	4	-	non déterminé	4	action plan	17
Déchets et économie circulaire	Acton 2 : Mise en œuvre d'un programme de développement économique d'appui aux entreprises de l'économie circulaire	3. L'ensemble du territoire	3	3. > 8 ans	1,5	1. Fortement	3	1. Fortement	3	1. Fortement	1. Fortement	10,5	3	20000,00€	€€ moyennement cher	8	0	16,5
	Acton 3 : Définir et mettre en œuvre un programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés	2 et 3. Plusieurs communes, territoire du	3	2. < 8 ans	2	1. Fortement	3	1. Fortement	3	1. Fortement	1. Fortement	11	1	-	non déterminé	3	0	15
Déchets et économie circulaire	Acton 4 : Développer /sensibiliser aux recours aux matériaux biosourcés ou locaux ainsi que le recyclage	4. Au-delà du territoire	4	3. > 8 ans	1,5	2. Modérément	2	2. Modérément	2	2. Modérément	2. Modérément	9,5	5	-	non déterminé	2	0	16,5
	Acton 5 : Entreprises durables et associations	3 et 4. L'ensemble du territoire, au-delà du territoire	4	3. > 8 ans	1,5	2. Modérément	2	3. Modérément	2	2. Modérément	3. Modérément	9,5	0	5000,00€	€€ moyennement cher	0	0	9,5
Déchets et économie circulaire	Acton 6 : Sensibilisation du grand public	3. L'ensemble du territoire	3	3. > 8 ans	1,5	2. Modérément	2	2. Modérément	2	2. Modérément	1. Fortement	8,5	0	-	non déterminé	0	0	8,5
	Acton 1 : Suivre et évaluer la mise en œuvre des PACT à l'échelle de la CACM	3. L'ensemble du territoire	3	1. > 8 ans	0	2. Modérément	2	2. Modérément	2	2. Modérément	2. Modérément	7	0	5000,00€	€€ moyennement cher	1	0	8
Autres - TRANSVERSAL	Acton 3 : Mettre en œuvre les financements internes et externes pour mener des actions de PACT	4. Au-delà du territoire	4	3. > 8 ans	1,5	1. Fortement	3	1. Fortement	3	2. Modérément	3. Modérément	11,5	0	1,00€	€ peu cher	1	0	12,5
	Acton 4 : Déployer un programme événementiel sur le plan climat	3. L'ensemble du territoire	3	2. < 8 ans	2	3. Faiblement	1	3. Faiblement	1	3. Faiblement	3. Faiblement	7	0	30000,00€	€€€ cher	0	0	7
Autres - TRANSVERSAL	Acton 5 : Permettre aux habitants d'évaluer sans empreinte écologique ou carbone de un questionnaire en ligne et qui donne des conseils et des solutions	3. L'ensemble du territoire	3	1. > 8 ans	0	2. Modérément	2	2. Modérément	2	2. Modérément	2. Modérément	7	0	50000,00€	€€€ cher	1	0	8
	Acton 6 : Mettre en œuvre une subvention venant de la commune régulière et les consommations énergétiques de l'ensemble de ses activités afin d'être entre l'autonomie énergétique	3. L'ensemble du territoire	3	1. > 8 ans	0	1. Fortement	3	1. Fortement	3	3. Faiblement	1. Fortement	9	5	-	non déterminé	0	0	14
Autres - TRANSVERSAL	Acton 7 : Mettre en œuvre un projet associatif par une stratégie (appui contribution, jury, plan d'aid)	4. Au-delà du territoire	4	2. < 8 ans	2	2. Modérément	2	3. Faiblement	1	2. Modérément	2. Modérément	9	0	100000,00€	€€€€ très cher	0	0	9
	Acton 8 : Inclure les associations et les clubs sportifs à intégrer les bonnes pratiques environnementales dans leur fonctionnement et leurs manifestations	3. L'ensemble du territoire	3	3. > 8 ans	2	1. Fortement	3	2. Modérément	3	3. Faiblement	3. Faiblement	10	0	2000,00€	€€ moyennement cher	0	0	10
Autres - TRANSVERSAL	Acton 9 : Créer un club RSE	3. L'ensemble du territoire	3	3. > 8 ans	1,5	3. Faiblement	1	3. Faiblement	1	3. Faiblement	3. Faiblement	6,5	8	1,00€	€ peu cher	4	0	18,5
	Acton 10 : Mettre en place un budget Vert	0. Non déterminé	0	3. > 8 ans	1,5	3. Faiblement	1	3. Faiblement	1	3. Faiblement	3. Faiblement	3,5	0	?	non déterminé	5	action plan	8,5

